



Assemblée générale

Distr. générale
19 février 2021
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Point 159 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission de l'Organisation
des Nations Unies pour la stabilisation
en République démocratique du Congo**

Budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	6
A. Vue d'ensemble	6
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui	7
C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional	15
D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées	16
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	18
II. Ressources financières	59
A. Vue d'ensemble	59
B. Contributions non budgétisées	60
C. Gains d'efficience	60
D. Taux de vacance	60
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	61
F. Formation	62
G. Désarmement, démobilisation et réintégration	63
H. Services de détection des mines et de déminage	65



I.	Autres activités relatives aux programmes	65
J.	Projets à effet rapide	68
III.	Analyse des variations	69
IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	74
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/286 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	75
A.	Assemblée générale	75
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	83
Annexes		
I.	Définitions	85
II.	Organigrammes	87
III.	Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus	92
Carte		98

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 (exercice 2021/22), dont le montant s'élève à 1 054 608 600 dollars.

Ce budget est en diminution de 20 730 000 dollars (1,9 %) par rapport aux crédits de 1 075 338 600 dollars ouverts pour 2020/21.

Au cours de l'exercice 2021/22, la MONUSCO continuera d'œuvrer à la protection des civils au moyen d'une action politique destinée à prévenir la violence et les conflits ; d'activités de protection physique ; de l'instauration d'un environnement protecteur. Elle appuiera, avec une attention renouvelée, le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration du Gouvernement, qui vise la reddition des groupes armés et leur réintégration dans la communauté. La MONUSCO usera de ses bons offices pour faciliter l'adoption de réformes essentielles en matière de gouvernance et de sécurité et pour remédier aux causes profondes du conflit. Elle mènera à bien son mandat tout en procédant au retrait progressif de ses effectifs de la province du Kasaï, puis de celle du Tanganyika, et en mettant au point une stratégie de sortie des trois provinces restantes.

Ce budget couvre le déploiement d'un effectif maximum de 660 observateurs militaires et officiers d'état-major, 13 640 membres des contingents, 591 membres de la police des Nations Unies, 1 410 membres d'unités de police constituées, 702 membres du personnel recruté sur le plan international [dont 4 occupant des emplois financés à la rubrique Personnel temporaire (autres que pour les réunions)], 1 711 membres du personnel recruté sur le plan national [dont 56 occupant des emplois financés à la rubrique Personnel temporaire (autres que pour les réunions)], 328 Volontaires des Nations Unies et 90 membres du personnel fourni par des gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2021/22 et l'objectif de la MONUSCO est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composantes (composante Protection des civils ; composante Appui à la stabilisation et au renforcement des institutions de l'État en République démocratique du Congo ainsi qu'aux principales réformes de la gouvernance et de la sécurité ; composante Appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2019/20)	Montant alloué (2020/21)	Dépenses prévues (2021/22)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	519 930,0	526 078,6	522 261,7	(3 816,9)	(0,7)
Personnel civil	258 883,1	258 006,7	265 710,4	7 703,7	3,0
Dépenses opérationnelles	257 278,9	291 253,3	266 636,5	(24 616,8)	(8,5)
Montant brut	1 036 092,0	1 075 338,6	1 054 608,6	(20 730,0)	(1,9)
Recettes provenant des contributions du personnel	27 885,5	26 394,2	27 277,3	883,1	3,3
Montant net	1 008 206,5	1 048 944,4	1 027 331,3	(21 613,1)	(2,1)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	1 036 092,0	1 075 338,6	1 054 608,6	(20 730,0)	(1,9)

Ressources humaines^a

	Observateurs militaires	Contin- gents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national ^b	Emplois de temporaire ^c	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouver- nements	Total
Direction exécutive et administration										
Effectif approuvé 2020/21	–	–	–	–	93	69	–	25	–	187
Effectif proposé 2021/22	–	–	–	–	91	69	–	25	–	185
Composantes										
Protection des civils										
Effectif approuvé 2020/21	660	13 640	–	–	72	245	–	37	–	14 654
Effectif proposé 2021/22	660	13 640	–	–	70	233	–	35	–	14 638
Appui à la stabilisation et au renforcement des institutions de l'État en République démocratique du Congo										
Effectif approuvé 2020/21	–	–	591	1 410	77	155	60	16	90	2 399
Effectif proposé 2021/22	–	–	591	1 410	76	150	60	19	90	2 396
Appui										
Effectif approuvé 2020/21	–	–	–	–	478	1 251	–	269	–	1 998
Effectif proposé 2021/22	–	–	–	–	461	1 203	–	249	–	1 913
Total										
Effectif approuvé 2020/21	660	13 640	591	1 410	720	1 720	60	347	90	19 238

	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Contin- gents</i>	<i>Police des Nations Unies</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^b</i>	<i>Emplois de temporaire^c</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Personnel fourni par des gouver- nements</i>	<i>Total</i>
Effectif proposé 2021/22	660	13 640	591	1 410	698	1 655	60	328	90	19 132
Variation nette	-	-	-	-	(22)	(65)	-	(19)	-	(106)

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) dans sa résolution [1925 \(2010\)](#). La dernière prorogation en date, jusqu'au 20 décembre 2021, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution [2556 \(2020\)](#).

2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de promouvoir la paix et la sécurité en République démocratique du Congo.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clés présentés dans les tableaux ci-après. Ces tableaux sont organisés par composantes (Protection des civils ; Appui à la stabilisation et au renforcement des institutions de l'État en République démocratique du Congo ainsi qu'aux principales réformes de la gouvernance et de la sécurité ; Appui), qui découlent du mandat de la Mission.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la MONUSCO ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs, y compris les reclassements, est analysée pour chaque composante.

5. Afin de permettre un dialogue politique soutenu avec le Gouvernement, la Mission maintiendra son quartier général à Kinshasa, où se trouveront les hauts responsables. Elle conservera cinq bureaux locaux, à Beni, Bunia, Bukavu, Goma et Kalemie, et concentrera sa présence là où il reste des problèmes de sécurité et de protection. En fonction de l'évolution des conditions de sécurité sur le terrain, elle se penchera sur l'opportunité de maintenir ses antennes à Uvira et à Butembo.

6. Conformément à la résolution [2556 \(2020\)](#), le Gouvernement de la République démocratique du Congo et la MONUSCO ont arrêté une stratégie commune (voir [S/2020/1041](#), annexe) en vue de permettre le transfert progressif des tâches de la Mission aux autorités congolaises, avec l'appui de l'équipe de pays des Nations Unies et des autres parties prenantes. Par conséquent, la Mission adaptera encore la présence de sa composante civile et de son personnel en tenue, en faisant fond sur les ajustements déjà réalisés à la suite des élections de 2018 ; notamment, elle fermera les bureaux locaux situés dans les zones où la situation s'est suffisamment améliorée pour pouvoir être gérée sans son soutien par le Gouvernement.

7. Les bureaux locaux des provinces du Maniema et du Kasai ayant été fermés pendant l'exercice 2020/21, la Mission interviendra dans une zone d'opération limitée aux quatre provinces où elle est actuellement déployée (Ituri, Nord-Kivu, Sud-Kivu et Tanganyika). Elle prévoit de se retirer progressivement de la province du Tanganyika d'ici à la fin juin 2022, en procédant, dans un premier temps, à une réduction de ses effectifs militaires et au déploiement, en renfort, d'unités de police constituées et de policiers hors unités constituées.

8. La police des Nations Unies continuera d'aider le Gouvernement à renforcer l'état de droit et à faire face aux problèmes de sécurité qui se poseront. À cet égard, la Mission prêtera son concours au renforcement des capacités de la Police nationale congolaise, notamment en dispensant une formation aux droits de la personne et en

poursuivant la mise en œuvre de la stratégie opérationnelle intégrée de lutte contre l'insécurité, conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes. Elle aidera également la Police nationale congolaise à faire face aux menaces qui continuent de peser sur la sécurité publique et à démilitariser le maintien de l'ordre dans les provinces du Tanganyika, de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, en coordination avec les institutions judiciaires et pénitentiaires. Ces activités seront indispensables pour empêcher une reprise des conflits dans les provinces qui sont en voie d'en sortir. Les unités de police constituées s'acquitteront de deux tâches essentielles, à savoir protéger le personnel et les installations des Nations Unies et soutenir le renforcement des capacités de la Police nationale congolaise. Le déploiement d'unités de police constituées dotées de capacités d'intervention spéciale contribuera à faire en sorte que la priorité soit donnée aux stratégies dirigées par des civils et à faire progresser la démilitarisation de l'empreinte de la Mission grâce à l'intensification des activités de renforcement des capacités, le but étant de raffermir la confiance entre la Police nationale congolaise et la population.

9. Parallèlement, la force consolidera sa présence dans les zones touchées par des conflits armés et des violences intercommunautaires de forte intensité. Avec sa brigade d'intervention élargie et reconfigurée, elle continuera d'aider les forces de sécurité de l'État à faire face à la menace posée par les groupes armés et à empêcher ces derniers de mettre en danger la population, notamment dans le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, l'Ituri et le Tanganyika. Elle maintiendra la protection des civils au premier rang de ses priorités stratégiques ; elle s'attachera en particulier à mobiliser davantage la population et notamment à faire en sorte que les voix des groupes les plus vulnérables soient entendues, en déployant pour cela des équipes de liaison mixtes comprenant des femmes et des hommes. La mission fera intervenir des équipes civilo-militaires dans le cadre du déploiement temporaire de bataillons de déploiement rapide et de forces d'intervention rapide et maintiendra des bases d'opérations statiques dans les zones où elle juge que les civils continuent de courir des risques particulièrement importants. Tout au long de ces opérations, la sécurité des soldats de la paix restera une priorité. Afin d'assurer la protection des troupes participant à des déploiements temporaires, l'accent sera mis sur l'amélioration du matériel de vision nocturne et sur le renforcement structurel des bases de petite taille.

10. En outre, la force continuera d'appuyer la conduite d'opérations conjointes avec les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et le renforcement des capacités de ces dernières, à qui elle dispensera une formation spécialisée et fournira un soutien logistique et opérationnel, dans le strict respect du mandat de la MONUSCO et de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme. Cet appui permettra aux FARDC de conserver les zones reprises aux groupes armés, d'évacuer les soldats blessés, de coordonner le déploiement des unités aux fins de la protection des civils et de mener des opérations offensives contre les groupes armés locaux ou étrangers. Comme suite à la reconfiguration de la brigade d'intervention, des forces d'intervention rapide pourront être déployées afin d'apporter une réponse plus énergique, plus souple et plus adaptée aux agissements des groupes armés. Cette plus grande réactivité viendra appuyer le concept des opérations de la force, qui reposera sur la collecte rapide de renseignements exploitables grâce au déploiement de moyens de surveillance, à l'appui de la brigade d'intervention et de la force dans son ensemble.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

11. Nonobstant la passation pacifique du pouvoir présidentiel, en décembre 2018, et la formation d'un gouvernement de coalition, en septembre 2019, la situation

politique reste fragile et les pressions internes en faveur d'une amélioration tangible des conditions socioéconomiques s'accroissent. Plus récemment, les manœuvres politiques à l'approche des élections devant se tenir en 2023, le débat sur les réformes électorales et les procédures judiciaires visant des fonctionnaires et des élus ont accru les tensions au sein du Gouvernement et de la classe politique dans son ensemble. Cette situation a conduit le Président à décider, fin 2020, de mettre fin à la coalition Cap pour le changement-Front commun pour le Congo au pouvoir et d'en mettre en place une nouvelle, dénommée « Union sacrée de la nation ». Ainsi, la majorité dont disposait le Front commun pour le Congo à l'Assemblée nationale a été renversée après que des députés qui étaient alliés à ce parti ont été persuadés de rejoindre la nouvelle coalition, tandis que la Cour constitutionnelle a rendu un arrêt, revenant sur un précédent afin de permettre aux députés de changer d'affiliation sans l'accord de leur parti ou de leur formation. Bien que la structure de base de la nouvelle coalition ait été mise en place, qu'un nouveau Premier ministre ait été nommé et qu'un bureau reflétant la nouvelle majorité parlementaire ait été constitué à l'Assemblée nationale, des inquiétudes demeurent quant à la stabilité de cette coalition et, partant, à la capacité du futur gouvernement de mettre en œuvre les réformes essentielles. Depuis l'investiture de l'actuel Président, la situation générale des droits civils et politiques dans le pays s'est légèrement détériorée. Par ailleurs, les violations des droits humains liées aux activités des groupes armés et des forces nationales de sécurité restent un sujet de préoccupation.

12. Les efforts déployés par le Gouvernement congolais pour améliorer ses relations avec les gouvernements burundais, rwandais et ougandais ont ouvert la voie à une plus grande coopération régionale, notamment en ce qui concerne les problèmes de sécurité communs. Dans ce contexte, l'application de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région reste essentielle pour trouver une solution commune, aux niveaux national et régional, visant à mettre fin au conflit qui touche les provinces de l'est du pays, avec l'appui de la communauté internationale.

13. Dans plus des deux tiers du pays, la situation est à présent stable. Les zones touchées par le conflit armé se sont considérablement réduites et sont principalement circonscrites à certains lieux de quatre provinces de l'est du pays, à savoir l'Ituri, le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et le Tanganyika. L'insécurité dans le reste du pays a reculé à un niveau qui peut être géré par le Gouvernement sans le soutien de la MONUSCO. Les menaces qui continuent de peser sur la sécurité en République démocratique du Congo et dans la région sont dues au manque d'autorité de l'État, associé à la présence et à l'activité de nombreux groupes armés étrangers et congolais, à la violence et aux tensions sous-jacentes entre les communautés ainsi qu'à la lutte pour le contrôle des ressources.

14. L'insécurité s'est aggravée dans le Nord-Kivu, où les Forces démocratiques alliées (ADF) menacent la population de la région de Beni, et dans le Sud-Kivu, où les violences perpétrées par les groupes armés se sont intensifiées dans certaines zones, dont les Hauts Plateaux, entraînant de nouveaux déplacements et faisant des victimes civiles. Si des progrès ont été faits contre les Forces démocratiques de libération du Rwanda dans le Nord-Kivu, y compris contre de nombreux hauts dirigeants, celles-ci continuent de représenter une menace pour la population civile de la région, du fait de l'alliance qu'elles ont conclue avec certains groupes armés congolais, comme Nyatura. Les conditions de sécurité se sont également détériorées dans la province de l'Ituri, du fait de la montée de la violence entre plusieurs communautés, de la mobilisation de divers groupes armés et de la propagation des combats au-delà de Djugu, dans les territoires d'Irumu, de Mahagi et d'Aru. L'insécurité croissante menace maintenant la ville de Bunia ainsi que la route nationale qui mène en Ouganda, ce qui a pour effet d'entraver la liberté de mouvement

et la conduite des activités économiques. En revanche, dans la province du Tanganyika, les conditions de sécurité se sont considérablement améliorées depuis les élections de 2018 ; depuis le début de l'année 2019, de nombreux Twa et plusieurs milices bantoues ont déposé les armes. Deux groupes armés locaux sont actuellement actifs, principalement le long des axes Nyunzu-Kalemie et Kalemie-Bendera, tandis qu'un groupe Maï-Maï opère dans la région de Bendera depuis le sud du Sud-Kivu. Les opérations menées par les FARDC autour de Nyunzu ont contribué à stabiliser la situation, permettant le retour des personnes déplacées.

15. La situation des droits humains dans l'est de la République démocratique du Congo reste source d'inquiétude : le niveau de violence demeure élevé et les conflits intercommunautaires se sont intensifiés sous l'effet des discours de haine. Au cours des neuf premiers mois de 2020, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme en République démocratique du Congo a recensé 6 247 cas de violation des droits humains dans tout le pays, soit une moyenne de 694 cas par mois. La plupart des violations (5 863) ont été commises dans les provinces touchées par le conflit. Près de la moitié a eu lieu dans le Nord-Kivu (47 %), les autres provinces les plus touchées étant l'Ituri (16 %), le Sud-Kivu (10 %), le Tanganyika (7 %), le Kasai (4 %) et le Maniema (4 %). Les groupes armés restent les principaux auteurs de ces violations ; 3 488 cas (soit 56 %) leur sont imputables. Les autres violations ont été commises par des agents de l'État, principalement par des soldats des FARDC (1 317 violations, soit 21 %) ou par des membres de la Police nationale congolaise (1 085 violations, soit 17 %). Les violations ont surtout concerné le droit à l'intégrité physique de la personne, prenant la forme de traitements inhumains ou dégradants (3 314 victimes, dont 542 femmes et 236 enfants victimes de violences sexuelles liées au conflit) ; le droit à la liberté et à la sécurité de la personne (4 660 victimes, dont 712 femmes et 381 enfants) ; le droit à la vie (2 915 victimes, dont 2 230 victimes d'exécutions arbitraires et extrajudiciaires) ; le droit à la liberté d'opinion et à la liberté d'expression (205 victimes) ; le droit de manifestation pacifique et à la liberté de réunion (84 victimes).

16. La République démocratique du Congo continue de faire face à une crise humanitaire aiguë et complexe, à plusieurs niveaux, qui touche 25,6 millions de personnes. En 2020, les acteurs humanitaires ont fourni une assistance à quelque 9,2 millions d'hommes, de femmes et d'enfants congolais, vivant principalement dans les zones touchées par le conflit, dans l'est du pays. Toutefois, ils ont de plus en plus de mal à accéder à ces zones en raison de la fragmentation des groupes armés et de la nature localisée du conflit. La confluence d'épidémies, notamment de rougeole, de choléra et de maladie à virus Ebola, ainsi que l'insécurité alimentaire, la malnutrition et les problèmes de protection, qui restent les principaux moteurs de la crise humanitaire, n'arrangent pas la situation. Les répercussions socioéconomiques de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et des mesures prises pour lutter contre sa propagation ont généré des besoins humanitaires supplémentaires. Les restrictions de déplacements imposées pendant plusieurs mois ont également eu pour effet d'entraver l'aide.

17. Pendant l'exercice 2021/22, la Mission continuera, dans la limite de ses moyens et de ses capacités, à aider le Gouvernement congolais à faire face aux situations d'urgence sanitaire publique, en étroite coordination avec les acteurs humanitaires. La Mission et l'équipe de pays des Nations Unies continueront, selon que de besoin, de soutenir les efforts déployés par le Gouvernement dans le cadre de son programme d'urgence multisectoriel afin d'atténuer les conséquences socioéconomiques de la pandémie de COVID-19. Elles collaboreront étroitement avec les structures publiques établies pour prévenir la propagation de la maladie et y faire face, comme l'équipe technique de la riposte contre la COVID-19 mise en place par le Président, le comité multisectoriel de la riposte et les divers organes techniques subsidiaires.

18. Conformément à son mandat et compte tenu de l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité en République démocratique du Congo, la Mission aura pour priorités, pendant l'exercice 2021/22 : a) la protection des civils ; b) l'appui à la stabilisation et au renforcement des institutions de l'État en République démocratique du Congo ainsi qu'aux principales réformes de la gouvernance et de la sécurité.

Composante 1 : protection des civils

19. Les civils vont vraisemblablement continuer à être exposés à des menaces considérables, notamment des atteintes à leurs droits humains du fait des activités menées par des groupes armés locaux et étrangers, des opérations lancées par les forces de sécurité de l'État contre ces groupes et des violences intercommunautaires. Dans les quatre provinces où elle sera présente, la MONUSCO assurera une approche globale de la protection des civils, qui reposera sur un dispositif conduit à l'échelle de toutes ses composantes, en s'efforçant de réduire la menace que font peser les groupes armés étrangers et congolais et les menaces résultant de la violence intercommunautaire à un niveau que le Gouvernement peut effectivement gérer pour que la République démocratique du Congo puisse protéger efficacement ses civils et que le pays ne représente plus une menace pour la paix et la sécurité internationales.

20. Dans le cadre de ses activités de protection des civils, la Mission continuera de faire intervenir le dialogue et la participation, la protection physique et l'amélioration de l'environnement protecteur. Les efforts en matière de dialogue et de participation seront axés sur l'action politique et les bons offices aux niveaux national et provincial afin de prévenir la violence et les conflits. Il s'agira notamment pour la Mission d'utiliser ses bons offices afin d'appuyer l'action du Gouvernement visant à encourager et à faciliter les accords de paix et la reddition négociée de groupes armés ciblés ainsi que d'apporter un appui au règlement des conflits intercommunautaires. La Mission continuera également d'assurer la protection physique des civils dans les zones où elle sera présente en associant les opérations menées sur des bases statiques à des déploiements temporaires. La composante militaire et la composante Police continueront d'effectuer des patrouilles de jour et de nuit. La MONUSCO continuera par ailleurs de fournir un appui aux forces de sécurité nationales pour qu'elles puissent entreprendre des opérations militaires et mettre en œuvre des activités de police de proximité et de sécurité urbaine. De plus, la Mission conservera la capacité d'entreprendre des opérations offensives contre les ADF, qui continueront à représenter la plus grande menace constante pour les civils, dans une zone où les autres options non militaires destinées à forcer la reddition du groupe sont les plus limitées. En outre, elle appuiera le réaménagement des routes et des ponts essentiels afin d'améliorer l'accès aux populations vulnérables et d'accroître la mobilité des forces de sécurité en cas d'intervention.

21. En ce qui concerne l'environnement protecteur, la Mission continuera de surveiller et de signaler les violations des droits humains, y compris les violences sexuelles liées au conflit, et d'enquêter à leur sujet, de prôner le respect des droits humains et du droit international humanitaire ainsi que d'aider le Gouvernement à lutter contre l'impunité en apportant son soutien aux enquêtes et aux poursuites relatives aux violations graves des droits humains, aux cas de violences sexuelles et à d'autres violations graves commises tant par les groupes armés que par les forces de sécurité.

22. La Mission continuera d'utiliser ses bons offices pour aider le Gouvernement à mettre la dernière main à un programme national complet de désarmement, de démobilisation et de réintégration et à donner la priorité aux activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration qui seront menées au niveau des

communautés et qui tiennent compte des questions de genre. Elle concourra à l'instauration d'un climat propice au dialogue et à une reddition négociée des groupes armés ; fournira un appui aux communautés touchées et jettera les bases de la réintégration au sein de la communauté grâce au programme de réduction de la violence communautaire. Ce programme revêtira une importance particulière dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri, où le succès d'une telle approche est essentiel pour réduire la menace permanente que représentent les groupes armés et pour créer les conditions nécessaires au retrait progressif de la Mission.

23. La Mission soutiendra également un processus de désarmement et de démobilisation entrepris localement et la réintégration dans la communauté des combattants qui se rendent, et l'accent sera mis sur le soutien à apporter à leurs communautés respectives, notamment par le recours à des mécanismes de justice transitionnelle appropriés. Cette approche sera particulièrement importante pour faire face à la violence intercommunautaire et à la mobilisation des groupes armés qui y est associée et donnera l'occasion de s'employer à résoudre les motifs de mécontentement sous-jacents afin d'apporter une solution pacifique au conflit et de protéger les civils.

24. Dans le contexte de la transition, la Mission s'attachera davantage à renforcer les capacités locales existantes en matière de protection des civils, notamment en améliorant les systèmes et les réseaux d'alerte rapide afin que les alertes soient reçues en temps utile et que la MONUSCO ou les forces de sécurité nationales, à qui ces tâches incomberont de plus en plus, y répondent. Des efforts supplémentaires seront également déployés pour que les autorités nationales puissent progressivement prendre les rênes des réseaux d'alerte, grâce au renforcement de la gestion et de l'obligation de rendre des comptes au niveau local.

25. Au Tanganyika, étant donné l'amélioration des conditions de sécurité et la réduction des activités des groupes armés congolais, on s'attend à ce que les forces de sécurité nationales soient en mesure de gérer les menaces résiduelles en matière de sécurité physique. Au cours de l'exercice 2021/22, la Mission se concentrera sur l'action politique et les bons offices et sur l'amélioration de l'environnement protecteur. Elle maintiendra les capacités d'intervention de la force au Tanganyika, en particulier dans la région du nord, limitrophe du Sud-Kivu, où les Maï-Maï Yakutumba et les groupes armés alliés représentent toujours une menace pour les civils. En outre, en vue de préparer son retrait du Tanganyika d'ici la mi-2022, sous réserve que les acquis actuels en termes de stabilité actuels perdurent, la Mission s'efforcera de renforcer les capacités des autorités et des communautés locales à gérer les conflits, de la police locale en matière de police de proximité ainsi que celles de l'appareil judiciaire et des institutions garantes de l'état de droit.

26. Dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Tanganyika, les activités de groupes armés étrangers et locaux représentent toujours une menace grave pour la population civile. Dans ces régions, la MONUSCO continuera d'assurer la protection physique des civils en combinant présence statique et protection par déploiement militaire, l'idée étant d'anticiper la violence, d'y répondre et de créer un environnement sûr pour les efforts d'atténuation, de réconciliation et de règlement des conflits. Elle va de plus en plus axer ses activités de protection sur le renforcement des capacités locales de protection des civils, en particulier dans la province de l'Ituri où il est possible qu'elle opère son retrait plus tôt que ce qui est prévu pour le Nord-Kivu et le Sud-Kivu. Dans les trois provinces, la Mission s'efforcera d'améliorer l'environnement protecteur en renforçant les mécanismes locaux de justice civile pour lutter contre l'impunité. Il s'agit là d'éléments clés pour créer les conditions d'un retrait durable de la MONUSCO.

27. La Mission prêtera un appui aux fin du réaménagement des routes et des ponts essentiels afin de faciliter l'accès aux populations vulnérables et d'accroître la capacité d'intervention des forces de sécurité. Elle continuera également d'investir dans le renforcement de la capacité des forces de sécurité nationales à déminer, à éliminer les munitions explosives, à marquer, à enregistrer et à gérer en toute sécurité les armes et les munitions, ainsi qu'à mettre en œuvre et à évaluer les stratégies et les plans d'action nationaux correspondants afin de garantir la protection des civils.

Composante 2 : appui à la stabilisation et au renforcement des institutions de l'État en République démocratique du Congo ainsi qu'aux principales réformes de la gouvernance et de la sécurité

28. La MONUSCO usera de ses bons offices pour faciliter l'adoption de réformes essentielles en matière de gouvernance et de sécurité ; s'attaquer aux causes profondes des conflits en menant une campagne de sensibilisation aux questions politiques à l'échelle nationale ; préconiser un soutien actif à la stabilisation des zones de conflit ; encourager l'adoption d'une législation propice au règlement des griefs qui sous-tendent les conflits locaux dans les zones prioritaires. Il sera primordial que la Mission use de ses bons offices et prodigue des conseils techniques au Gouvernement pour que celui-ci assume ses responsabilités essentielles en matière de sécurité et d'ordre public, notamment ce qui a trait à la réforme du secteur de la sécurité, la mise en œuvre du nouveau cadre de désarmement, de démobilisation et de réintégration, l'exécution d'un programme rigoureux en matière de droits humains et d'état de droit et la mise en place d'un environnement protecteur, l'objectif étant de permettre aux citoyens de prendre une part active au processus décisionnel. L'égalité des genres et les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité seront pleinement intégrées dans ces travaux.

29. À Kinshasa, la MONUSCO mobilisera les principaux acteurs politiques et les organisations de la société civile et de femmes, ainsi que les chefs religieux, afin de donner la priorité au dialogue et aux solutions politiques dans le cadre constitutionnel ; appuiera la consolidation de la gouvernance démocratique et de l'état de droit ; prêtera son concours à la protection des civils dans les provinces de l'est du pays. Dans les provinces où elle s'est retirée et celles où elle a réduit son empreinte militaire et policière, la Mission facilitera, par l'intermédiaire des bons offices du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, l'adoption par les principales parties prenantes internationales d'une approche concertée et cohérente de la consolidation de la paix et de la stabilisation, tout en veillant à ce que le pays s'approprie et dirige le processus. Elle soutiendra la coordination et la mise en œuvre de projets de consolidation de la paix, travaillera de concert avec les autorités nationales, ainsi qu'avec les partenaires humanitaires et de développement, pour mettre en œuvre l'approche fondée sur le triple axe formé par l'aide humanitaire, le développement et la paix, et fournira un soutien substantiel aux institutions de l'État pour préparer le transfert progressif des responsabilités civiles de la MONUSCO au Gouvernement et aux institutions de l'État, avec le soutien de l'équipe de pays des Nations Unies.

30. En collaboration avec les autorités provinciales, la MONUSCO mettra à jour les objectifs prioritaires de stabilisation des provinces destinés à orienter les interventions de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation financée par le Fonds de cohérence pour la stabilisation, ce qui comprendra la démobilisation et la réintégration dans la communauté des anciens membres de la Force de résistance patriotique de l'Ituri et des personnes à leur charge. Il importera de créer des débouchés économiques pour favoriser la cohésion communautaire et décourager le recours à la violence armée dans le Nord-Kivu, ainsi que de renforcer la gouvernance locale inclusive et participative en vue de réduire les

conflits de pouvoir coutumier et de régler pacifiquement les conflits fonciers. La Mission continuera en outre à suivre, à coordonner et à appuyer la mise en œuvre du programme de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation et la gestion du Fonds de cohérence pour la stabilisation. Elle s'emploiera à coordonner les efforts de construction de routes et à répartir les fonds destinés aux routes qui amélioreront la sécurité et la protection des civils, notamment la route ralliant Walikale à Goma ; fournira un accès aux marchés et à d'autres avantages économiques ; viendra compléter les efforts de réintégration économique des ex-combattants et de leurs communautés afin de réduire les incitations à rejoindre les groupes armés.

31. Dans la lutte contre l'impunité, la MONUSCO continuera d'appuyer le renforcement de la justice militaire et civile, en particulier la chaîne de la justice pénale, l'Inspection générale de la Police nationale congolaise, l'état de droit et le respect des droits humains. Elle privilégiera son action politique auprès des autorités civiles et de sécurité sur les principales réformes du secteur de la sécurité afin de soutenir le renforcement de l'efficacité opérationnelle, du professionnalisme et de la transparence des acteurs de la sécurité nationale. Au niveau national, en étroite coordination avec les autres partenaires du Gouvernement chargés des questions techniques et financières, la Mission jouera un rôle plus dynamique en s'engageant au niveau politique pour soutenir les réformes politiques clés et leur mise en œuvre ultérieure. Elle soutiendra les services miniers dans le processus de sélection des sites miniers et le suivi du devoir de précaution.

32. La Mission prêtera son concours à l'équipe de pays des Nations Unies, en particulier l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), dans son analyse du conflit menée sous l'angle des questions de genre et des droits humains dans le contexte de la transition, l'idée étant de garantir un processus tenant compte de l'égalité des genres. Des travaux seront faits pour élaborer une approche globale visant à détecter et à surmonter les obstacles liés à la participation des femmes à la vie politique, grâce à l'organisation de séances de travail avec les parties prenantes concernées. Par ses bons offices et ses conseils techniques, la Mission appuiera le renforcement des capacités des organisations de la société civile, des autorités locales et des communautés pour assurer le transfert des connaissances et la participation pleine et effective des femmes à tous les niveaux.

Activités d'appui de la Mission

33. Au cours de l'exercice 2021/22, la Division de l'appui à la mission continuera de fournir des services de soutien administratif et logistique.

34. La Division facilitera la mise en place des changements apportés au dispositif militaire et policier, notamment les modifications de la composition de la brigade d'intervention de la force (introduction de forces de réaction rapide et lancement de déploiements d'unités de combat supplémentaires) ; favorisera une plus grande mobilité pour assurer le déploiement rapide d'unités militaires et d'unités de police, y compris l'unité d'analyse des menaces par géolocalisation, les unités de police constituées et les policiers hors unités constituées. Elle apportera un appui continu pour améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix, ainsi que leur mobilité et leur disponibilité opérationnelle, en mettant à disposition du matériel et des équipements pour la défense des périmètres afin de faciliter le lancement de déploiements de combat ; en entretenant et en consolidant comme il se doit les bases d'opérations et les sites de déploiement ; en mettant en place une chaîne d'évacuation sanitaire performante.

35. La Division appuiera la poursuite de la consolidation de la présence de la Mission au moyen d'un examen global des besoins en personnel civil dans les lieux

qu'il est proposé de fermer ; de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan de cession des actifs, qui soit pensé dans l'intérêt supérieur de l'Organisation et qui favorise la récupération des actifs si cela est jugé économiquement applicable ; de la liquidation et la remise à disposition des locaux aux propriétaires ainsi que de la cession des contrats de soutien commercial, tout en veillant à ce que les inspections et les habilitations environnementales se fassent en bonne et due forme.

36. La Division réduira sa dépendance vis-à-vis de la Base d'appui d'Entebbe pour la rotation des troupes, étant donné que la Mission dispose désormais de suffisamment de camps de transit et que, grâce aux travaux de rénovation et d'extension, la piste de Goma permettra à de gros porteurs utilisés pour la rotation des troupes d'atterrir ou de décoller. La Mission dépendra moins des vols qu'elle effectue vers Entebbe pour le congé de détente et, suivant la pratique établie dans d'autres missions, paiera en lieu et place une somme forfaitaire pour le voyage vers Entebbe, lieu désigné aux fins de ce type de congé. En outre, elle examinera les possibilités d'augmenter le nombre de livraisons effectuées directement vers la République démocratique du Congo pour éviter que les produits de première nécessité ne doivent transiter par Entebbe et ainsi réduire les besoins en matière d'entreposage, de manutention, de transit et de distribution.

37. La Division poursuivra son évaluation des équipements appartenant aux contingents et aux unités de soutien militaire pour trouver des possibilités d'ajuster les besoins lorsque des options plus avantageuses sont possibles. À cet égard, les unités d'appui aux opérations aériennes sont réduites et remplacées par des options commerciales présentant un meilleur rapport coût-efficacité. Des gains d'efficacité supplémentaires seront introduits grâce à l'expérience engrangée lors des exercices précédents et aux enseignements tirés de la pandémie de COVID-19, ce qui passera notamment par une réduction des crédits demandés au titre des voyages ; une chaîne d'approvisionnement plus performante et des procédures plus rigoureuses de planification de la demande, des achats et de la livraison ; la mise en œuvre de pratiques de gestion en vigueur à l'Organisation pour ce qui est de la gestion des biens et des stocks ; le respect de normes écologiques strictes.

38. La Division renforcera également son soutien sanitaire des forces, ses capacités de test et ses mesures de précaution pour continuer à relever les défis posés par la pandémie de COVID-19.

39. L'effectif civil proposé est composé de 2 741 personnes, dont 702 membres du personnel recruté sur le plan international, 1 711 membres du personnel recruté sur le plan national et 328 Volontaires des Nations Unies, soit une diminution globale de 106 postes et emplois de temporaires (24 membres du personnel recruté sur le plan international, 63 membres du personnel recruté sur le plan national et 19 Volontaires des Nations Unies). Cette diminution est le résultat net de la suppression proposée de 113 postes et emplois de temporaire (23 membres du personnel recruté sur le plan international, 67 membres du personnel recruté sur le plan national et 23 Volontaires des Nations Unies) et de la création proposée de 7 postes et emplois de temporaire (3 membres du personnel recruté sur le plan international et 4 Volontaires des Nations Unies).

40. La réduction des effectifs s'explique principalement par la fermeture du bureau local de Kananga et de l'antenne de Tshikapa le 30 juin 2021 ; la réduction de la présence de la Mission à Entebbe, rendue possible grâce à l'utilisation de l'aéroport de Goma plutôt que de celui d'Entebbe pour le transport de contingents et par voie de conséquence à l'arrêt des vols réguliers à destination et en provenance d'Entebbe, ainsi qu'à l'utilisation du site de Goma plutôt que d'Entebbe comme pôle principal pour la livraison de marchandises à la Mission. Il est proposé que quatre postes et emplois de temporaire soient soumis à un recrutement national, dont un poste

d'assistant administratif (qui ne relèverait plus du Service mobile mais de la catégorie des agents des services généraux recrutés sur le plan national) et trois emplois de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (passant de la classe P-3 à la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national).

41. Le montant estimatif des ressources nécessaires au fonctionnement de la Mission pour l'exercice 2021/22 est chiffré à 1 054 608 600 dollars, ce qui représente une baisse de 20 730 000 dollars (1,9 %) par rapport au budget approuvé pour 2020/21 (1 075 338 600 dollars). Les estimations pour l'exercice 2021/22 reflètent une diminution des besoins en personnel militaire et personnel de police en raison d'une réduction du nombre moyen proposé d'agents de la police des Nations Unies et de membres d'unités de police constituées à déployer. Les estimations traduisent également une réduction des ressources nécessaires au titre des dépenses opérationnelles en raison : a) d'une diminution des besoins en carburant étant donné que les dépenses non renouvelables engagés pour financer la réserve de carburant ont été supprimées et que les groupes électrogènes, les véhicules et les avions consommeront moins de carburant ; de la baisse des prix moyens du carburant ; de la suppression des dépenses non renouvelables engagés pour financer les frais de mise en route des nouveaux contrats clés en main ; b) d'une réduction des besoins en matière de location d'hélicoptères (les services d'un hélicoptère Mi-8 ayant été suspendus et quatre hélicoptères Mi-24 ayant été remplacés par quatre hélicoptères Mi-8 blindés dont le coût par heure de vol est nettement inférieur) et des besoins en matière de location d'avions (le nombre d'appareil passant de 10 à 9, un DHC-8 étant remplacé par un Saab 340B, dont les coûts fixes sont moins élevés) et d'une réduction du nombre d'heures de vol ; c) la non-reconduction d'un crédit exceptionnel alloué aux fins du traitement des demandes de remboursement reçues des pays fournisseurs de contingents au titre des munitions utilisées. Cette réduction est en partie contrebalancée par une augmentation des dépenses prévues au titre du personnel civil en raison de l'augmentation des coûts salariaux moyens dont il a été tenu compte dans les prévisions pour l'exercice 2021/22 sur la base des derniers barèmes des traitements du personnel recruté sur le plan national en République démocratique du Congo et à Entebbe ; de l'augmentation de l'indemnité moyenne de subsistance des Volontaires des Nations Unies ; de l'application proposée de taux de vacance de postes pour les Volontaires des Nations Unies inférieurs à ceux appliqués pendant l'exercice 2020/21.

C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

42. Conformément à la résolution 2556 (2020) du Conseil de sécurité et dans l'optique d'appuyer l'action que mène le Gouvernement pour renforcer la coopération régionale autour des questions politiques et des questions de sécurité, la Mission assurera en outre un échange d'informations régulier avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs. Elle recherchera également des possibilités de coordination ad hoc supplémentaires afin de trouver des solutions politiques aux problèmes transfrontaliers. Dans ce contexte, la Mission poursuivra le dialogue avec les pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, ainsi qu'avec les organisations et mécanismes régionaux, notamment l'Union africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, afin de leur recommander d'appuyer les priorités du Gouvernement en matière de stabilisation et de soutenir ses propres activités.

43. La MONUSCO commencera à réduire sa dépendance vis-à-vis de la Base d'appui d'Entebbe pour ce qui est du transit de militaires et de policiers ainsi que du transport de marchandises à destination de l'est de la République démocratique du

Congo, mais cela n'aura aucune incidence sur le fait que la Base d'appui accueille le Centre de service régional d'Entebbe et ses unités hébergées, l'équipe chargée de la formation préalable au déploiement du personnel civil, l'ombudsman régional, les fonctions du contrôle des mouvements de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), le Bureau des services de contrôle interne, le bureau de liaison de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et le Service de la lutte antimines de l'ONU. La Mission continuera de fournir un soutien logistique (équipements collectifs, carburant, services aéronautiques et transport de passagers, entretien des locaux, entretien des véhicules et autres services de transport, services de sécurité, approvisionnement général) moyennant remboursement, calculé en fonction de l'effectif de chaque entité à la Base d'appui. En outre, elle continuera de jouer le rôle d'intermédiaire pour toutes les liaisons et transactions avec le Gouvernement ougandais en ce qui concerne les services diplomatiques et appuiera les entités locataires pour le traitement des demandes de visa, les admissions en franchise, les permis de travail et autres formalités diplomatiques, conformément aux dispositions du mémorandum d'accord entre le Gouvernement ougandais et la MONUSCO.

D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

44. Au cours de l'exercice 2021/22, la Mission continuera de travailler en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, le Gouvernement et les partenaires pour s'assurer que les conditions sont réunies pour faciliter son retrait de façon responsable et progressive dans le cadre de la stratégie de transition conjointe. En consultation avec les institutions financières internationales et d'autres partenaires multilatéraux et bilatéraux, la Mission et l'équipe de pays continueront d'assurer un processus inclusif de planification de la transition dans lequel seront présentées les grandes lignes d'une reconfiguration de la présence des Nations Unies en République démocratique du Congo. La Mission contribuera à la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour 2020-2024, des engagements nationaux congolais contractés au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et du plan d'action national de deuxième génération sur l'application de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité, ainsi que du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix et des quatre engagements collectifs qui en découlent. En outre, elle soutiendra l'utilisation stratégique des projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix et la mise en place d'un cadre stratégique visant à renforcer les institutions, en privilégiant la lutte contre les causes profondes du conflit, le renforcement des capacités du Gouvernement et la consolidation du mécanisme de reddition de comptes et en garantissant le dialogue démocratique, la résilience des populations et la cohésion sociale.

45. La Mission mènera des activités communes au titre des programmes afin de mieux intégrer son action et celle des organismes, fonds et programmes des Nations Unies dans ses grands domaines d'intervention, l'idée étant de préparer la transition vers l'après-maintien de la paix. Elle assumera progressivement un rôle de conseil stratégique dans l'optique d'ouvrir l'espace politique qui permettra de prendre des mesures à plus long terme en matière de consolidation de la paix et de développement, tandis que l'équipe de pays restructurera sa présence et ses activités pour servir au mieux les priorités des autorités congolaises.

46. Dans le cadre du triple axe formé par l'aide humanitaire, le développement et la paix, la MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies, en collaboration avec les principales parties prenantes nationales et internationales, continueront de s'attaquer

aux causes sous-jacentes des conflits et aux problèmes systémiques à l'origine des besoins humanitaires. Il s'agira notamment d'appuyer la création d'un environnement propice au développement, qui facilite la transition vers la consolidation de la paix, ce qui permettra de répondre aux besoins humanitaires résiduels. Dans le cadre de la planification de la transition, la Mission, en coordination avec l'équipe de pays, continuera de travailler avec les autorités congolaises, les populations locales, la société civile et les organisations de femmes et de jeunes dans le cadre d'une approche intégrée, en soutenant les initiatives de réconciliation et de stabilisation des communautés, notamment au moyen de mécanismes de justice transitionnelle, en renforçant le système judiciaire et la professionnalisation des forces de sécurité, et en surveillant et en signalant les violations des droits humains. La MONUSCO coopérera également avec l'équipe de pays, la Banque mondiale, le Fonds pour la consolidation de la paix et d'autres partenaires multilatéraux et bilatéraux pour élaborer et mettre en œuvre une série de programmes dont le but est de répondre aux besoins humanitaires immédiats de la population à l'appui des efforts de consolidation de la paix et de permettre au pays de s'engager sur la voie du développement durable.

47. Les activités relatives aux programmes seront axées sur la lutte contre la violence au sein de la collectivité, la réintégration des ex-combattants dans les communautés et l'appui à la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation et au programme décentralisé de désarmement, de démobilisation, de réintégration communautaire et de stabilisation actuellement élaboré par le Gouvernement, qui constituent une passerelle indispensable entre l'action politique menée par la Mission et les activités au titre des programmes de l'équipe de pays et des autres partenaires.

48. Il sera indispensable de nouer des partenariats efficaces avec les institutions internationales de financement et d'autres partenaires multilatéraux et bilatéraux. Il est aussi primordial de mobiliser des ressources pour soutenir les interventions de consolidation de la paix en République démocratique du Congo après le retrait de la mission. C'est pourquoi l'équipe de pays des Nations Unies doit élaborer une stratégie appropriée de mobilisation des ressources. À cet égard, conjointement avec l'équipe de pays, la Mission veillera à harmoniser ses activités relatives aux programmes avec le Fonds pour la consolidation de la paix.

49. La Mission collaborera étroitement avec ses partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies pour renforcer l'état de droit en République démocratique du Congo en contribuant à la conception et à la mise en œuvre d'un programme pluriannuel conjoint de soutien à la justice et à la police. La mise en œuvre conjointe de ces programmes permettra de renforcer les capacités des partenaires tout en assurant la continuité de l'appui au fonctionnement et à la transparence des institutions de justice congolaises, dans la droite ligne de la politique nationale de réforme de la justice et conformément au mandat de la Mission.

50. Dans le cadre de son mandat de stabilisation, la Mission poursuivra sa collaboration stratégique et opérationnelle avec l'équipe de pays en vue de promouvoir la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation et faire de cette Stratégie l'un des principaux vecteurs de la transition. Afin d'assurer la pérennité de cette structure essentielle de partenariat et de coordination multipartite, elle appliquera une stratégie de transition détaillée et progressive au moyen d'un programme conjoint de stabilisation qu'elle élaborera avec l'équipe de pays.

51. La Mission maintiendra également la collaboration qu'elle a nouée avec la Banque mondiale pour concourir à l'élimination de plusieurs facteurs structurels de conflit, notamment le manque de services publics en dehors des chefs-lieux de province, la destruction des infrastructures publiques, les tensions ethniques,

l'insécurité concernant la propriété foncière et l'accès à la terre, la présence continue de groupes armés étrangers et congolais, le trafic illégal de ressources naturelles minérales et non minérales, la vulnérabilité socio-économique aiguë et l'absence de débouchés économiques. Les entités du système des Nations Unies présentes en République démocratique du Congo continueront d'offrir un appui collectif aux institutions nationales qui s'emploient à prévenir et à combattre les situations d'urgence sanitaire publique de grande ampleur et continueront d'aider le Gouvernement à atténuer les retombées socio-économiques de la pandémie de COVID-19.

52. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de transition pour les entités du système des Nations Unies, conformément aux meilleures pratiques internationales, il sera procédé à un examen des capacités que le Gouvernement, la Mission, l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres organisations internationales peuvent mettre au service de la concrétisation des priorités conjointes convenues en matière de consolidation de la paix. Cela permettra à l'équipe de pays de repérer les domaines dans lesquels ces capacités font gravement défaut et de formuler les stratégies de renforcement correspondantes. C'est sur la base des résultats de ces importants processus de transition que l'on pourra définir les activités relatives aux programmes qui sont propres à répondre aux besoins de consolidation de la paix recensés dans les différents domaines prioritaires.

53. La Mission continuera à soutenir le conseil consultatif de la Plateforme des femmes pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération dans la région des Grands Lacs afin de veiller à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Des réunions et des débats permettront d'explorer les principaux défis à relever et les perspectives entrevues ; de discuter de la manière de créer un effet de levier en partenariat avec les organisations de la société civile et d'en tirer parti, l'objectif étant de s'assurer que la prévention, la protection, la participation et le relèvement seront privilégiés ; de discuter de la situation de la COVID-19 dans la région des Grands Lacs ; d'envisager des mesures pour pérenniser les acquis relatifs aux femmes et à la paix et la sécurité et de recenser les domaines nécessitant un soutien supplémentaire ; de formuler des recommandations stratégiques sur la manière de continuer à appuyer les questions ayant trait aux femmes et à la paix et à la sécurité pendant et après la pandémie de COVID-19.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

54. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

Direction exécutive et administration

55. La Représentante spéciale du Secrétaire général et ses proches collaborateurs assureront la direction exécutive et l'administration de la mission.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général									
Postes approuvés 2020/21	1	–	2	–	2	5	5	–	10
Postes proposés 2021/22	1	–	2	–	2	5	5	–	10
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du (de la) Chef de cabinet									
Postes approuvés 2020/21	–	1	16	27	6	50	33	9	92
Postes proposés 2021/22	–	1	16	26	6	49	33	9	91
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	–	–	(1)
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (protection et opérations)									
Postes approuvés 2020/21	1	1	3	2	2	9	7	1	17
Postes proposés 2021/22	1	1	4	3	2	11	7	1	19
Variation nette	–	–	1	1	–	2	–	–	2
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)									
Postes approuvés 2020/21	1	1	4	2	3	11	8	1	20
Postes proposés 2021/22	1	1	4	2	2	10	9	1	20
Variation nette	–	–	–	–	(1)	(1)	1	–	–
Groupe des questions de genre									
Postes approuvés 2020/21	–	–	1	2	–	3	7	7	17
Postes proposés 2021/22	–	–	1	2	–	3	7	7	17
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Chefs des bureaux locaux									
Postes approuvés 2020/21	–	4	9	–	2	15	9	7	31
Postes proposés 2021/22	–	4	7	–	2	13	8	7	28
Variation nette	–	–	(2)	–	–	(2)	(1)	–	(3)
Total									
Postes approuvés 2020/21	3	7	35	33	15	93	69	25	187
Postes proposés 2021/22	3	7	34	33	14	91	69	25	185
Variation nette	–	–	(1)	–	(1)	(2)	–	–	(2)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Bureau du (de la) Chef de cabinet*Centre d'opérations conjoint**Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste P-2)*

56. Du fait de la fermeture du bureau local de Kananga et de l'antenne de Tshikapa le 30 juin 2021, il est proposé de supprimer un poste d'administrateur(trice) du Centre d'opérations conjoint (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2).

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (protection et opérations)*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes [création de 2 postes (1 P-4 et 1 P-3)]*

57. Le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (protection et opérations) est chargé de diriger et d'animer la composante Protection et opérations et de fournir une orientation et un appui logistique aux cinq bureaux locaux et aux deux antennes. Au titre de cette composante, il met tout particulièrement en œuvre un certain nombre d'activités visant à promouvoir la protection des civils en améliorant la protection physique, en créant un environnement protecteur et en renforçant les institutions de l'État dans les domaines de la justice, de la police et des services pénitentiaires.

58. Le Groupe de la gestion des programmes, qui relève du Bureau du Représentant spécial adjoint, est responsable de la prise en charge, de l'approbation, de la gestion et de l'exécution de projets à effet rapide, de programmes de lutte contre la violence de proximité et d'autres activités de programme. Il appuie en outre le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports relatifs à ces dernières. Dans un audit des projets à effet rapide, mené récemment, le Bureau des services de contrôle interne a constaté que l'évaluation, le suivi et l'établissement de rapports liés aux programmes devaient être renforcés en vue de mieux utiliser les ressources et d'améliorer la qualité desdits effets.

59. Par conséquent, il est proposé de créer deux postes de spécialiste de la gestion de programme (1 P-4 et 1 P-3) afin d'accroître la capacité du Groupe, de renforcer la gestion des activités de programme de la Mission, de gérer efficacement les ressources, de fournir un encadrement, une supervision et des orientations concernant l'affectation effective des fonds et l'établissement de rapports efficaces sur le financement des programmes, et de mieux préparer la transition. Ces postes permettraient à la Mission d'exécuter des programmes efficaces et bien pensés, ainsi que de mettre en place les mécanismes d'assurance de la qualité et de suivi nécessaires pour que les activités de programme aient une incidence optimale, un objectif particulièrement important en période de transition et de retrait échelonné.

60. Les spécialistes de la gestion de programme (1 P-4 et 1 P-3) appuieront l'élaboration, l'approbation, le suivi et l'évaluation des projets en vue de s'assurer qu'ils sont en phase avec les grandes orientations et de bonne qualité, ainsi que pour garantir une diligence financière appropriée et veiller au décaissement rapide et vérifié des fonds, en tenant notamment une comptabilité précise des dépenses. En outre, le spécialiste de la gestion de programme (P-4) dirigera le Groupe, en veillant à son bon fonctionnement, notamment pendant le processus de transition de la Mission, au cours duquel les activités de programme sont essentielles pour faciliter le retrait de celle-ci.

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (transformation de 1 poste d'agent(e) du Service mobile en poste d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (transformation de 1 poste d'agent(e) du Service mobile en poste d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national)

61. Le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire), connu sous le nom de Bureau intégré, se consacrera de plus en plus à piloter le processus de transition conformément à la stratégie conjointe en la matière et à renforcer la coordination entre la Mission, l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement pour faciliter le passage d'un environnement de maintien de la paix à une paix à moyen et long terme. Pour ce faire, les autorités nationales et provinciales devront se mobiliser davantage. En conséquence, le Bureau intégré aura besoin de capacités administratives nationales supplémentaires pour appuyer la transition. Il est donc proposé de transformer un poste d'assistant(e) administratif(ve) (agent(e) du Service mobile) en un poste d'assistant(e) administratif(ve) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national). Le ou la titulaire du poste sera responsable du fonctionnement quotidien du secrétariat du bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, y compris le calendrier, les réunions et la correspondance entrante et sortante du Représentant spécial adjoint, et sera chargé(e) de diverses fonctions administratives, notamment les ressources humaines, les finances et le budget et l'administration générale.

Chefs des bureaux locaux

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes [suppression de 2 postes (1 P-5 et 1 P-4)]

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste d'agent(e) des services généraux)

62. Compte tenu de la fermeture du bureau local de Kananga et de l'antenne de Tshikapa à compter du 30 juin 2021, il est proposé de supprimer un poste de Chef de bureau (P-5), un poste de spécialiste des questions politiques (P-4) et un poste d'assistant(e) administratif(ve) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

Composante 1 : protection des civils

63. Les groupes armés, y compris les milices locales et les groupes armés étrangers devraient demeurer la principale menace pour les civils au cours de l'exercice 2021/22. La MONUSCO veillera à l'application, par toutes ses composantes, d'une approche de la protection des civils au Tanganyika, en Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, avec pour objectif principal d'atténuer la menace posée par les groupes armés étrangers et congolais à un niveau qui puisse être géré efficacement par le Gouvernement. La protection des civils restera donc au cœur des activités de la Mission. Allant au-delà de la simple organisation d'opérations militaires, cette protection sera l'occasion d'une collaboration continue avec les autorités congolaises, les populations, la société civile, les organisations de femmes et les groupes de jeunes, dans le cadre d'une approche intégrée associant réconciliation, renforcement du système judiciaire, professionnalisation des forces de sécurité et surveillance et dénonciation des violations des droits humains. À cette fin, la Mission mobilisera une pression politique et militaire sur les groupes armés en vue d'ouvrir un espace aux

acteurs civils de sorte que l'on s'attaque aux causes profondes du conflit, crée un environnement protecteur et fasse progresser les mécanismes locaux de résolution des conflits.

64. La MONUSCO concentrera ses efforts dans les zones encore touchées par le conflit armé et continuera d'améliorer les systèmes d'alerte et d'intervention rapides afin d'intervenir efficacement dans les provinces où elle se trouve. Elle continuera de fournir une protection physique aux civils menacés et d'empêcher et de dissuader les groupes armés et les milices locales de perpétrer des actes de violence contre la population. Pour ce faire, elle maintiendra sa présence dans les zones où la menace qui pèse sur les civils est la plus tenace et la plus sérieuse, et se déploiera dans celles où ces derniers sont susceptibles de faire l'objet de menaces spécifiques, afin de prévenir, d'anticiper ou de combattre les menaces émanant de groupes armés ou la violence intercommunale. Afin de protéger efficacement les civils dans les quatre provinces, il est prévu de renforcer la mobilité de la force en recourant aux bataillons de déploiement rapide et de déployer du personnel civil. Dans le cadre de la stratégie de protection par projection, la Mission déploiera simultanément des composantes civiles et du personnel en tenue pour faire face aux menaces qui pèsent sur les civils. Elle lancera en outre des équipes mixtes de protection de la population civile, des missions d'évaluation conjointe et des équipes d'enquête mixtes, en adoptant une approche globale afin de protéger efficacement les civils en danger. Elle poursuivra également ses initiatives de sensibilisation des groupes armés et leurs commandants aux six violations graves des droits de l'enfant pendant les conflits et continuera de les encourager à mettre fin au recrutement d'enfants et à libérer les enfants qui les ont rejoints. Enfin, elle continuera d'assurer la sécurité de certaines zones pour aider les acteurs humanitaires à fournir une aide humanitaire essentielle aux populations touchées.

65. En s'appuyant sur une planification conjointe et en respectant pleinement la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes, la Mission continuera de fournir un soutien en matière de logistique, de renseignement et d'évacuation sanitaire aux FARDC, dans le cadre de leurs activités de planification et de leurs opérations militaires contre les groupes armés. Le cas échéant, elle mènera des opérations offensives contre les groupes armés, principalement les ADF, conjointement avec les FARDC ou en soutien à celles-ci. Afin d'aider les FARDC à assumer l'entière responsabilité de la lutte contre la menace que représentent les groupes armés, la Mission s'attèlera tout particulièrement à appuyer le renforcement de leurs capacités à mener efficacement des opérations conjointes, conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme. Elle continuera également d'épauler la Police nationale congolaise dans ses fonctions de protection, en assurant une sécurité adéquate dans les villages et les zones urbaines, notamment au moyen d'initiatives de police de proximité et de centres de commandement communs, dans le cadre de la stratégie opérationnelle de lutte contre l'insécurité. Compte tenu du transfert progressif des tâches aux autorités nationales, la Mission accordera la priorité au renforcement de la performance, du suivi et de l'évaluation de la capacité nationale d'intervention en matière d'engins explosifs et mènera des opérations d'urgence de neutralisation des explosifs et munitions pour protéger les civils.

66. Par le truchement de ses bons offices, la MONUSCO luttera contre la menace que représentent les groupes armés pour les civils, en aidant le Gouvernement à poursuivre ses efforts de désarmement et de démobilisation des principaux groupes armés congolais et étrangers ; en appuyant les pourparlers liés aux redditions ; en contribuant, par la suite, aux mécanismes de réinsertion et de réintégration à l'échelle locale, y compris au rapatriement et à la réinstallation des membres de groupes armés étrangers. Elle apportera également son soutien et des conseils techniques aux

autorités gouvernementales aux fins de l'élaboration et de la gestion du nouveau cadre de désarmement, de démobilisation et de réintégration, qui comprendra un ensemble de principes convenus à l'échelle nationale décrivant les modalités politiques, juridiques, financières, opérationnelles, de coordination et de communication en la matière. Ce cadre sera complété par un programme de réduction de la violence de proximité qui servira à aider les populations à réduire la violence et à renforcer la résilience à l'échelle locale, afin d'aider les jeunes vulnérables et d'autres personnes à trouver d'autres moyens de subsistance pour faire ainsi en sorte que ceux-ci soient moins enclins à rejoindre les groupes armés, notamment en ciblant les zones où les ex-combattants sont susceptibles de revenir ou celles où les groupes armés opèrent. En outre, la Mission fournira un soutien aux établissements pénitentiaires à haut risque situés dans les zones où les groupes armés sont actifs, afin d'améliorer la gestion de la sécurité et les conditions élémentaires de manière à faire en sorte que les prisons ne soient pas ciblées par les groupes armés qui cherchent à libérer des prisonniers pour alimenter leurs rangs, et pour réduire le nombre de problèmes de sécurité.

67. En outre, dans la perspective d'un retrait responsable et échelonné de la Mission, en particulier au Tanganyika, les efforts se tourneront progressivement vers le renforcement des capacités des populations locales à gérer les conflits, afin de prévenir l'escalade de la violence. La MONUSCO aidera les populations et les autorités locales à établir des comités et plans de protection locaux et à les renforcer, à étendre les réseaux d'alerte rapide et d'alerte locale et à élaborer un plan de transition pour que ces réseaux soient progressivement gérés par le Gouvernement. La Mission œuvrera également à instaurer la confiance entre les civils, les autorités locales et les services de sécurité et à renforcer les mécanismes participatifs locaux qui mettent l'accent sur la gouvernance en matière de sécurité.

68. Afin d'améliorer le climat de protection, la Mission poursuivra ses efforts de surveillance, d'établissement de rapports sur les droits humains et de promotion de ces droits, ainsi que de renforcement de la capacité du Gouvernement à protéger et à promouvoir ces derniers. Pour ce faire, elle conduira des missions de surveillance, d'évaluation des menaces et d'enquête afin de recueillir des informations sur les violations des droits humains et d'en rendre compte, et mènera des actions de plaidoyer auprès des autorités pour lutter contre de telles violations. Dans le cadre de ses activités de plaidoyer, elle continuera de collaborer avec le Ministère de la justice, le Ministère de la défense et le Ministère des droits humains et de fournir un appui technique, des services d'encadrement et des conseils aux autorités judiciaires pour qu'aient lieu des procès équitables et que les auteurs de violations des droits humains, de violations du droit international humanitaire, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, ainsi que les personnes qui entretiennent des relations commerciales illégales avec les groupes armés répondent de leurs actes. La MONUSCO continuera également de fournir un soutien technique et logistique au Gouvernement afin de promouvoir la lutte contre l'impunité, notamment par le truchement de cellules d'appui aux poursuites judiciaires, qui aideront les autorités judiciaires militaires et civiles à rassembler des preuves, à mener des enquêtes efficaces et à poursuivre les responsables de graves violations des droits humains, de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de violences sexuelles, dans le but de décourager les criminels de récidiver. Aux côtés de l'équipe de pays des Nations Unies, la Mission aidera le Gouvernement à mettre en œuvre des mécanismes de justice transitionnelle pour promouvoir la paix, l'application du principe de responsabilité, la réconciliation et la prévention de nouveaux conflits. Ses hauts responsables poursuivront les activités de sensibilisation menées auprès du (de la) Conseiller(ère) spécial(e) du Chef de l'État en matière de lutte contre les violences sexuelles et le recrutement d'enfants, du (de la) Conseiller(ère) spécial(e) chargé(e)

des femmes, des jeunes et de la violence sexuelle et des responsables des institutions nationales chargées de la sécurité, dans l'optique de promouvoir le respect des droits humains et de renforcer l'application des plans d'action des Nations Unies visant à faire cesser et à prévenir la violence sexuelle et le recrutement d'enfants, du communiqué commun et de son additif, et des plans d'action nationaux des Forces armées et de la Police destinés à prévenir la violence sexuelle et le recrutement d'enfants.

69. La MONUSCO s'attachera tout particulièrement à réduire et à mieux gérer le flux des armes et munitions et l'accès des groupes armés à celles-ci, afin de réduire leur capacité à se développer, à se mobiliser et à constituer une menace sérieuse pour les civils. Pour ce faire, elle aidera les forces de sécurité nationales présentes dans les zones touchées par le conflit armé à mieux gérer leurs armes, à les marquer et à améliorer leur entreposage dans des coffres-forts spécialisés, afin que ces armes ne soient pas échangées par des éléments des FARDC et ne deviennent pas une cible pour les groupes armés. Les progrès accomplis en matière d'amélioration de la gestion des armes ont fait apparaître que les zones qui se sont dotées de coffres-forts et qui ont mis en place un système de marquage sont moins dangereuses et que la population locale vivant dans ces zones se sent généralement plus en sécurité. La Mission continuera également de surveiller l'embargo sur les armes et les flux d'armes et de munitions qui sont destinées à la République démocratique du Congo ou qui circulent à l'intérieur du pays, afin d'améliorer le contrôle des flux d'armes et de réduire le nombre d'armes qui se retrouvent entre les mains des groupes armés.

Réalisation escomptée
Indicateurs de succès

1.1 Renforcement de la sécurité des civils menacés physiquement par la présence de groupes armés et la violence intercommunautaire dans les zones touchées par le conflit armé

1.1.1 Augmentation du nombre de redditions négociées par les groupes armés dans le cadre du programme gouvernemental de désarmement, de démobilisation et de réintégration, axé sur les populations (2019/20 : 0 ; 2020/21 : 1 ; 2021/22 : 2)

1.1.2 Augmentation du pourcentage de problèmes de sécurité résolus à la suite d'alertes émises par des réseaux d'alerte civils (2019/20 : 56 % ; 2020/21 : 36 % ; 2021/22 : 56 %)

1.1.3 Réduction du nombre de violations graves avérées commises par des groupes armés contre des enfants pendant un conflit armé (2019/20 : 2 040 ; 2020/21 : 1 790 ; 2021/22 : 1 450)

1.1.4 Diminution du nombre de déplacés (2019/20 : 5,5 millions ; 2020/21 : 2,3 millions ; 2021/22 : 2,2 millions)

Produits

- Mise en place de 50 missions de protection conjointes et conduite de 72 missions d'évaluation conjointes dans les zones touchées par le conflit armé pour évaluer et limiter les risques auxquels sont exposés les enfants, les femmes et les hommes, les garçons et les filles en matière de protection et appuyer les mesures de prévention et d'intervention prises par les partenaires congolais et internationaux
- Organisation de 4 séminaires sur la direction et la planification à l'intention de 10 hauts responsables des FARDC dans les quartiers généraux centraux et régionaux ; tenue de 4 séminaires à l'intention de 20 hauts responsables des FARDC opérant dans les brigades et les bataillons ; organisation de 4 exercices d'entraînement sur le terrain à l'intention de 40 officiers et sous-officiers des FARDC dans les zones prioritaires du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri afin de soutenir le renforcement des capacités des

FARDC en matière de direction, de tactiques de contre-embuscade, de mouvements de combat, d'évacuation sanitaire primaire et secondaire, d'opérations d'information, d'aménagement et de sécurité des bases et des postes gérés par les compagnies, de planification des patrouilles conjointes, d'orientation et de tactiques de guerre dans la jungle

- Production d'une carte des zones touchées par le conflit où les femmes et les filles courent un risque particulier, afin de soutenir les initiatives des autorités locales en matière de protection des civils
- Entretien d'une moyenne de 33 bases opérationnelles de compagnie ; 80 déploiements d'unités de combat effectués par des bataillons de déploiement rapide ; 27 déploiements d'unités de combat effectués par des bataillons d'infanterie ; conduite de 100 patrouilles quotidiennes en moyenne (60 de jour et 40 de nuit) par les contingents ; conduite d'une moyenne de 30 patrouilles quotidiennes conjointes avec les FARDC afin de protéger les civils et de réduire le nombre de violations des droits humains commises par des groupes armés ou des agents de l'État
- Organisation de 90 initiatives de sensibilisation menées par des équipes de liaison féminine au Nord-Kivu, au Sud-Kivu, en Ituri et au Tanganyika au sujet des outils à utiliser à l'échelle locale aux fins de la protection des civils, du respect des droits humains et de la résolution des conflits, en ciblant les femmes et les filles associées aux groupes armés
- Conduite de 45 opérations au niveau des compagnies, afin d'assurer la protection des civils et la neutralisation des groupes armés
- Appui à 12 opérations dirigées par les FARDC ou opérations conjointes dans les domaines du renseignement, de la reconnaissance et de la logistique, dans le strict respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme
- Réalisation de 3 000 heures de renseignement civil et militaire, de surveillance et d'acquisition d'objectif effectuées par le système de drone aérien afin d'améliorer l'appréciation de la situation
- Réalisation de 32 120 patrouilles de la police des Nations Unies, y compris des patrouilles conjointes avec la Police nationale congolaise (88 patrouilles par jour en moyenne, soit un total de 1 280 policières et policiers)
- Fourniture de conseils et d'un soutien à la Police nationale congolaise au moyen d'un suivi quotidien et d'un accompagnement en matière de lutte contre l'insécurité et de respect des droits humains, des libertés fondamentales et des normes internationales relatives au maintien de l'ordre
- Organisation de 96 réunions du Conseil de sécurité avec la société civile et les autorités locales, y compris les forces de l'ordre, afin de lutter contre les problèmes de sécurité
- Conduite de 6 missions à l'appui du Mécanisme conjoint de vérification élargi pour renforcer la sécurité aux frontières
- Fourniture de 2 300 escortes de missions humanitaires dans les zones touchées par le conflit armé
- Tenue de 60 ateliers et de 30 séances de sensibilisation avec des acteurs de la société civile, notamment des femmes et des jeunes, les autorités et les comités de protection, afin de renforcer les comités locaux de protection et les mécanismes d'alerte rapide tenant compte des questions de genre
- Conduite de 7 missions d'évaluation des mécanismes de protection en vigueur au Tanganyika, en Ituri, au Sud-Kivu et au Nord-Kivu, afin de contribuer à l'élaboration d'une feuille de route pour le transfert des mécanismes aux autorités locales, après le retrait de la Mission
- Tenue de réunions hebdomadaires avec les autorités nationales et provinciales pour fournir un soutien technique et des conseils sur la mise en œuvre du cadre révisé de désarmement, de démobilisation et de réintégration à l'échelle locale
- 35 projets de réduction de la violence à l'échelle locale visant à aider les populations à réduire la violence et à renforcer leur résilience dans les zones où les ex-combattants sont susceptibles de revenir ou dans lesquelles des groupes armés sont actifs

- Fourniture d'approvisionnements essentiels, notamment de vêtements, d'articles ménagers, de produits d'hygiène, de rations, de solutions d'hébergement et de soins médicaux à 100 combattants étrangers et aux personnes à leur charge
- 250 missions ponctuelles de destruction d'engins explosifs faisant suite à des alertes émises par les populations via la ligne téléphonique gratuite dans les zones de conflit du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, de l'Ituri et du Tanganyika
- Production de 52 épisodes de l'émission de radio « Ma Nouvelle Vie », qui est consacrée au désarmement, à la démobilisation, à la réintégration et à la réinstallation des groupes armés étrangers ; et diffusion quotidienne des épisodes par Radio Okapi et les stations de radio mobiles ainsi que par des stations de radio locales avec lesquelles des partenariats ont été établis
- Transformation de 3 prisons au Nord-Kivu, au Sud-Kivu et en Ituri en prisons de moyenne sécurité ; fourniture d'un soutien technique et logistique pour installer des systèmes de vidéosurveillance dans 3 prisons prioritaires ; 20 exercices de simulation visant à améliorer les systèmes de sécurité ; installation d'un système de communication radio dans 4 prisons prioritaires

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

1.2 Mise en place d'un environnement protecteur dans les zones touchées par les conflits armés

1.2.1 Nombre de condamnations pour violations graves des droits humains, crimes de guerre ou crimes contre l'humanité prononcées dans le respect des garanties judiciaires (2019/20 : 315 ; 2020/21 : 350 ; 2021/22 : 400)

1.2.2 Réduction du nombre de cas avérés de violations des droits humains commis par des acteurs étatiques dans les zones touchées par le conflit armé (2019/20 : 3 106 ; 2020/21 : 1 900 ; 2021/22 : 1 600)

1.2.3 Hausse du pourcentage de Congolais ayant confiance dans la capacité des forces de sécurité de l'État de protéger la population (2019/20 : 50 % ; 2020/21 : 63 % ; 2021/22 : 65 %)

Produits

- Organisation de 10 ateliers de renforcement des capacités des autorités locales en matière de gouvernance locale, l'accent étant mis sur la sécurité et la protection des civils dans 10 entités territoriales décentralisées
- 30 sessions d'accompagnement et de sensibilisation visant à améliorer la gouvernance, la gestion, la planification et la budgétisation de la sécurité locale, menant à la création de 15 conseils locaux pour la sécurité
- Conduite de 60 missions de suivi et d'évaluation chargées de surveiller la situation en matière de violations des droits humains et des atteintes y relatives, y compris les violences sexuelles liées au conflit, dans les zones touchées par un conflit armé
- Conduite de 20 missions d'enquête et d'établissement des faits chargées de surveiller la situation en matière de droits humains et d'enquêter, de rassembler des informations et d'établir des rapports sur les violations de ces droits et les atteintes y relatives, y compris les violences sexuelles, dans les zones ayant été touchées par un conflit armé
- Production de 14 rapports sur la situation des droits humains, portant notamment sur la violence sexuelle liée au conflit, la violence fondée sur le genre et le respect des droits humains et de la liberté d'expression et de réunion pacifique
- Organisation, à l'intention des FARDC et de la Police nationale congolaise, de 6 sessions de formation sur la violence sexuelle liée au conflit dans les zones effectivement en proie à un conflit, donnant lieu à la signature de plans d'engagement

-
- Organisation de 24 séances de travail avec le (la) Conseiller(ère) spécial(e) du Chef de l'État en matière de lutte contre les violences sexuelles et le recrutement d'enfants, les FARDC et la Police nationale aux fins de l'application du communiqué commun et de son additif et des plans d'action contre la violence sexuelle
 - Séances bihebdomadaires de mentorat et d'accompagnement avec les autorités judiciaires dans 5 lieux différents afin de fournir des conseils techniques sur l'analyse juridique et l'analyse des affaires, la jurisprudence, les questions de procédure et la préparation des documents à l'appui des enquêtes et des poursuites relatives aux crimes de guerre, aux crimes contre l'humanité et à d'autres violations graves des droits humains
 - Soutien logistique au déploiement de 20 missions d'enquête et organisation de 15 audiences foraines dans le but d'enquêter sur les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les autres violations graves des droits humains, y compris les violences sexuelles et les violations graves des droits de l'enfant
 - Organisation de 4 réunions avec l'Auditeur général des FARDC et d'autres hauts responsables de l'appareil judiciaire aux fins de la fourniture de conseils sur les stratégies de poursuite et la hiérarchisation des affaires
 - Organisation de formations mensuelles à l'intention d'officiers des FARDC sur le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme
 - Organisation de 10 réunions avec le groupe de travail technique conjoint sur les enfants et les conflits armés, afin de suivre les progrès liés à l'exécution du plan d'action visant à prévenir et à faire cesser le recrutement et l'utilisation d'enfants
 - 4 rapports trimestriels et 1 rapport annuel décrivant les tendances, les statistiques et les analyses des violations graves des droits de l'enfant en République démocratique du Congo
 - Réalisation de 4 sondages (2 sondages de l'opinion publique et 2 sondages thématiques) sur les perceptions de la population concernant les questions de paix, de sécurité, de justice et de reconstruction dans l'est de la République démocratique du Congo
 - 10 sessions d'accompagnement à l'intention des formateurs afin d'améliorer l'utilisation des résultats des sondages au niveau territorial, aux côtés des autorités locales ; et 10 séances de restitution et groupes de discussion sur les résultats des sondages avec les principales autorités nationales et provinciales et la société civile, afin de mieux comprendre les questions de protection et les mesures prises par le Gouvernement
 - Encadrement quotidien des directeurs, des surveillants et des gardes de sécurité dans 6 prisons à haut risque ; encadrement quotidien des directeurs, des surveillants et des gardes de sécurité dans 1 prison à haut risque ; et 2 visites conjointes dans 1 prison à haut risque avec des représentants des autorités pénitentiaires nationales
 - 80 sessions de sensibilisation au respect des droits humains à l'intention de 4 000 officiers de police
 - Installation de solutions d'entreposage sécurisé de 7 000 armes détenues par l'État dans les postes des forces de défense et de sécurité nationales
 - Formation de 50 membres des forces de défense et de sécurité nationales sur la gestion des armes et des munitions
 - 2 ateliers et 4 réunions de haut niveau destinées à fournir des orientations politiques, des conseils techniques et un soutien en matière de coordination à la commission nationale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre et la réduction de la violence armée
 - Soutien au centre national de lutte antimines pour l'élaboration et l'adoption d'une instruction permanente nationale sur les engins explosifs improvisés
 - Missions de surveillance mensuelles dans le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et l'Ituri pour analyser et évaluer le flux d'armes et de munitions à destination des groupes armés
-

Facteurs externes

Le Gouvernement mobilise et affecte les ressources nécessaires pour renforcer les capacités et faciliter le déploiement des Forces armées et de la Police nationale afin de lutter contre la menace posée par les groupes armés et les réseaux criminels et d'assurer la sécurité des zones débarrassées de ces groupes. La coopération entre la MONUSCO et le Gouvernement contre les groupes armés, y compris la conduite d'opérations conjointes, se poursuit. Dans les provinces du Kasaï et du Tanganyika, les conditions de sécurité continuent de s'améliorer, ce qui permet à la MONUSCO de poursuivre son retrait et le transfert des fonctions de sécurité aux acteurs de la sécurité nationale.

Tableau 2
Ressources humaines : composante 1 (Protection des civils)

Catégorie										Total
I. Observateurs militaires										
Effectif approuvé 2020/21										660
Effectif proposé 2021/22										660
Variation nette										-
II. Contingents										
Effectif approuvé 2020/21										13 640
Effectif proposé 2021/22										13 640
Variation nette										-
III. Personnel civil										
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>				
Bureau du (de la) commandant(e) de la force										
Postes approuvés 2020/21	1	1	-	-	2	4	5	-	9	
Postes proposés 2021/22	1	1	-	-	2	4	5	-	9	
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme										
Postes approuvés 2020/21	-	1	8	27	6	42	36	23	101	
Postes proposés 2021/22	-	1	8	27	6	42	35	22	99	
Variation nette	-	-	-	-	-	-	(1)	(1)	(2)	
Section de la protection de l'enfance										
Postes approuvés 2020/21	-	-	2	7	-	9	17	4	30	
Postes proposés 2021/22	-	-	2	7	-	9	17	3	29	
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	(1)	(1)	
Bureau des affaires civiles										
Postes approuvés 2020/21	-	1	5	10	1	17	187	10	214	
Postes proposés 2021/22	-	1	5	8	1	15	176	10	201	
Variation nette	-	-	-	(2)	-	(2)	(11)	-	(13)	
Total (personnel civil)										
Postes approuvés 2020/21	1	3	15	44	9	72	245	37	354	

III. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Postes proposés 2021/22	1	3	15	42	9	70	233	35	338	
Variation nette	–	–	–	(2)	–	(2)	(12)	(2)	(16)	
Total										
Effectif approuvé 2020/21									14 654	
Effectif proposé 2021/22									14 638	
Variation nette									(16)	

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme

Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette (réaffectation de 1 poste à 1 poste P-3)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste d'agent(e) des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)

70. Au paragraphe 18 de la résolution [2556 \(2020\)](#), le Conseil de sécurité a demandé que les FARDC et la MONUSCO mènent des opérations conjointes, qui soient le fruit d'activités de planification conjointes et de coopération tactique, conformément au mandat de la MONUSCO et à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, afin de veiller à ce que tous les efforts possibles soient faits pour dissuader et empêcher les groupes armés d'agir ou intervenir pour mettre fin à leurs actes, et a souligné que ces opérations, unilatérales ou conjointes, devaient toutes être conduites dans le strict respect du droit international, notamment le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, selon qu'il conviendrait. Au paragraphe 8 de la résolution, le Conseil a souligné la nécessité pour le Gouvernement de la République démocratique du Congo de continuer de faire en sorte que ses forces de sécurité gagnent en professionnalisme, notamment en vérifiant leurs antécédents, en les formant et en renforçant leurs capacités, afin d'assurer le strict respect du droit national et international des droits de l'homme ainsi que du droit international humanitaire. La politique de diligence voulue des Nations Unies en matière de droits de l'homme est un élément essentiel de la protection des civils et de la lutte contre l'impunité. Conformément à cette politique, toute assistance apportée par les Nations Unies aux forces de sécurité doit être subordonnée au respect des droits humains, du droit international humanitaire et du droit des réfugiés.

71. Le secrétariat chargé de la politique de diligence voulue des Nations Unies en matière de droits de l'homme gère une base de données contenant des informations sur les antécédents, les relations, les parcours professionnels et les antécédents en matière de droits humains de personnes préoccupantes affiliées aux FARDC et à la Police nationale congolaise, ainsi que, dans une moindre mesure, aux institutions paramilitaires et aux groupes armés. Cette base de données permet à la Mission d'évaluer les risques pour les civils et de définir des mesures d'atténuation. Le secrétariat assure également la formation du personnel militaire et de police de la Mission pour lui permettre de tenir compte des risques pour les civils suscités par les activités qu'il mène aux côtés des forces de sécurité nationales. Les informations

contenues dans la base de données permettent à la direction de la Mission de prendre des décisions sur son appui aux services de sécurité nationale.

72. La base de données contient plus de 311 700 documents sources et près de 163 880 profils complets d'auteurs présumés des plus graves violations des droits humains et du droit international humanitaire commises en République démocratique du Congo. Les informations qui y figurent sont très sensibles et nécessitent des compétences spécifiques en matière de gestion et de sécurité des bases de données et de ses contenus, ainsi qu'en matière de droits humains. Ces compétences ne sont pas encore disponibles, la base de données étant gérée par un spécialiste des droits de l'homme (P-3). Il est donc proposé de réaffecter ce poste de spécialiste des droits de l'homme (P-3) à un poste de spécialiste des systèmes informatiques (P-3). La réaffectation dudit poste permettra à la Mission de mieux gérer la base de données, en respectant la sécurité et la confidentialité requises, et de fournir à la direction de la Mission des informations précises et en temps voulu, selon que de besoin.

73. Le spécialiste des systèmes informatiques (P-3) sera chargé de gérer la base de données ; d'effectuer des recherches en matière de sécurité informatique et de développer, mettre à l'essai et examiner des systèmes y relatifs ; de mettre en œuvre des mesures de sécurité et de surveiller la base de données afin de protéger les informations et d'empêcher tout accès non autorisé ; d'entreprendre une analyse de l'information ; d'élaborer des rapports en temps voulu pour éclairer la prise de décision de la direction de la Mission.

74. En raison de la fermeture du bureau local de Kananga et de l'antenne de Tshikapa le 30 juin 2021, il est proposé de supprimer 1 poste d'assistant(e) (droits humains) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et 1 poste de conseiller(ère) pour la protection des femmes (Volontaire des Nations Unies).

Section de la protection de l'enfance

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)

75. Du fait de la fermeture du bureau local de Kananga et de l'antenne de Tshikapa le 30 juin 2021, il est proposé de supprimer un poste d'assistant(e) (protection de l'enfance) (Volontaire des Nations Unies).

Bureau des affaires civiles

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes [suppression de 2 postes (1 P-3 et 1 P-2)]

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 11 postes [suppression de 11 postes (1 poste d'administrateur(trice) et 10 postes d'agent(e) des services généraux]

76. En raison de la fermeture du bureau local de Kananga et de l'antenne de Tshikapa le 30 juin 2021, il est proposé de supprimer 2 postes de spécialiste des affaires civiles (1 P-3 et administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), 1 poste de spécialiste des affaires civiles (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2) et 10 postes d'assistant(e) de liaison (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

Composante 2 : appui à la stabilisation et au renforcement des institutions de l'État en République démocratique du Congo ainsi qu'aux principales réformes de la gouvernance et de la sécurité

77. Au cours de l'exercice 2021/22, la MONUSCO poursuivra les missions de bons offices qu'elle mène à l'appui de la consolidation de la stabilité politique et du renforcement des institutions de l'État en soutenant les principales réformes en matière de gouvernance et de sécurité, comme indiqué dans la stratégie commune de retrait progressif et échelonné de la MONUSCO élaborée par le Gouvernement et l'Organisation des Nations Unies. En étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires nationaux et internationaux, elle s'efforcera de favoriser la démocratisation et l'inclusion, de promouvoir la réconciliation entre les communautés et d'appuyer la réforme du secteur de la sécurité. Pour ce faire, elle s'attachera notamment à renforcer les capacités du Gouvernement dans le domaine de l'état de droit, la gouvernance démocratique locale et la résilience des populations, ainsi qu'à accroître le rôle et la participation des femmes dans le règlement des conflits et les processus politiques et électoraux. La Mission mènera des activités de sensibilisation et exercera ses bons offices auprès des populations concernées, de la société civile, des responsables politiques, des entités étatiques chargées de la défense et de la sécurité et des autorités et institutions de soutien à l'État et à la démocratie, notamment la Commission nationale des droits de l'homme, le Mécanisme national de suivi, l'Agence de prévention et de lutte contre la corruption, le Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication, le Conseil économique et social et la Coordination pour le changement des mentalités, récemment créée. Elle contribuera à renforcer la capacité du Gouvernement d'assumer ses principales responsabilités en matière de sécurité et d'ordre public et favorisera le rétablissement et le renforcement de l'autorité de l'État dans les zones en proie à la violence et aux conflits armés, notamment en élaborant et en mettant en œuvre des programmes conjoints avec l'équipe de pays des Nations Unies, conformément au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, à la stratégie commune de transition et à la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation.

78. La Mission renforcera ses échanges et ses partenariats avec les acteurs concernés pour promouvoir ses initiatives de stabilisation et de consolidation de la paix, l'objectif étant de s'attaquer aux causes profondes des conflits dans les provinces du Tanganyika, de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu en prévision de son retrait progressif. Il s'agira notamment de remédier aux problèmes de longue date touchant à l'identité et à l'inclusion, à la propriété foncière et l'accès aux terres, au déplacement et à la réinstallation et à l'utilisation légitime des ressources naturelles et l'accès à celles-ci. La MONUSCO continuera de promouvoir le règlement des différends en encourageant la tenue d'un dialogue inclusif et les initiatives de réconciliation aux niveaux national et provincial ainsi qu'en renforçant les interventions qu'elle mène en faveur de la stabilisation et de la consolidation de la paix. Elle entretiendra des relations étroites avec les représentants du parlement, du pouvoir judiciaire, de la présidence, du Gouvernement, de la société civile et d'autres membres de la communauté internationale afin de cultiver une vision commune de la consolidation de la gouvernance démocratique et de promouvoir les principales réformes de la gouvernance et de la sécurité. Avec l'appui du Fonds de cohérence pour la stabilisation et de ses partenaires, elle poursuivra sa lutte contre les causes profondes des conflits dans le cadre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation. Elle continuera à coordonner les interventions de stabilisation et de consolidation de la paix qu'elle mène avec l'équipe de pays et les organisations non gouvernementales dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri afin de garantir leur cohérence, leur complémentarité et leur pertinence, et envisagera d'étendre son action de stabilisation à la province du Tanganyika. En

outre, alors qu'elle se sera retirée de la région du Kasai, elle appuiera de manière transitoire les principales activités de consolidation de la paix et de stabilisation de façon à garantir un retrait durable et responsable.

79. La MONUSCO poursuivra sa collaboration avec les principaux acteurs gouvernementaux et ministères, d'autres partenaires concernés et des organisations régionales et multilatérales, notamment la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Communauté de développement de l'Afrique australe, l'Union africaine et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, aux fins de la concrétisation des engagements nationaux et régionaux pris au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Elle continuera de donner des conseils stratégiques au Gouvernement afin d'appuyer le renforcement des institutions de sécurité et de cultiver une vision nationale commune sur la gouvernance du secteur de la sécurité, notamment au moyen de mécanismes de justice transitionnelle.

80. En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, la MONUSCO aidera le Gouvernement à mettre en œuvre la politique nationale de réforme de la justice (2017-2026) par le biais du Programme conjoint d'appui à la réforme de la justice (2020-2024). Elle s'attachera notamment à promouvoir les réformes principales visant à renforcer l'appareil de justice pénale et le système pénitentiaire et à faire en sorte que ces institutions soient en mesure de répondre efficacement à la grande criminalité et aux autres problèmes de sécurité tout en respectant pleinement les principes et normes relatifs aux droits humains. Elle se concentrera également sur les priorités stratégiques fixées avec les autorités nationales et les partenaires afin de renforcer la présence, le fonctionnement et la responsabilité des institutions judiciaires et pénitentiaires au niveau provincial, le but étant de faciliter son retrait progressif et sa sortie. Elle s'emploiera en outre à renforcer les capacités de la Police nationale congolaise pour en faire une force de police plus professionnelle et plus efficace, dotée d'un meilleur système de commandement et de contrôle, à moderniser les infrastructures, notamment l'école de formation de la police nationale, et à améliorer l'application du principe de responsabilité et le respect des droits humains en renforçant les capacités de l'Inspecteur général de la Police nationale congolaise aux niveaux national et provincial.

81. La MONUSCO continuera de soutenir le changement de cap du Gouvernement, qui a adopté une approche plus souple et plus adaptée de la réintégration communautaire à l'appui de la nouvelle démarche de désarmement et de démobilisation. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, le Fonds pour la consolidation de la paix et les institutions financières internationales, elle aidera le Gouvernement à coordonner les mesures prises par l'ensemble des partenaires et à s'assurer de leur caractère ciblé afin de garantir la complémentarité des financements et des programmes et de faire en sorte que les communautés concernées en retirent le maximum de bénéfices. Pour que la Mission puisse se retirer pleinement et durablement de la République démocratique du Congo, il est essentiel d'œuvrer en faveur d'une réintégration communautaire durable. La Mission appuiera et continuera à renforcer la capacité des organisations de la société civile, des autorités locales et des communautés d'assurer le transfert des connaissances relatives aux initiatives politiques et aux processus de paix tenant compte des questions de genre, tout en s'efforçant d'accroître leur capacité à promouvoir la participation pleine, effective et véritable des femmes à tous les niveaux.

82. La Mission continuera de surveiller et de signaler les violations des libertés et droits fondamentaux et les entraves à la participation à la vie politique, ainsi que de mener des enquêtes à leur sujet, afin que les Congolaises et Congolais, y compris les enfants, puissent exercer leurs droits constitutionnels et que les agents de l'État

fassent preuve de la plus grande retenue lorsqu'ils interviennent dans des manifestations pacifiques. Le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme aidera le Gouvernement à vérifier les antécédents des ex-combattants afin d'identifier les auteurs avérés de graves violations des droits humains, ainsi qu'à élaborer et mettre en œuvre des initiatives nationales et locales de justice transitionnelle. En collaboration avec les ministères compétents, la MONUSCO s'attachera en outre à consolider un espace démocratique ouvert, inclusif et participatif qui permettra à la société civile de participer aux stratégies de réforme et de développement du pays et qui favorisera notamment une participation accrue des femmes et des jeunes. Elle continuera de plaider en faveur de l'adoption, au niveau national, d'un cadre juridique et de principes directeurs aux fins de la protection des victimes, des témoins, des défenseurs des droits humains et du personnel judiciaire participant aux procès relatifs aux infractions et violations graves. Elle continuera également de promouvoir et soutenir les mécanismes visant à mieux tenir responsables de leurs actes les auteurs de violations graves des droits humains et du droit international humanitaire, ainsi que les initiatives visant à mettre en place une justice de transition aux fins de la prévention de la reprise des conflits. En collaboration avec l'équipe de pays, elle continuera en outre de promouvoir le respect des droits humains, la protection de l'espace politique et la lutte contre les discours haineux en permettant à différents points de vue sociaux et politiques de s'exprimer sur l'antenne de Radio Okapi.

Réalisation escomptée
Indicateurs de succès

2.1 Progrès accomplis dans la lutte contre les causes profondes de la violence et des conflits intercommunautaires

2.1.1 Nombre de nouveaux accords conclus aux fins du règlement de conflits intracommunautaires et intercommunautaires, y compris de conflits fonciers (2019/20 : 13 ; 2020/21 : 13 ; 2021/22 : 9)

2.1.2 Hausse du nombre d'initiatives de dialogue entre le Gouvernement et les principaux groupes armés organisés aux fins de la réduction des conflits de longue date (2019/20 : 2 ; 2020/21 : 3 ; 2021/22 : 5)

2.1.3 Nombre de programmes de stabilisation mis en œuvre dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri dont les priorités ont été fixées par les communautés et le Gouvernement (2019/20 : 5 ; 2020/21 : 6 ; 2021/22 : 6)

2.1.4 Augmentation du nombre de mines certifiées par le Gouvernement dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Tanganyika (2019/20 : 0 ; 2020/21 : 50 ; 2021/22 : 90)

Produits

- Organisation de 10 sessions de formation à l'intention de 200 participants, dont au moins 30 % de femmes, sur les outils de gestion des conflits et les techniques tenant compte des questions de genre visant à appuyer les mécanismes locaux de règlement des conflits
- Organisation de 30 sessions de coaching à l'intention des forums d'information communautaires (Barazas), des commissions consultatives sur le règlement des conflits coutumiers et d'autres mécanismes locaux de règlement des conflits

- Mise en œuvre de 20 initiatives locales de règlement des conflits et organisation de 10 sessions de sensibilisation à l'intention de la population aux fins du règlement des conflits fonciers et de la réduction des tensions et de la violence
- Organisation de 5 sessions de travail et de coaching à l'intention des acteurs de la société civile, y compris des femmes et des jeunes, sur la participation véritable et effective aux initiatives politiques et au processus de paix, notamment sur la participation des femmes aux mécanismes de règlement des conflits au niveau local
- Organisation de réunions mensuelles avec les groupes parlementaires sur la réforme de la gouvernance et le règlement des conflits au niveau provincial
- Organisation de réunions mensuelles avec des membres du Gouvernement aux niveaux national et provincial, l'objectif étant de se concerter sur la mise en œuvre de la stratégie commune et d'insister sur la réforme de la gouvernance
- Organisation de réunions hebdomadaires avec des acteurs politiques et des parties prenantes de haut rang aux niveaux national, provincial et local visant à faciliter le dialogue et le règlement pacifique des conflits politiques et à promouvoir et favoriser le consensus sur le fonctionnement des institutions clés, notamment pour ce qui est du secteur de la sécurité, et sur l'importance de la participation des femmes à la vie politique
- Organisation de 2 réunions du comité directeur national du Fonds de cohérence pour la stabilisation visant à appuyer la programmation de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation
- Organisation de 12 réunions de coordination de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation visant à mettre à jour la cartographie des interventions de stabilisation et de consolidation de la paix menées dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri et à coordonner le déploiement de 12 missions chargées de suivre l'exécution des programmes entrepris dans le cadre de la Stratégie

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

2.2 Amélioration de l'accès à un espace démocratique inclusif et participation durable et effective des principaux segments de la société, notamment des femmes et des jeunes, à la vie politique

2.2.1 Nombre de projets de loi sur l'administration publique, la protection des défenseurs des droits humains et l'accès à l'information adoptés et mis en œuvre (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : 3 ; 2021/22 : 3)

2.2.2 Diminution du nombre de violations avérées des droits politiques et de la liberté de réunion et d'expression commises par des acteurs étatiques (2019/20 : 741 ; 2020/21 : 900 ; 2021/22 : 600)

2.2.3 Nombre de plaintes émanant de citoyens examinées par la Commission nationale des droits de l'homme (2019/20 : 4 440 ; 2020/21 : 3 000 ; 2020/21 : 3 000)

Produits

- Organisation de 2 ateliers avec des institutions nationales œuvrant en faveur d'une bonne gouvernance, l'objectif étant de promouvoir la participation des femmes et des jeunes aux négociations de paix, la cohabitation pacifique et la mobilisation des ressources dans le cadre des résolutions [1325 \(2000\)](#) et [2250 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité
- Tenue de 7 sessions de renforcement des capacités et de coaching à l'intention de 140 acteurs de la société civile, dont au moins 30 % de femmes et de jeunes, aux fins de la restructuration et de la revitalisation des organisations de la société civile qui promeuvent la gouvernance démocratique

- Organisation de 10 séances de sensibilisation et d'information à l'intention de 200 membres et dirigeants des communautés locales, notamment des jeunes dans les zones urbaines et rurales concernées, visant à promouvoir la réconciliation et la cohésion sociale
- Organisation de 10 séances de renforcement de la confiance avec des acteurs étatiques sur la gestion des sentiments d'hostilité à l'égard de la MONUSCO
- Organisation de campagnes d'information multimédias et de programmes de sensibilisation à l'appui de l'exécution du mandat de la Mission par les moyens suivants : a) diffusion d'émissions 24 heures sur 24 sur Radio Okapi à l'intention de 24 millions d'auditeurs et d'auditrices par semaine ; b) production de 52 courtes vidéos destinées à être diffusées sur les plateformes numériques de la MONUSCO ; c) exploitation et gestion des sites Web de la Mission et de Radio Okapi, enrichis quotidiennement par des articles, des récits et des photographies provenant de l'ensemble de la République démocratique du Congo ; d) diffusion d'informations fiables par l'intermédiaire des médias sociaux
- Organisation de 3 séances de sensibilisation s'adressant à des étudiants dans des établissements d'enseignement visant à promouvoir un dialogue politique sur la stabilisation, la paix et la sécurité, l'appui aux institutions nationales et le retrait progressif de la MONUSCO
- Tenue de 10 séances de sensibilisation, par l'intermédiaire de Radio Okapi, à l'intention de 200 participants issus d'organisations de femmes et de la société civile à Kinshasa, Goma, Bukavu, Bunia, Beni et Kalemie, l'objectif étant d'accroître l'importance accordée à l'autonomisation des femmes et l'accès à un espace démocratique inclusif
- Organisation de 4 ateliers à l'intention de 120 journalistes, dont au moins 30 % de femmes, et de 1 campagne dans les médias visant à promouvoir une communication tenant compte des questions de genre et non sexiste et à améliorer la couverture médiatique des femmes en politique et dans les initiatives de paix et de sécurité
- Tenue de 5 débats publics avec des représentants des jeunes sur les principes de masculinité positive et de sensibilité des citoyens aux questions de genre, dans le cadre desquels il est fait appel à des personnalités locales considérées comme des champions ou des ambassadrices de la paix

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

2.3 Renforcement de la capacité des institutions publiques d'établir et de maintenir l'état de droit et la sécurité

2.3.1 Pourcentage d'activités prioritaires relatives au professionnalisme, à la responsabilité effective et au cadre institutionnel de la Police nationale congolaise prévues dans le plan d'action de réforme (2020-2024) qui ont été menées à bien (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : 15 % ; 2021/22 : 30 %)

2.3.2 Diminution du pourcentage de personnes placées en détention provisoire dans les prisons (2019/20 : 73 % ; 2020/21 : 70 % ; 2021/22 : 67 %)

2.3.3 Nombre de problèmes de sécurité dans les prisons (2019/20 : 5 ; 2020/21 : 13 ; 2021/22 : 10)

2.3.4 Augmentation du nombre de groupes de villages en proie à des conflits armés ou à des violences intercommunautaires où les autorités de l'État sont activement présentes et exercent leur autorité pour régler ou gérer efficacement le conflit (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : sans objet ; 2021/22 : 4)

2.3.5 Hausse du pourcentage de Congolais et Congolaises déclarant avoir confiance dans le système

Produits

- Suivi quotidien de la mise en œuvre du plan d'action de réforme (2020-2024) et activités de sensibilisation menées avec le comité de la Police nationale congolaise chargé d'assurer cette mise en œuvre, l'idée étant de favoriser le développement institutionnel de la Police nationale congolaise
- Suivi quotidien de haut niveau assuré par l'Inspection générale de la Police nationale congolaise moyennant un partage des locaux, l'objectif étant de promouvoir l'application du principe de responsabilité, le respect des droits humains et la lutte contre l'impunité, de suivre les missions d'audit et de contrôle internes et d'enquêter sur les plaintes pour violation des droits humains déposées contre la police
- Organisation de 4 ateliers à l'intention de 120 participants, dont au moins 30 % de femmes, en coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies, dans l'optique d'aider le Gouvernement à établir des liens entre action humanitaire, développement et paix dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Tanganyika
- Mise en place de 2 mécanismes dans les provinces du Kasai et du Kasai-Central permettant d'assurer un suivi des initiatives de prévention du conflit et de consolidation de la paix visant à empêcher la résurgence d'un conflit violent
- Tenue de 1 atelier conjoint, de consultations mensuelles avec l'équipe de pays des Nations Unies, les partenaires et les parties prenantes internationales et nationales et de consultations trimestrielles avec les donateurs, les institutions financières internationales, les organisations régionales et d'autres acteurs internationaux, le but étant d'aider les autorités nationales à mettre en œuvre la stratégie commune de transition, notamment au moyen de 1 feuille de route, de mécanismes de coordination aux niveaux technique et stratégique permettant de superviser et de guider la mise en œuvre de la stratégie et d'initiatives de communication stratégique visant à favoriser la diffusion d'informations sur le plan et à permettre aux populations de mieux se l'approprier
- Tenue de consultations mensuelles avec les États membres de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, les membres du Conseil de sécurité et d'autres partenaires diplomatiques clés, l'objectif étant de s'assurer qu'ils honorent les engagements qu'ils ont pris en faveur de la stabilisation de la République démocratique du Congo et de la stratégie commune de transition
- Organisation de réunions mensuelles de coordination entre les attachés de défense, les attachés de sécurité intérieure et les conseillers politiques des partenaires bilatéraux et multilatéraux visant à favoriser une approche cohérente de la réforme du secteur de la sécurité à l'appui du Gouvernement
- Organisation, à l'intention des autorités judiciaires de Kinshasa et des provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, de l'Ituri et du Tanganyika, de réunions mensuelles de suivi et de 5 séances de formation portant sur les enquêtes et les poursuites relatives aux crimes de guerre, aux crimes contre l'humanité et à d'autres violations graves des droits humains, ainsi que sur les mesures de protection judiciaire
- Tenue de 10 consultations de haut niveau avec des responsables du Ministère de la justice sur les mesures disciplinaires ou judiciaires à prendre dans 25 cas de violations ayant été signalés dans le cadre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme
- Organisation de 12 réunions avec l'Auditeur général des FARDC et d'autres hauts responsables de l'appareil judiciaire aux fins de la fourniture de conseils sur les stratégies de poursuite et la hiérarchisation des affaires
- Tenue de 24 réunions de haut niveau avec des responsables du Ministère de la justice et du Ministère des droits humains visant à encourager l'application du principe de responsabilité, à promouvoir les droits humains, civils et politiques, à lutter contre l'impunité, à favoriser la réconciliation nationale et à faciliter l'octroi de réparations aux victimes de violations des droits humains

- Tenue de 6 réunions de sensibilisation de haut niveau avec des responsables du Ministère de la justice et du Ministère des droits humains visant à veiller à ce que les auteurs de violations du droit international humanitaire ou des droits humains répondent de leurs actes
- Formation de 2 700 agents de la Police nationale congolaise, dont 20 % de femmes, aux procédures d'enquête et à la protection des lieux de crime, notamment aux techniques criminalistiques, compte étant tenu des questions de genre
- Organisation, dans 7 zones prioritaires, de séances hebdomadaires de conseils et d'encadrement à l'intention des autorités judiciaires sur le renforcement du fonctionnement de l'appareil de justice pénale, le droit à une procédure régulière, y compris à une protection judiciaire, et la réduction du nombre de détentions illégales

Tenue de réunions techniques mensuelles des sous-groupes sur la lutte contre l'impunité et sur la performance du Ministère de la justice aux fins de la mise en œuvre du plan d'action prioritaire de la politique nationale de réforme de la justice, de 2 réunions du comité de suivi technique et de 1 réunion stratégique du comité de pilotage à l'appui du suivi de la mise en œuvre du plan d'action prioritaire pour 2021

- Organisation, par les comités de suivi, de 45 réunions relatives aux violations des droits humains commises par les FARDC et de la Police nationale congolaise visant à sensibiliser et former ces dernières à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme
- Conduite de 5 réunions de sensibilisation avec des parlementaires, des juges, des procureurs et des avocats en vue de l'adoption du projet de loi sur la protection des victimes, des témoins, des défenseurs des droits humains et du personnel judiciaire participant aux procès relatifs aux crimes graves
- Organisation de 2 séances de renforcement des capacités avec la Police nationale congolaise et les FARDC sur la prise en compte des questions de genre dans la protection des civils et la réforme du secteur de la sécurité
- Organisation, dans 4 provinces, de séances hebdomadaires de conseils et d'encadrement à l'intention des autorités judiciaires sur le renforcement du fonctionnement de l'appareil de justice pénale, le droit à une procédure régulière et la réduction du nombre de détentions illégales
- Organisation, dans 4 provinces, de 50 audiences foraines, l'idée étant de réduire le nombre d'affaires en instance et de lutter contre la détention illégale et prolongée
- Organisation de 4 ateliers à l'intention de 120 officiers de police judiciaire, greffiers et magistrats sur les moyens d'améliorer le fonctionnement de l'appareil de justice pénale
- Organisation de 1 atelier à l'intention de 40 membres du personnel de l'Inspection générale des services judiciaires et pénitentiaires visant à renforcer leurs capacités professionnelles et à améliorer les services qu'ils proposent
- Réalisation de 8 évaluations judiciaires portant sur des tribunaux et des parquets dans 4 provinces et organisation d'ateliers de restitution sur les conclusions de ces évaluations
- Tenue de 15 conférences de presse relatives à la paix et à la sécurité portant sur l'appui à la Police nationale congolaise, les FARDC, le système judiciaire, les droits humains et la prise pour cible des journalistes
- Organisation de 10 ateliers de planification avec 200 fonctionnaires du Ministère de la justice sur la mise en œuvre des réformes de la loi nationale sur les prisons et de 2 séances d'évaluation sur les projets, programmes et politiques liés aux réformes
- Formation de 10 administratrices à la gestion des prisons pour femmes dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action pour la prise en charge des femmes en prison et des enfants en conflit avec la loi
- Organisation de 10 séances de formation à l'intention de 200 agents de police, dont 30 % de femmes, sur la prévention de la violence sexuelle et la protection des victimes de ce type de violence

- Organisation de 1 séance de formation des formateurs à l'intention de 250 agents de la Police nationale congolaise, dont 30 % de femmes, sur les procédures d'enquête et de protection des lieux de crime, y compris sur les techniques criminalistiques
- Formation de 180 agents de sécurité, 30 agentes de sécurité, 30 membres du personnel d'appui et 20 membres du personnel des centres de détention pour mineurs à la gestion des prisons

Facteurs externes

Les autorités compétentes et les acteurs politiques, à tous les niveaux, s'engagent à appuyer les priorités du Gouvernement, et les mesures essentielles pour faire avancer les processus de consolidation de la paix et d'édification de l'État sont prises aux niveaux local et provincial ou soutenues au niveau national. Les personnalités politiques de premier plan, parmi lesquelles des femmes, sont à même de prendre part au dialogue et à la recherche d'un consensus avec toutes les parties sur le processus politique. Le Gouvernement apporte son soutien aux institutions judiciaires et pénitentiaires et s'engage à poursuivre en justice les chefs de groupes armés ou de forces de sécurité responsables de violations des droits humains. Les acteurs régionaux s'engagent à honorer l'engagement pris dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération de ne pas héberger ni fournir une protection de quelque nature que ce soit aux personnes accusées de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité ou d'actes de génocide. Les partenaires internationaux financent la présence de l'équipe nationale des Nations Unies. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo reste attaché aux priorités de la stratégie commune de transition et participe pleinement à la planification de la transition.

Tableau 3

Ressources humaines : composante 2 (Appui à la stabilisation et au renforcement des institutions de l'État en République démocratique du Congo)

<i>Catégorie</i>										<i>Total</i>											
I. Police des Nations Unies																					
Effectif approuvé 2020/21										591											
Effectif proposé 2021/22										591											
Variation nette										–											
II. Unités de police constituées																					
Effectif approuvé 2020/21										1 410											
Effectif proposé 2021/22										1 410											
Variation nette										–											
III. Personnel fourni par des gouvernements																					
Effectif approuvé 2020/21										90											
Effectif proposé 2021/22										90											
Variation nette										–											
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>																					
<table border="0" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%;"></td> <td style="width: 10%; text-align: center;"><i>SGA/SSG</i></td> <td style="width: 10%; text-align: center;"><i>D-2/D-1</i></td> <td style="width: 10%; text-align: center;"><i>P-5/P-4</i></td> <td style="width: 10%; text-align: center;"><i>P-3/P-2</i></td> <td style="width: 10%; text-align: center;"><i>Service mobile</i></td> <td style="width: 10%; text-align: center;"><i>Total partiel</i></td> <td style="width: 10%; text-align: center;"><i>Personnel recruté sur le plan national^a</i></td> <td style="width: 10%; text-align: center;"><i>Volontaires des Nations Unies</i></td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%; text-align: right;"><i>Total</i></td> </tr> </table>												<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>		<i>Total</i>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>		<i>Total</i>											
IV. Personnel civil																					
Bureau du (de la) chef de la police																					
Postes approuvés 2020/21	–	1	2	2	1	6	–	–		6											
Postes proposés 2021/22	–	1	2	2	1	6	–	–		6											
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–		–											

IV. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Groupe de l'administration pénitentiaire										
Postes approuvés 2020/21	–	–	2	–	–	–	2	2	1	5
Postes proposés 2021/22	–	–	2	–	–	–	2	2	1	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration										
Postes approuvés 2020/21	–	–	2	–	2	–	4	–	8	12
Postes proposés 2021/22	–	–	2	–	2	–	4	–	7	11
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)	(1)
Emplois de temporaire approuvés ^b 2020/21	–	–	–	4	–	–	4	53	–	57
Emplois de temporaire proposés ^b 2021/22	–	–	–	1	–	–	1	56	–	57
Variation nette	–	–	–	(3)	–	–	(3)	3	–	–
Total partiel										
Effectif approuvé 2020/21	–	–	2	4	2	–	8	53	8	69
Effectif proposé 2021/22	–	–	2	1	2	–	5	56	7	68
Variation nette	–	–	–	(3)	–	–	(3)	3	(1)	(1)
Section de l'appui à la stabilisation										
Postes approuvés 2020/21	–	–	4	5	–	–	9	2	1	12
Postes proposés 2021/22	–	–	4	5	–	–	9	2	1	12
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés ^b 2020/21	–	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Emplois de temporaire proposés ^b 2021/22	–	1	–	1	–	–	2	–	–	2
Variation nette	–	1	–	–	–	–	1	–	–	1
Total partiel										
Effectif approuvé 2020/21	–	–	4	6	–	–	10	2	1	13
Effectif proposé 2021/22	–	1	4	6	–	–	11	2	1	14
Variation nette	–	1	–	–	–	–	1	–	–	1
Section de l'appui à la justice										
Postes approuvés 2020/21	–	1	2	3	–	–	6	15	1	22
Postes proposés 2021/22	–	1	2	3	–	–	6	15	1	22
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés ^b 2020/21	–	–	1	–	–	–	1	1	–	2

IV. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Emplois de temporaire proposés ^b 2021/22	–	–	1	–	–	–	1	–	–	1
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)
Total partiel										
Effectif approuvé 2020/21	–	1	3	3	–	–	7	16	1	24
Effectif proposé 2021/22	–	1	3	3	–	–	7	15	1	23
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)
Division des affaires politiques										
Postes approuvés 2020/21	–	2	15	11	4	–	32	14	5	51
Postes proposés 2021/22	–	2	15	11	4	–	32	14	9	55
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	4	4
Bureau de l'information										
Postes approuvés 2020/21	–	1	3	7	4	–	15	13	–	28
Postes proposés 2021/22	–	1	3	6	4	–	14	13	–	27
Variation nette	–	–	–	(1)	–	–	(1)	–	–	(1)
Radio Okapi										
Postes approuvés 2020/21	–	–	2	–	1	–	3	109	–	112
Postes proposés 2021/22	–	–	2	–	1	–	3	104	–	107
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	(5)	–	(5)
Total partiel (personnel civil)										
Effectif approuvé 2020/21	–	5	32	28	12	–	77	155	16	248
Effectif proposé 2021/22	–	5	32	27	12	–	76	150	19	245
Variation nette	–	–	–	(1)	–	–	(1)	(5)	3	(3)
Emplois de temporaire approuvés ^b 2020/21	–	–	1	5	–	–	6	54	–	60
Emplois de temporaire proposés ^b 2021/22	–	1	1	2	–	–	4	56	–	60
Variation nette	–	1	–	(3)	–	–	(2)	2	–	–
Total (emplois de temporaire inclus)										
Effectif approuvé 2020/21	–	5	33	33	12	–	83	209	16	308
Effectif proposé 2021/22	–	6	33	29	12	–	80	206	19	305
Variation nette	–	1	–	(4)	–	–	(3)	(3)	3	(3)
Total										
Effectif approuvé 2020/21										2 399
Effectif proposé 2021/22										2 396
Variation nette										(3)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) (transformation de 3 emplois de classe P-3 en emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et maintien de 1 emploi de classe P-3)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 3 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) [transformation de 3 emplois de classe P-3 en emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et maintien de 53 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) (7 emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 46 emplois d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national)]

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)

83. Du fait de la fermeture du bureau local de Kananga et de l'antenne de Tshikapa le 30 juin 2021, il est proposé de supprimer un emploi d'assistant(e) (désarmement, démobilisation et réintégration) (Volontaire des Nations Unies).

84. Axé sur la réintégration communautaire, le nouveau programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration du Gouvernement devrait être lancé au cours de l'exercice 2021/22. On prévoit également une augmentation de la charge de travail de la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration pendant cet exercice du fait du nombre accru de redditions et de l'appui qu'elle apportera aux opérations de désarmement, démobilisation et réintégration dans quatre provinces. La Section continuera également d'offrir ses bons offices et un appui technique au Gouvernement, tant au niveau national que local, afin de garantir l'efficacité du programme, d'améliorer la coordination avec les initiatives plus larges de réintégration et de stabilisation menées dans les provinces et de veiller à l'adaptation et à l'application des enseignements tirés. Elle continuera de soutenir les efforts de désarmement, démobilisation, réintégration, et réinstallation ou rapatriement des combattants étrangers et élaborera un plan pour le transfert du processus aux autorités nationales en vue du retrait progressif de la Mission.

85. Il est donc proposé de conserver 5 emplois de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (1 P-3 et 4 emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), 3 emplois d'administrateur(trice) du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (adjoint(e) de 1^{re} classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) et 46 emplois d'assistant(e) (désarmement, démobilisation et réintégration) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

86. Il est également proposé de transformer trois emplois de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (P-3) en emplois de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) afin de renforcer les capacités de désarmement, de démobilisation et de réintégration du pays en prévision du retrait progressif de la Mission. Les titulaires seront en poste à Goma, Bukavu et Beni, de façon à couvrir les zones où les groupes armés étrangers et congolais sont essentiellement concentrés.

87. Les spécialistes du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration s'acquitteront des fonctions suivantes : diriger les équipes du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration des bureaux locaux, en gérant le programme de travail et en encadrant le personnel ; apporter une contribution de fond à l'élaboration et à l'exécution des programmes de désarmement, de démobilisation et de

réintégration, y compris le cadre stratégique et juridique général, la stratégie d'application, les modalités opérationnelles et les plans d'action, compte tenu des priorités et des objectifs des programmes à l'échelle nationale ; apporter des contributions techniques à la planification, à la conception et à l'exécution des projets, fournir des conseils et une assistance techniques aux principales parties, consulter les parties prenantes concernées dans le cadre d'initiatives inclusives et participatives et assurer un suivi continu des activités exécutées dans le cadre des projets ; coordonner la mobilisation de réseaux de partenaires et de communautés locaux et faciliter leur participation à la planification et à l'exécution des programmes et des activités connexes ; soutenir les efforts faits pour mobiliser des ressources et établir des partenariats stratégiques avec divers donateurs et organismes ; élaborer, en consultation avec les parties concernées, des programmes de formation ciblés visant à renforcer les capacités institutionnelles.

Section de l'appui à la stabilisation

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 emploi de temporaire (autre que pour les réunions) (création de 1 emploi de classe D-1 et maintien de 1 emploi de classe P-3)

88. Dans sa résolution [2556 \(2020\)](#), le Conseil de sécurité a prié la Mission d'appuyer la stabilisation et le renforcement des institutions de l'État en République démocratique du Congo ainsi que les principales réformes de la gouvernance et de la sécurité, en vue de doter l'État d'institutions fonctionnelles, professionnelles et responsables, notamment dans les domaines de la sécurité et de la justice. Il lui a également demandé d'assurer la coordination entre le Gouvernement, les partenaires internationaux et les organismes des Nations Unies selon une approche ciblée, graduelle et ordonnée de la stabilisation fondée sur une analyse actualisée des conflits, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation et de l'adoption d'une démarche tenant compte des risques de conflit dans toute la zone de la Mission.

89. Conformément à la stratégie de transition adoptée par le Conseil de sécurité, la MONUSCO se retirera progressivement et transférera petit à petit ses responsabilités aux autorités congolaises et à l'équipe de pays des Nations Unies. Dans le cadre de ce processus, il est recommandé de revoir, dans la mesure du possible, la répartition des responsabilités thématiques entre la Mission et les membres de l'équipe de pays des Nations Unies, après avoir défini d'un commun accord les priorités, de façon à faciliter le transfert des activités civiles au Gouvernement. La stabilisation progressive des conflits au moyen de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation sera l'un des points de déclenchement du processus de transition. L'approche fondée sur les interactions est également un élément clé du processus de transition et de retrait. Il convient de conserver l'emploi de coordonnateur(trice) (P-3) si l'on veut faciliter la transition dans la province du Kasaï.

90. Le (la) coordonnateur(trice) (P-3) appuiera la transition dans la province du Kasaï, notamment en s'acquittant des tâches suivantes : promouvoir l'approche fondée sur les interactions en assurant une coordination et un dialogue politique à l'appui des interventions multilatérales de la Banque mondiale et des donateurs bilatéraux ; favoriser une approche cohérente entre les autorités provinciales, l'équipe de pays et les donateurs internationaux qui soutiennent l'approche fondée sur les interactions dans la province du Kasaï ; concourir à l'élaboration des programmes, collaborer avec toutes les parties prenantes, gérer les mécanismes financiers et suivre la conception et la mise en œuvre des activités de stabilisation et donner des conseils à ce sujet ; mettre au point des politiques, des stratégies et des programmes en consultation avec d'autres sections organiques et partenaires.

91. Dans sa résolution [2556 \(2020\)](#), le Conseil de sécurité a noté que la stabilité politique et la sécurité ainsi que la présence renforcée de l'État dans les zones de conflit étaient des conditions indispensables pour la consolidation de la transition politique et pour une paix durable en République démocratique du Congo, et invité les autorités du pays à œuvrer en faveur de la stabilisation et du renforcement des capacités des institutions de l'État, avec l'appui de la MONUSCO.

92. Le Conseil de sécurité a également demandé au Gouvernement de nommer un(e) coordonnateur(trice) principal(e) chargé(e) des questions de désarmement, de démobilisation et de réintégration et d'élaborer une stratégie en la matière axée sur le retour des ex-combattants à la vie civile, y compris en mettant en œuvre des initiatives locales de consolidation de la paix qui tiennent compte des besoins et expériences des femmes et des filles.

93. Au quatrième trimestre de 2020, le Gouvernement a clairement indiqué qu'il avait l'intention d'adopter un nouveau programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration axé sur les populations, qui serait au cœur de ses mesures visant à réduire durablement la menace posée par les groupes armés, et de mettre en place un cadre décrivant les principaux paramètres stratégiques, politiques, institutionnels, juridiques, financiers, opérationnels et de coordination de ce programme. Le Président de la République démocratique du Congo a lui aussi confirmé son intention d'établir un nouveau programme de désarmement, de démobilisation, de réintégration communautaire et de stabilisation qui viendrait remplacer les structures existantes. Le cadre national décentralisé tiendra compte de diverses initiatives dans ce domaine adaptées au niveau local, notamment des instruments de lutte contre la violence communautaire et des mécanismes d'appui aux communautés qui aident les anciens combattants à retourner à la vie civile en jetant les bases de la stabilisation, de la réintégration durable, du rétablissement et de la réconciliation, lesquelles sont complétées par des programmes de développement et de consolidation de la paix.

94. Il a été noté dans la stratégie commune sur le retrait progressif et échelonné de la MONUSCO (voir [S/2020/1041](#), annexe) que, dans les provinces du Kasaï et du Tanganyika, la démobilisation spontanée de plusieurs groupes armés à la suite de la passation pacifique du pouvoir présidentiel avait permis d'explorer de nouveaux moyens de lutter contre les facteurs des conflits et d'aborder les problèmes de sécurité et de développement que connaissait la région. Si l'on veut consolider ces dividendes de la paix, qui sont au cœur du processus de consolidation de la paix, il est nécessaire que la MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies assurent une coordination plus efficace et plus étroite entre elles et collaborent avec les principales parties prenantes nationales et internationales, dans le cadre de l'approche fondée sur les liens entre action humanitaire, développement et paix. Pareille coordination sera essentielle si l'on veut s'attaquer de manière systématique aux causes sous-jacentes des conflits et aux problèmes systémiques à l'origine des besoins humanitaires et, partant, stabiliser durablement les provinces du Kasaï et du Tanganyika et favoriser le processus de consolidation de la paix.

95. Pour que la Mission puisse renforcer sa coordination stratégique et sa collaboration avec le Gouvernement national au plus haut niveau pour ce qui est des questions de stabilisation et de réintégration communautaire, et dans l'optique d'améliorer les synergies avec l'équipe de pays des Nations Unies, il est proposé de créer un emploi d'administrateur(trice) général(e) chargé(e) de la coordination (D-1), qui sera basé à Kinshasa. La création de ce poste permettra d'apporter un appui efficace et coordonné au Gouvernement sur les questions de réintégration communautaire et de stabilité dans la capitale.

96. L'administrateur(trice) général(e) chargé(e) de la coordination (D-1), qui relèvera du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire des Nations Unies, dirigera l'action et les activités de sensibilisation de la Mission en matière de stabilisation et de réintégration communautaire, en garantissant une approche intégrée et une coordination plus efficace de l'appui international, notamment de l'équipe de pays des Nations Unies et des acteurs nationaux et internationaux. Il (elle) aidera également les autorités nationales à mobiliser des ressources et veillera à ce que l'aide internationale soit bien ciblée et efficace. Il (elle) fournira des orientations stratégiques en matière de stabilisation à la Mission et veillera à la complémentarité des mesures de stabilisation et de réintégration communautaire ; supervisera l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de stabilisation et de réintégration à l'appui du nouveau programme national de désarmement, de démobilisation, de réintégration communautaire et de stabilisation, en veillant à ce qu'ils soient conformes à la stratégie commune de transition de la Mission et à la stratégie opérationnelle de désarmement, de démobilisation et de réintégration mise en œuvre par la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration à Goma ; coordonnera la mise en œuvre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation ; appuiera les activités de bons offices menées en faveur de la réconciliation intercommunautaire ; se concertera avec le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme pour garantir le strict respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme dans toutes les activités des Nations Unies menées aux fins de la réintégration et de la stabilisation des communautés, avec la Division des affaires politiques pour garantir la cohérence politique et avec la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration pour garantir la cohérence opérationnelle ; veillera à la transition dans les zones où la Mission s'est retirée ou prévoit de se retirer, en commençant par la province du Kasaï et, dans un second temps, celle du Tanganyika.

Section de l'appui à la justice

Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette (maintien de 1 emploi de temporaire (autre que pour les réunions) de classe P-5)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 emploi de temporaire (autre que pour les réunions) (suppression de 1 emploi d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national)

97. Du fait de la fermeture du bureau local de Kananga et de l'antenne de Tshikapa le 30 juin 2021, il est proposé de supprimer un emploi de spécialiste des affaires judiciaires (adjoint(e) de 1^{re} classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national).

98. Au cours de l'exercice 2021/22, la Section de l'appui à la justice continuera de mettre en œuvre un vaste plan de transition dans le domaine de l'état de droit au moyen d'une meilleure coordination entre la Mission, les autorités nationales, l'équipe de pays des Nations Unies et la communauté des donateurs. Pendant l'exercice 2020/21, la Mission a travaillé en étroite collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement à l'élaboration du Programme conjoint d'appui à la réforme de la justice, qui a été lancé dans le pays en novembre 2020. Pierre angulaire de la stratégie de transition de la justice de la Mission, le programme offrira un solide tremplin aux autres initiatives de l'ONU en matière de réforme de la justice. Compte tenu de la stratégie de transition de la Mission, il a été mis en œuvre en priorité dans les provinces du Kasaï, du Tanganyika et du Nord-Kivu. Le (la) spécialiste principal(e) des affaires judiciaires (P-5) a joué un rôle essentiel en ce qu'il (elle) a permis à la Mission de maintenir une collaboration et une coordination

stratégiques ainsi que de planifier les travaux relatifs aux programmes, nécessaires pour faire du programme conjoint un succès. Étant donné que le programme devrait continuer à se développer au cours de l'exercice 2021/22 et à gagner en ampleur du fait de la mobilisation de ressources, et compte tenu du fait que les structures de gestion du programme sont encore en cours d'élaboration, il est proposé de conserver le poste de spécialiste principal(e) des affaires judiciaires (P-5) pour maintenir la dynamique actuelle et s'assurer de la complémentarité du programme avec le programme conjoint relatif à la police qui est en cours de conception.

99. Le (la) spécialiste principal(e) des affaires judiciaires sera toujours responsable : de la planification stratégique et de la coordination de l'appui apporté par la Mission au développement et au renforcement des institutions de l'État, notamment des institutions judiciaires civiles ; de la mise en œuvre du Programme conjoint d'appui à la réforme de la justice, y compris pour ce qui est de la mobilisation des ressources et de la gestion du financement des activités relatives à ce programme ; de la contribution de la Section d'appui à la justice aux processus de planification stratégique et d'analyse comparative relatifs à la transition de la Mission.

Division des affaires politiques

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 4 postes (création de 4 postes de Volontaire des Nations Unies)

100. La Division des affaires politiques exerce ses bons offices et appuie ceux offerts par les hauts responsables de la Mission sur une série de questions politiques, notamment celles ayant trait à la collaboration avec les institutions nationales aux fins de la stabilité institutionnelle, au soutien à la réforme du secteur de la sécurité et à l'appui apporté à l'exécution du mandat de protection des civils de la MONUSCO. Le travail de protection commence par un dialogue politique aux niveaux provincial et national avec les acteurs provinciaux et nationaux qui ont une influence sur la situation politique et les conditions de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo. Dans le cadre plus large du processus de transition dans les provinces du Kasaï et de l'est, on assiste à une demande croissante d'appui politique et de bons offices en faveur de la stratégie commune conduisant au retrait de la Mission, comme convenu avec le Gouvernement. En outre, l'activité politique à Kinshasa s'est notablement développée dans la perspective des prochaines élections qui se tiendront en 2023, en vue desquelles les interlocuteurs politiques, notamment ceux des provinces décisives de l'est, prennent fermement position.

101. Deux dynamiques clés nécessitent également une collaboration politique accrue si l'on veut améliorer de façon durable la situation de sécurité et la stabilité politique globale du pays et ainsi permettre à la Mission de se retirer. Premièrement, s'agissant de l'influence politique sur le mandat de protection et de stabilisation de la Mission, il est nécessaire d'identifier et de saper les réseaux des fauteurs de troubles qui battent en brèche les efforts de stabilisation du Gouvernement. Ceux-ci sont des hommes politiques, des hommes d'affaires, des responsables locaux ou des dirigeants de la société civile qui financent et conseillent les groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo pour soutenir l'exploitation illégale des ressources naturelles dont ils bénéficient. Deuxièmement, en ce qui concerne le mandat de renforcement des institutions nationales et de consolidation démocratique, il est nécessaire d'appuyer les réformes électorales annoncées par le Gouvernement pour renforcer la crédibilité et le caractère inclusif du prochain cycle électoral, notamment en vue d'accroître de manière considérable la participation des femmes. Les solutions politiques menant à une stabilité durable sont le fondement des réussites qui permettront à la Mission de poursuivre son retrait et son processus de transition. Il est donc proposé de créer quatre emplois de spécialiste des questions politiques

(adjoint(e) de 1^{re} classe) (1 Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international et 3 Volontaires des Nations Unies recruté(e)s sur le plan national).

102. Le (la) spécialiste des questions politiques (Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international) favorisera le dialogue politique avec le Gouvernement et le parlement en renforçant la capacité de la Division à fournir ses bons offices au niveau national dans un contexte où ils sont particulièrement demandés compte tenu des activités de réforme électorale et d'appui à la démocratisation actuellement menées dans la perspective des élections qui auront lieu en 2023 et du rôle important que les réformes démocratiques en cours jouent dans la stabilisation du pays.

103. Les spécialistes des questions politiques (adjoint(e)s de 1^{re} classe) (Volontaires des Nations Unies recruté(e)s sur le plan national) appuieront les travaux politiques de la Mission en concourant aux activités que celle-ci mène dans les domaines de la protection des civils et de la stabilisation. Il est essentiel de disposer d'un personnel national assumant ces fonctions afin de dialoguer avec les personnalités politiques, la société civile et les entreprises à Kinshasa et de créer les opportunités et de mobiliser le soutien nécessaires pour lutter contre les auteurs de troubles qui permettent aux groupes armés de continuer à exister. Les titulaires travailleront dans les trois provinces de l'est (Ituri, Nord-Kivu et Sud-Kivu) afin de renforcer la couverture politique, les activités d'analyse, les initiatives de sensibilisation et les bons offices de la Mission et de combattre l'influence des auteurs de troubles dans chacune de ces provinces.

Bureau de l'information

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste P-2)

104. Du fait de la fermeture du bureau local de Kananga et de l'antenne de Tshikapa le 30 juin 2021, il est proposé de supprimer un poste de spécialiste de l'information (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2).

Radio Okapi

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 5 postes (suppression de 5 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national)

105. Du fait de la fermeture du bureau local de Kananga et de l'antenne de Tshikapa le 30 juin 2021, il est proposé de supprimer quatre postes d'assistant(e) d'information (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et un poste de technicien(ne) spécialiste de la radiodiffusion (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

Composante 3 : appui

106. Durant l'exercice 2021/22, la Division de l'appui à la mission continuera de fournir un appui logistique et administratif à toutes les composantes de la Mission afin d'assurer l'exécution des tâches prescrites dans un souci de qualité et d'économie. La Mission poursuivra la réduction de ses effectifs civils dans les zones où elle se retirera ou dans celles où elle diminuera l'ampleur et la portée de ses activités, en s'appuyant sur les examens internes des effectifs et les processus de désengagement.

107. La MONUSCO prévoit de réduire sa présence à Entebbe, en interrompant les vols réguliers organisés vers cette destination au titre du congé de détente et en offrant à la place un versement forfaitaire, et en supprimant les vols affrétés pour la relève

des contingents, qui ne seront plus effectués à partir d'Entebbe, de Bujumbura et de Kigali mais de Goma. Cette approche a été rendue possible par la modernisation des infrastructures aéroportuaires à Goma et la construction récente de centres de quarantaine dans l'est de la République démocratique du Congo. En outre, la Mission acheminera des fournitures directement en République démocratique du Congo, à chaque fois que possible, et réduira le volume des marchandises qui transitent par Entebbe. Ces changements permettront de réduire le personnel d'appui et les contrats relatifs aux services d'appui à Entebbe et de transférer deux avions d'Entebbe à Goma.

108. Les services de transports aériens actuellement fournis par les unités de soutien militaire seront confiés à des entreprises locales. Cette approche est plus rentable et favorise le renforcement des capacités locales, objectif inscrit dans le plan de transition de la Mission. Conformément à ce plan, là où la sécurité et les moyens opérationnels ne sont pas compromis, la MONUSCO continuera de contrôler le remplacement des biens, en prêtant une attention particulière aux véhicules et aux éléments d'infrastructure.

109. Faisant fond sur les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19, la Mission réduira les déplacements liés aux formations et planifiera davantage de formations en ligne via des plateformes d'apprentissage. En parallèle, elle anticipe une dépendance accrue à l'égard des plateformes informatiques et, par voie de conséquence, une réduction des voyages officiels à l'intérieur et à l'extérieur de sa zone d'opération. Elle se tiendra prête à prévenir et à gérer les cas de COVID-19 en entretenant les installations dans les hôpitaux de niveaux II et III et en veillant à ce que les centres d'isolement soient bien équipés.

110. Il est proposé d'exécuter plusieurs projets environnementaux, qui visent notamment à rénover des fosses septiques, des bassins de trempage et des blocs sanitaires, et à réaménager des camps destinés aux contingents et aux unités de police constituées.

111. En ce qui concerne les services de transport de surface, la Mission prévoit de remplacer le système CarLog par une version plus récente dotée d'une interface en ligne qui permet d'enregistrer les données en temps réel et d'une option permettant d'utiliser le Système de positionnement universel (GPS) des États-Unis d'Amérique. Cette version permettra d'activer et de désactiver à distance les permis de conduire afin d'empêcher tout accès non autorisé aux véhicules de la Mission.

112. Des améliorations continueront d'être apportées à la gestion de la chaîne d'approvisionnement. La mise en œuvre du modèle SCOR (Supply Chain Operations Reference) et des dispositions de la version actualisée du Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies permettra de garantir la réalisation des plans d'acquisition et de gestion de la demande et leur conformité avec la stratégie de réduction des effectifs de la Mission. Une attention accrue sera portée à la gestion des stocks afin de s'assurer que ces derniers sont adaptés aux besoins opérationnels et conformes aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Les plans d'acquisition et de gestion de la demande seront analysés et approuvés par un comité de planification de la demande et les stocks seront vérifiés par la Gestion centralisée des stocks au début des activités d'achat, ce qui permettra de simplifier les pratiques en matière d'approvisionnement, de réduire les redondances et d'éliminer les doublons dans les stocks. En ce qui concerne la chaîne d'approvisionnement, la Mission mettra l'accent sur le renforcement du principe de responsabilité et la gestion des biens appartenant à l'ONU, en s'appuyant sur le comité chargé de la réduction des actifs dans les sites qu'il est prévu de fermer et en éliminant les stocks excédentaires par rapport aux besoins opérationnels.

3.1 Fourniture à la Mission, dans les meilleurs délais, de services d'appui efficaces, rationnels et responsables

3.1.1 Pourcentage des heures de vol approuvées qui ont été utilisées (2019/20 : 72,7 % ; 2020/21 : 90 % ; 2021/22 : 90 %)

3.1.2 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2019/20 : 11,8 % ; 2020/21 : 11,4 % ; 2021/22 : 11,5 %)

3.1.3 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2019/20 : 29,9 % ; 2020/21 : 38 % ; 2021/22 : 42 %)

3.1.4 Nombre moyen de jours nécessaires au recrutement sur une liste de réserve, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection des candidats, pour les postes soumis à recrutement international (2019/20 : 84 ; 2020/21 : 62 ; 2021/22 : 62)

3.1.5 Nombre moyen de jours nécessaires au recrutement par voie d'avis de vacance de poste spécifiques, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection, pour les postes soumis à recrutement international (2019/20 : 119 ; 2020/21 : 120 ; 2021/22 : 120)

3.1.6 Note globale dans le tableau de bord d'évaluation environnementale de l'Administration (2019/20 : 74 ; 2020/21 : 100 ; 2021/22 : 74)

3.1.7 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2019/20 : 97,3 % ; 2020/21 : 98,5 % ; 2021/22 : 98,5 %)

3.1.8 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2019/20 : 80,0 % ; 2020/21 : 100 % ; 2021/22 : 85 %)

3.1.9 Note globale concernant l'indice de performance en matière de gestion du matériel, sur la base de 20 indicateurs clés de résultats (2019/20 : 1 872 ; 2020/21 : 1 830 ; 2021/22 : 2 000)

3.1.10 Écart par rapport au plan de gestion de la demande : quantités prévues, commandes passées en temps voulu, délais de livraison (2019/20 : 20 % ; 2020/21 : 20 % ; 2021/22 : 20 %)

3.1.11 Pourcentage, au 30 juin, de membres des contingents dont l'hébergement est fourni par l'ONU et est conforme aux normes, comme prévu dans les mémorandums d'accord (2019/20 : 72 % ; 2020/21 : 100 % ; 2021/22 : 75 %)

3.1.12 Respect par les fournisseurs des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks (2019/20 : 97 % ; 2020/21 : 98 % ; 2021/22 : 98 %)

Produits

Amélioration des services

- Exécution du plan d'action environnemental de la Mission, conformément à la stratégie environnementale
- Appui à la mise en œuvre de la stratégie et du plan détaillé de gestion de la chaîne d'approvisionnement

Audit, contrôle des risques et conformité

- Application de 25 recommandations du Bureau des services de contrôle interne devant être mises en œuvre avant la fin de l'année (31 décembre) et de 20 recommandations non encore appliquées formulées par le Comité des commissaires aux comptes au cours d'exercices budgétaires antérieurs et acceptées par l'administration

Services de transports aériens

- Exploitation et entretien de 39 aéronefs (30 avions et 9 hélicoptères) et de 3 drones
- Exécution d'un total de 17 824 heures de vol prévues (6 264 par des prestataires commerciaux et 11 560 par des prestataires militaires) pour tous types de services (transport de passagers, fret, patrouilles et observation, recherches et sauvetage, et évacuation sanitaire secondaire et primaire)
- Contrôle du respect des normes de sécurité aérienne pour 39 appareils, ainsi que pour 8 aérodromes et sites d'atterrissage

Budget, finances et communication de l'information

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et comptables concernant un budget de 1 054,6 millions de dollars
- Établissement de la version définitive des états financiers annuels de la Mission, conformément aux normes IPSAS et au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU

Services relatifs au personnel civil

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à un effectif de 2 560 civils (618 agents recrutés sur le plan international, 1 567 agents recrutés sur le plan national, 57 titulaires d'emplois de temporaire et 318 Volontaires des Nations Unies), notamment d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance
- Organisation d'activités de formation dans la zone de la Mission (bénéficiaires : 5 408 membres du personnel civil) et appui à la formation organisée à l'extérieur de la zone de la Mission (bénéficiaires : 95 membres du personnel civil)
- Appui au traitement de 5 400 demandes de voyage dans la zone de la Mission et de 235 demandes de voyage en dehors de cette zone à des fins autres que la formation, ainsi que de 95 demandes de voyage à des fins de formation présentées par des membres du personnel civil

Services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures

- Services d'entretien et de réparation portant sur 106 installations de la Mission réparties dans 12 sites
- Exécution de 6 projets de construction, de rénovation et d'aménagement, y compris la construction et l'entretien de 300 kilomètres de route, de 10 ponceaux et de 8 ponts, de 8 aérodromes et de 60 héliports
- Exploitation et entretien de 869 groupes électrogènes appartenant à l'ONU et de 3 707 panneaux et centrales solaires, en plus des contrats souscrits auprès de fournisseurs locaux d'électricité

- Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux appartenant à l'ONU (23 stations de traitement des eaux usées dans 8 sites, 33 stations de traitement et de purification de l'eau dans 8 sites et 6 stations d'embouteillage dans 6 sites)
- Fourniture de services de gestion des déchets, y compris de collecte et d'élimination des déchets liquides et solides, dans 12 sites
- Fourniture de services de nettoyage, d'entretien des périmètres, de lutte phytosanitaire et de blanchisserie dans 9 sites, et de services de restauration dans 9 sites

Gestion du carburant

- Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 32,4 millions de litres de carburant (18,1 millions pour les opérations aériennes, 4,9 millions pour les transports terrestres et 9,4 millions pour les groupes électrogènes et d'autres équipements) et de lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage répartis dans 41 sites (8 installations de stockage et 33 points de distribution)

Technologies géospatiales, informatique et télécommunications

- Fourniture de 5 270 radios portatives, de 1 848 radios mobiles pour véhicules et de 232 radios fixes, ainsi que de l'appui y afférent
- Exploitation et entretien de 40 stations de radio FM et 10 studios de production radiophonique
- Exploitation et maintenance d'un réseau de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et d'échange de données, comprenant notamment 32 microterminaux VSAT et 115 liaisons hertziennes et fourniture d'abonnements à des services de téléphonie satellitaire et mobile
- Fourniture de 3 823 ordinateurs et de 832 imprimantes pour un effectif moyen de 3 791 utilisateurs civils et en tenue, ainsi que de 1 311 appareils et 28 imprimantes permettant aux membres des contingents de travailler sur le terrain, et fourniture de services d'appui connexes et de services communs
- Fourniture de services d'assistance et de maintenance pour 42 réseaux locaux et 14 réseaux étendus dans 27 sites
- Analyse de données géospatiales portant sur une surface de 19 636 km², mise à jour des couches topographiques et thématiques et production de 41 cartes

Services médicaux

- Exploitation et entretien d'installations médicales appartenant à l'ONU (10 unités médicales ou dispensaires de niveau I) et fourniture d'un appui aux installations médicales appartenant aux contingents (50 unités médicales de niveau I, 2 hôpitaux de niveau II et 1 hôpital de niveau III) dans 9 sites, et gestion d'arrangements contractuels avec 6 hôpitaux ou centres de consultation
- Gestion de dispositifs d'évacuation sanitaire vers 9 installations médicales (2 de niveau II, 5 de niveau III et 2 de niveau IV) dans 4 sites à l'intérieur de la zone de la Mission et 2 sites à l'extérieur de cette zone

Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, d'un appui à la planification et à la recherche de fournisseurs pour l'achat de biens et de produits de base d'un montant estimé à 297,0 millions de dollars
- Réception, gestion et distribution de 12 437,5 tonnes de marchandises dans la zone de la Mission
- Dans la limite des pouvoirs délégués, gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements dont la valeur est inférieure au seuil d'immobilisation, d'un coût historique total de 375,4 millions de dollars, et communication de l'information y relative

Services relatifs au personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement de 15 059 militaires et policiers (184 observateurs militaires, 324 officiers d'état-major, 12 866 membres des contingents, 455 policiers des Nations Unies et 1 230 membres d'unités de police constituées) et de 55 membres du personnel fourni par des gouvernements
- Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents et contrôle du respect des normes relatives au soutien logistique autonome, et établissement de rapports à ce sujet, pour 60 unités militaires et unités de police constituées réparties dans 75 sites
- Fourniture et stockage de rations, y compris de combat, et d'eau en bouteille pour un effectif moyen de 13 851 membres de contingents et d'unités de police constituées
- Aide au traitement des indemnités et des prestations pour un effectif moyen de 15 059 militaires et policiers et 55 membres du personnel fourni par des gouvernements
- Appui au traitement de 50 demandes de voyage dans la zone de la Mission et de 12 demandes de voyage en dehors de cette zone à des fins autres que la formation, ainsi que de 23 540 demandes de voyage à des fins de formation

Gestion des véhicules et services de transport terrestre

- Exploitation et entretien de 1 406 véhicules appartenant à l'ONU (756 véhicules légers, 241 véhicules à usage spécial, 29 ambulances, 30 véhicules blindés, 212 autres véhicules spécialisés et 138 remorques et accessoires), de 3 188 véhicules appartenant aux contingents et de 8 ateliers et installations de réparation
- Mise à disposition de moyens de transport et d'un service quotidien de navette pour un effectif moyen de 950 membres du personnel des Nations Unies en République démocratique du Congo, ainsi que d'un service de navette assuré 5 jours par semaine pour un effectif moyen de 280 membres du personnel des Nations Unies à Entebbe

Déontologie et discipline

- Exécution d'un programme de déontologie et de discipline pour 17 619 militaires, policiers et membres du personnel civil (activités de suivi et recommandation de mesures correctives)
- Facilitation de l'accès des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles à l'aide médicale, psychologique et judiciaire, en cas de faute, en étroite collaboration avec les partenaires concernés
- Mise en œuvre d'une campagne locale de sensibilisation des collectivités, reposant sur 20 activités de sensibilisation et la distribution de supports d'information à 8 000 personnes concernées avec le soutien actif des réseaux locaux de dépôt et de traitement des plaintes et des coordonnateurs désignés
- Évaluation de tous les cas de faute signalés, y compris les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles, vérification des allégations lorsqu'il existe des indices convaincants et renvoi des affaires aux instances d'enquête appropriées pour action
- Organisation de 2 sessions de formation sur les moyens de prévention, le traitement des plaintes et l'orientation des victimes d'exploitation et d'agressions sexuelles à l'intention de 1 000 membres de 43 mécanismes locaux de dépôt et de traitement des plaintes

VIH/sida

- Exploitation et gestion de 5 centres de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels du VIH à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission
- Organisation de 15 séances obligatoires de sensibilisation au VIH/sida à l'intention de 200 membres du personnel civil
- Conduite de 90 programmes de sensibilisation à grande échelle à l'intention de 10 000 militaires et policiers

- Organisation de 60 stages de formation de base à l'intention des militaires et policiers arrivant dans le cadre d'un déploiement ou d'une relève
- Organisation de 15 stages de remise à niveau à l'intention de 900 militaires et de 6 stages de formation par les pairs dans 6 sites de la Mission à l'intention de 100 militaires et policiers
- Organisation de 2 ateliers sur les services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels à l'intention de 30 conseillers sur le VIH, et de 2 ateliers sur la prophylaxie postexposition à l'intention de 30 responsables de cures prophylactiques
- Organisation, chaque trimestre, dans différents sites de la Mission, d'une campagne de promotion des services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels
- Prestation de services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels à 4 500 membres du personnel de la Mission
- Organisation, auprès des bataillons, de 18 missions mobiles fournissant des services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels
- Réalisation de 1 étude visant à déterminer les effets des activités prescrites et à orienter la poursuite de leur mise en œuvre

Sécurité

- Prestation de services de sécurité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, dans toute la zone de la Mission ; 1 300 interventions rapides pour soutenir le personnel des Nations Unies ; 300 escortes assurées par l'équipe de réaction rapide de sécurité des Nations Unies ; contrôles radios hebdomadaires pour le personnel des Nations Unies
- Prestation de services de protection rapprochée 24 heures sur 24 aux responsables de la Mission et aux visiteurs de haut rang, et conduite d'opérations d'extraction et de sauvetage
- Fourniture de services de lutte incendie et de sauvetage 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, dans les locaux des Nations Unies et les logements du personnel à Kinshasa et à Goma ; conduite de 30 exercices d'évacuation incendie à l'échelle de la mission et formation de 1 200 membres du personnel à la sécurité incendie et à l'utilisation des extincteurs
- Élaboration de 1 000 rapports d'enquête complets sur les accidents de la route, le vol de biens appartenant à la MONUSCO ou les dommages causés à ces biens, les cambriolages, les pertes et tout autre incident concernant le personnel, les locaux ou les biens de l'ONU
- Organisation de formations sur les armes à feu à l'intention de 50 agents de sécurité recrutés sur le plan international, de formations sur la sécurité et la sûreté en mission à l'intention de 500 membres du personnel et de 400 séances de sensibilisation à la sécurité pour tout le personnel de la Mission
- Élaboration de 22 documents sur la gestion des risques de sécurité ; 360 rapports quotidiens sur la sécurité des Nations Unies ; 4 justifications de la prime de danger ; 22 plans de sécurité avec annexes ; 4 notes d'information sur le pays ; 50 comptes rendus d'incidents de sécurité ; 20 évaluations ponctuelles des risques de sécurité ; 10 évaluations personnelles des risques ; 20 documents relatifs à des concepts d'opérations de sécurité et 30 enquêtes sur la sûreté et la sécurité des installations
- Évaluations des conditions de sécurité dans 700 sites de la Mission et inspections des lieux de résidence
- Actualisation des données de géolocalisation de toutes les installations de l'ONU et téléchargement sur le site du Réseau d'information des responsables de la sécurité des Nations Unies
- Établissement de 52 000 cartes d'identité pour le personnel civil et militaire
- Contrôle de 35 000 passagers dans les aéroports de la MONUSCO

Facteurs externes

Les déplacements du personnel et le déploiement des ressources opérationnelles ne sont pas perturbés ; les fournisseurs et les sous-traitants fournissent les biens et les services prévus conformément aux marchés

conclus ; le Gouvernement du pays hôte respecte les dispositions de l'accord sur le statut des forces et de l'accord sur le statut de la Mission ; les mémorandums d'accord et les lettres d'attribution concernant le déploiement du personnel en tenue et du matériel sont signés en temps utile.

Tableau 4
Ressources humaines : composante 3 (Appui)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Section déontologie et discipline										
Postes approuvés 2020/21	–	1	4	5	2	12	8	2	22	
Postes proposés 2021/22	–	1	4	4	2	11	8	2	21	
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	–	–	(1)	
Groupe du VIH/sida										
Postes approuvés 2020/21	–	–	1	–	–	1	6	–	7	
Postes proposés 2021/22	–	–	1	–	–	1	6	–	7	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Section de la sécurité et de la sûreté										
Postes approuvés 2020/21	–	–	4	8	65	77	223	–	300	
Postes proposés 2021/22	–	–	4	8	64	76	210	–	286	
Variation nette	–	–	–	–	(1)	(1)	(13)	–	(14)	
Division de l'appui à la mission										
Bureau du (de la) Directeur(trice)										
Postes approuvés 2020/21	–	1	5	5	3	14	16	2	32	
Postes proposés 2021/22	–	1	5	5	3	14	16	2	32	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Gestion des opérations et des ressources										
Postes approuvés 2020/21	–	1	20	22	89	132	208	49	389	
Postes proposés 2021/22	–	1	20	21	84	126	199	46	371	
Variation nette	–	–	–	(1)	(5)	(6)	(9)	(3)	(18)	
Gestion de la prestation de services										
Postes approuvés 2020/21	–	1	14	26	98	139	527	137	803	
Postes proposés 2021/22	–	1	14	25	96	136	514	128	778	
Variation nette	–	–	–	(1)	(2)	(3)	(13)	(9)	(25)	
Gestion de la chaîne d'approvisionnement										
Postes approuvés 2020/21	–	1	10	18	74	103	263	79	445	
Postes proposés 2021/22	–	1	9	17	70	97	250	71	418	
Variation nette	–	–	(1)	(1)	(4)	(6)	(13)	(8)	(27)	
Total partiel (Division de l'appui à la mission)										
Postes approuvés 2020/21	–	4	49	71	264	388	1 014	267	1 669	

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Postes proposés 2021/22	–	4	48	68	253	373	979	247	1 599	
Variation nette	–	–	(1)	(3)	(11)	(15)	(35)	(20)	(70)	
Total										
Postes approuvés 2020/21	–	5	58	84	331	478	1 251	269	1 998	
Postes proposés 2021/22	–	5	57	80	319	461	1 203	249	1 913	
Variation nette	–	–	(1)	(4)	(12)	(17)	(48)	(20)	(85)	

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Équipe déontologie et discipline

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste P-3)

113. Du fait de la fermeture du bureau local de Kananga et de l'antenne de Tshikapa le 30 juin 2021, il est proposé de supprimer 1 poste de spécialiste de la déontologie et de la discipline (P-3).

Section de la sécurité et de la sûreté

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste d'agent(e) du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 13 postes [suppression de 13 postes (1 poste d'administrateur(trice) et 12 postes d'agent(e) des services généraux)]

114. En raison de la fermeture du bureau local de Kananga, de l'antenne de Tshikapa et du bureau de Kigali le 30 juin 2021, il est proposé de supprimer 1 poste d'agent(e) de sécurité (agent(e) du Service mobile), 1 poste d'agent(e) de sécurité auxiliaire (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), 5 postes d'assistant(e) (sécurité sur le terrain) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et 7 postes d'agent(e) de sécurité sur le terrain (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

Section des technologies

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 5 postes (suppression de 5 postes d'agent(e) du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 6 postes [suppression de 6 postes (1 poste d'administrateur(trice) et 5 postes d'agent(e) des services généraux)]

Volontaires des Nations Unies : diminution de 2 postes (suppression de 2 postes de Volontaire des Nations Unies)

115. En raison de la fermeture du bureau local de Kananga et de l'antenne de Tshikapa le 30 juin 2021, il est proposé de supprimer 1 poste de spécialiste de la gestion du matériel (agent(e) du Service mobile), 3 postes d'assistant(e) aux télécommunications (2 agents du Service mobile et 1 agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), 1 assistant(e) (systèmes d'information) (agent(e) des

services généraux recruté(e) sur le plan national) et 1 poste d'assistant(e) (systèmes d'information) (Volontaire des Nations Unies).

116. En raison de la réduction de la présence de la Mission à Entebbe, rendue possible par l'utilisation de l'aéroport de Goma plutôt que de celui d'Entebbe pour le transport des contingents et par l'arrêt des vols réguliers à destination et en provenance d'Entebbe qui en a résulté, et compte tenu de la fusion des services entre la Mission et le Centre de services régional d'Entebbe, il est proposé de supprimer 3 postes d'assistant(e) (systèmes d'information) (1 agent(e) du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national), 1 poste d'assistant(e) aux télécommunications (agent(e) du Service mobile), 1 poste de spécialiste des systèmes informatiques (adjoint(e) de 1^{re} classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), 1 poste d'assistant(e) (gestion de l'information) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et 1 poste d'assistant(e) (systèmes d'information) (Volontaire des Nations Unies) à Entebbe.

Centre d'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste d'agent(e) des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)

117. En raison de la fermeture du bureau local de Kananga et de l'antenne de Tshikapa le 30 juin 2021, il est proposé de supprimer 1 poste d'assistant(e) (soutien logistique) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et 1 poste de logisticien(ne) (Volontaire des Nations Unies).

Antennes administratives locales

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste P-3)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 2 postes [suppression de 2 postes d'administrateur(trice)]

118. En raison de la fermeture du bureau local de Kananga et de l'antenne de Tshikapa le 30 juin 2021, il est proposé de supprimer 1 poste de fonctionnaire d'administration (P-3) et 2 postes de fonctionnaire d'administration (adjoint(e) de 1^{re} classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national).

Section des transports

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 6 postes (suppression de 6 postes d'agent(e) des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 2 postes (suppression de 2 postes de Volontaire des Nations Unies)

119. Du fait de la fermeture du bureau local de Kananga et de l'antenne de Tshikapa le 30 juin 2021, il est proposé de supprimer 1 poste de mécanicien(ne) véhicules lourds (Volontaire des Nations Unies).

120. En raison de la réduction de la présence de la Mission à Entebbe, rendue possible par l'utilisation de l'aéroport de Goma plutôt que de celui d'Entebbe pour le transport des contingents et par l'arrêt des vols réguliers à destination et en provenance d'Entebbe qui en a résulté, il est proposé de supprimer 4 postes de technicien(ne) véhicules (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), 1 poste d'opérateur(trice) de véhicules lourds (agent(e) des services généraux recruté(e) sur

le plan national), 1 poste d'assistant(e) d'équipe (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et 1 poste de mécanicien(ne) véhicules lourds (Volontaire des Nations Unies) à Entebbe.

Section des transports aériens

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste P-2)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 4 postes [suppression de 4 postes (1 poste d'administrateur(trice) et 3 postes d'agent(e) des services généraux)]

Volontaires des Nations Unies : diminution de 3 postes (suppression de 3 postes de Volontaire des Nations Unies)

121. En raison de la fermeture du bureau local de Kananga et de l'antenne de Tshikapa le 30 juin 2021, il est proposé de supprimer 1 poste de responsable de la prévention des incendies (Volontaire des Nations Unies) et 1 poste d'assistant(e) aux opérations aériennes (Volontaire des Nations Unies).

122. En raison de la réduction de la présence de la Mission à Entebbe, rendue possible par l'utilisation de l'aéroport de Goma plutôt que de celui d'Entebbe pour le transport des contingents et par l'arrêt des vols réguliers à destination et en provenance d'Entebbe qui en a résulté, il est proposé de supprimer 2 postes de spécialiste des opérations aériennes (adjoint(e) de 1^{re} classe) (1 P-2 et 1 administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), 3 postes d'assistant(e) aux opérations aériennes (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et 1 poste d'assistant(e) aux opérations aériennes (Volontaire des Nations Unies) à Entebbe.

Section des services médicaux

Volontaires des Nations Unies : diminution de 2 postes (suppression de 2 postes de Volontaire des Nations Unies)

123. En raison de la fermeture du bureau local de Kananga et de l'antenne de Tshikapa le 30 juin 2021, il est proposé de supprimer 1 poste de médecin (Volontaire des Nations Unies) et 1 poste d'infirmier(ère) (Volontaire des Nations Unies).

Section du génie

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste d'agent(e) du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste d'agent(e) des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)

124. En raison de la fermeture du bureau local de Kananga et de l'antenne de Tshikapa le 30 juin 2021, il est proposé de supprimer 1 poste d'électricien(ne) (agent(e) du Service mobile), 1 poste d'assistant(e) (eau et assainissement) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et 1 poste d'ingénieur(e) (Volontaire des Nations Unies).

Section des approvisionnements essentiels

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste d'agent(e) du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 2 postes (suppression de 2 postes d'agent(e) des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)

125. En raison de la fermeture du bureau local de Kananga et de l'antenne de Tshikapa le 30 juin 2021, il est proposé de supprimer 1 poste d'assistant(e) d'équipe (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et 1 poste d'assistant(e) (carburants) (Volontaire des Nations Unies).

126. En raison de la réduction de la présence de la Mission à Entebbe, rendue possible par l'utilisation de l'aéroport de Goma plutôt que de celui d'Entebbe pour le transport des contingents et par l'arrêt des vols réguliers à destination et en provenance d'Entebbe qui en a résulté, il est proposé de supprimer 2 postes d'assistant(e) (fournitures) (1 agent(e) du Service mobile et 1 agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) à Entebbe.

Gestion centralisée des stocks

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste d'agent(e) du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 3 postes (suppression de 3 postes d'agent(e) des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 2 postes (suppression de 2 postes de Volontaire des Nations Unies)

127. En raison de la réduction de la présence de la Mission à Entebbe, rendue possible par l'utilisation du site de Goma plutôt que de celui d'Entebbe comme pôle principal pour la livraison de marchandises à la Mission, il est proposé de supprimer 2 postes d'assistant(e) (soutien logistique) (1 agent(e) du Service mobile et 1 agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), 2 postes d'assistant(e) (réception et inspection) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et 2 postes d'assistant(e) (soutien logistique) (Volontaire des Nations Unies) à Entebbe.

Section des achats

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 postes [suppression de 3 postes (1 P-4, 1 P-3 et 1 poste d'agent(e) du Service mobile)]

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 2 postes (suppression de 2 postes d'agent(e) des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)

128. Conformément à la proposition formulée par le Secrétaire général dans son rapport sur le projet de budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 (A/75/770, par. 37 et 39), il est proposé que tous les postes de la Section de l'appui centralisé aux achats soient transférés des budgets des missions de maintien de la paix au budget du Centre de services régional d'Entebbe. Pour la MONUSCO, cela concerne 2 postes de spécialiste des achats (1 P-4 et 1 P-3), 3 postes d'assistant(e) (achats) (1 agent(e) du

Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 1 poste d'assistant(e) (achats) (Volontaire des Nations Unies).

Section de la gestion des marchés

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste d'agent(e) des services généraux)

129. En raison de la réduction de la présence de la Mission à Entebbe, rendue possible par l'utilisation de l'aéroport de Goma plutôt que de celui d'Entebbe pour le transport des contingents et par l'arrêt des vols réguliers à destination et en provenance d'Entebbe qui en a résulté, ainsi que par l'utilisation du site de Goma plutôt que de celui d'Entebbe comme pôle principal pour la livraison de marchandises à la Mission, il est proposé de supprimer un poste d'assistant(e) chargé(e) de la gestion des marchés (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) à Entebbe.

Section du contrôle des mouvements

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes (suppression de 2 postes d'agent(e) du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 7 postes (suppression de 7 postes d'agent(e) des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 5 postes (suppression de 5 postes de Volontaire des Nations Unies)

130. En raison de la fermeture du bureau local de Kananga, de l'antenne de Tshikapa et des bureaux de Kigali et Bujumbura le 30 juin 2021, il est proposé de supprimer 4 postes d'assistant(e) (contrôle des mouvements) (1 agent(e) du Service mobile et 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 2 postes d'assistant(e) (contrôle des mouvements) (Volontaire des Nations Unies).

131. En raison de la réduction de la présence de la Mission à Entebbe, rendue possible par l'utilisation de l'aéroport de Goma plutôt que de celui d'Entebbe pour le transport des contingents et par l'arrêt des vols réguliers à destination et en provenance d'Entebbe qui en a résulté, il est proposé de supprimer 4 postes d'assistant(e) (contrôle des mouvements) (1 agent(e) du Service mobile et 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national), 1 poste d'assistant(e) au courrier (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et 3 postes d'assistant(e) (contrôle des mouvements) (Volontaire des Nations Unies) à Entebbe.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin)

Catégorie	Dépenses (2019/20)	Montant alloué (2020/21)	Dépenses prévues (2021/22)	Variation	
	(1)	(2)	(3)	Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	29 080,1	32 890,2	32 903,0	12,8	–
Contingents	447 676,7	415 984,9	420 797,7	4 812,8	1,2
Police des Nations Unies	16 375,0	32 843,5	28 405,5	(4 438,0)	(13,5)
Unités de police constituées	26 798,2	44 360,0	40 155,5	(4 204,5)	(9,5)
Total partiel	519 930,0	526 078,6	522 261,7	(3 816,9)	(0,7)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	137 861,6	147 829,3	146 884,2	(945,1)	(0,6)
Personnel recruté sur le plan national	89 427,5	84 214,6	90 384,1	6 169,5	7,3
Volontaires des Nations Unies	19 833,1	16 747,7	19 487,1	2 739,4	16,4
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	9 061,8	5 285,1	5 526,4	241,3	4,6
Personnel fourni par des gouvernements	2 699,1	3 930,0	3 428,6	(501,4)	(12,8)
Total partiel	258 883,1	258 006,7	265 710,4	7 703,7	3,0
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants et services de consultants	210,4	708,8	695,3	(13,5)	(1,9)
Voyages officiels	3 583,3	5 444,9	4 812,4	(632,5)	(11,6)
Installations et infrastructures	53 732,3	58 248,8	47 457,1	(10 791,7)	(18,5)
Transports terrestres	12 572,3	13 657,2	10 191,9	(3 465,3)	(25,4)
Opérations aériennes	104 700,3	125 650,1	110 221,5	(15 428,6)	(12,3)
Opérations maritimes ou fluviales	1 228,6	345,0	701,5	356,5	103,3
Communications et informatique	31 465,0	38 169,1	42 940,1	4 771,0	12,5
Santé	6 709,2	1 558,7	2 308,8	750,1	48,1
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	41 591,9	45 970,7	45 807,9	(162,8)	(0,4)
Projets à effet rapide	1 485,6	1 500,0	1 500,0	–	–
Total partiel	257 278,9	291 253,3	266 636,5	(24 616,8)	(8,5)
Montant brut	1 036 092,0	1 075 338,6	1 054 608,6	(20 730,0)	(1,9)
Recettes provenant des contributions du personnel	27 885,5	26 394,2	27 277,3	883,1	3,3
Montant net	1 008 206,5	1 048 944,4	1 027 331,3	(21 613,1)	(2,1)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	1 036 092,0	1 075 338,6	1 054 608,6	(20 730,0)	(1,9)

B. Contributions non budgétisées

132. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces ^a	15 338,4
Total	15 338,4

^a Comprend l'estimation de la valeur locative des terres et des locaux fournis par le Gouvernement, ainsi que des droits d'atterrissage dans les aéroports, des taxes d'aéroport et des taxes d'embarquement et de débarquement.

C. Gains d'efficience

133. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2021/22 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Services d'entretien ; carburants et lubrifiants	841,4	Raccordement des sites de la MONUSCO aux fournisseurs de services hydroélectriques existants les plus proches afin de réduire la dépendance de la Mission à l'égard des groupes électrogènes et de faire baisser la consommation de carburant et les besoins en pièces de rechange et en services d'entretien.
Services collectifs de distribution et services d'élimination des déchets ; services d'entretien	30,0	Passage progressif à la technologie d'éclairage LED pour réduire la consommation d'énergie et, partant, les dépenses d'électricité et l'utilisation de générateurs.
Services collectifs de distribution et services d'élimination des déchets	23,0	Installation de capteurs d'éclairage dans les entrepôts de la Mission afin de réduire l'utilisation de l'éclairage artificiel et, partant, la consommation d'énergie.
Services collectifs de distribution et services d'élimination des déchets	50,0	Installation de parcs de panneaux solaires sur les sites de la Mission à Goma pour réduire les dépenses d'électricité.
Total	944,4	

D. Taux de vacance

134. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2021/22 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2019/20</i>	<i>Taux approuvé 2020/21</i>	<i>Projection 2021/22</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	30,3	23,0	23,0
Contingents	4,7	4,2	5,7
Police des Nations Unies	46,4	10,0	23,0
Unités de police constituées	14,2	6,4	12,8
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	11,8	11,4	11,5 ^b
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs	16,2	17,6	10,6
Agents des services généraux	4,1	4,1	4,6
Volontaires des Nations Unies			
Personnel recruté sur le plan international	6,0	9,6	2,7 ^b
Personnel recruté sur le plan national	18,2	18,2 ^b	9,1 ^b
Emplois de temporaire ^a			
Personnel recruté sur le plan international	20,0	0,0 ^b	16,7 ^b
Administrateurs	75,0	11,0 ^b	25,0
Agents des services généraux	2,2	4,1	0,7
Personnel fourni par des gouvernements	50,0	30,0	38,9

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^b Un taux de vacance de postes de 50 % a été appliqué aux nouveaux postes.

135. Les coefficients délais de déploiement appliqués pour les militaires et le personnel de police et les taux de vacance proposés pour le personnel civil sont calculés sur la base des effectifs effectivement déployés pendant l'exercice 2019/20 et au premier semestre de l'exercice 2020/21, ainsi que de l'expérience des années antérieures et des projections de déploiement pour l'exercice 2021/22.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

136. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 142 416 800 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>		
	<i>Contingents</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Total</i>
Matériel majeur	70 717,7	6 889,8	77 607,5
Soutien logistique autonome	60 335,2	4 474,1	64 809,3
Total	131 052,9	11 363,9	142 416,8

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	1,8	1 ^{er} juillet 2017	30 juin 2017
Usage opérationnel intensif	2,9	1 ^{er} juillet 2017	30 juin 2017
Acte d'hostilité ou abandon forcé	4,7	1 ^{er} juillet 2017	30 juin 2017
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0-3,5		

F. Formation

137. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2021/22 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	37,5
Voyages officiels	
Voyages au titre de la formation	647,6
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	633,8
Total	1 318,9

138. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2021/22, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>2019/20 (effectif)</i>	<i>2020/21 (prévu)</i>	<i>2021/22 (proposé)</i>	<i>2019/20 (effectif)</i>	<i>2020/21 (prévu)</i>	<i>2021/22 (proposé)</i>	<i>2019/20 (effectif)</i>	<i>2020/21 (prévu)</i>	<i>2021/22 (proposé)</i>
Formation interne	1 997	2 483	2 295	2 904	3 310	3 113	52 429	17 477	23 535
Formation externe ^a	32	89	79	9	22	16	9	5	5
Total	2 029	2 572	2 374	2 913	3 332	3 129	52 438	17 482	23 540

^a Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

139. Les activités de formation prévues pour l'exercice 2021/22, à savoir 356 cours destinés à 5 503 membres du personnel civil, resteront axées sur : l'exécution du mandat ; l'organisation d'un plus grand nombre de formations obligatoires, conformément aux directives ; le renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national. Les exigences en matière de formation du personnel policier et militaire, notamment sur la protection des civils, la protection des enfants, la violence

sexuelle liée aux conflits et le genre, seront encore renforcées et, pour y répondre, des cours virtuels seront organisés. Le Groupe de la formation continuera d'aider les sections organiques à offrir des formations sur la protection des civils, les enquêtes et les rapports sur les droits de l'homme, le VIH/sida et l'exploitation et les atteintes sexuelles. Une attention particulière sera accordée à la formation aux systèmes de communication pour appuyer la restructuration du Bureau de l'information. Pour maintenir un bon rapport coût-efficacité, la MONUSCO continuera de donner la priorité à la formation des formateurs afin d'améliorer ses capacités internes et elle veillera à ce qu'un plus grand nombre de membres du personnel suive les formations dispensées par les formateurs du Centre intégré de formation du personnel des missions. Compte tenu de la pandémie actuelle de COVID-19, la plupart des cours de formation internes seront dispensés en ligne. Les activités de formation en cours d'emploi, de tutorat et de mentorat, qui ont donné de bons résultats dans le passé, se poursuivront pendant l'exercice 2021/22 avec une assistance extérieure supplémentaire et un atelier consacré à la reconversion professionnelle une fois levées les restrictions sanitaires. La Mission continuera de privilégier les programmes de formation avec certification sur des thèmes spécifiques tels que les marchandises dangereuses et les armes à feu, les services financiers, les achats, la chaîne logistique, la gestion des projets et la sécurité, les participants étant censés transmettre les connaissances ainsi acquises aux autres membres du personnel. Un programme à l'intention du personnel national sur les capacités de direction des femmes et un atelier de planification financière pour la reconversion professionnelle seront également organisés au cours de la période 2021/22. Les activités d'apprentissage et de perfectionnement se poursuivront dans les bureaux de formation et ailleurs dans le cadre du programme de formation.

140. La Mission continuera de mettre l'accent sur la formation en cours d'emploi, un moyen peu onéreux d'augmenter le nombre de membres du personnel bénéficiant d'une formation sur des sujets tels que l'appui à la mission, la réforme du secteur de la sécurité, le processus de paix, la protection des civils et la stabilisation, pour lesquels des cours virtuels sont disponibles. La formation dispensée dans la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), dans le Centre de services régional d'Entebbe et ailleurs couvrira les fonctions d'appui en rapport avec les transports, l'informatique et les communications, le génie, les approvisionnements et les soins médicaux, ainsi que des domaines de fond tels que le genre, les droits humains, le processus de paix, la législation sur la sécurité, les questions pénitentiaires, les affaires civiles et les affaires politiques. En outre, la Mission continuera de proposer des cours de langue en ligne. La formation de diverses catégories de personnel améliorera les services offerts, renforcera les compétences techniques et professionnelles du personnel et garantira un meilleur appui aux différentes composantes de la Mission.

G. Désarmement, démobilisation et réintégration

141. Les dépenses prévues au titre des activités de désarmement, démobilisation et réintégration pour l'exercice 2021/22 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Installations et infrastructures	
Travaux de construction, de transformation, de rénovation et d'entretien des locaux	250,0
Achat de matériel de génie	250,0

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Transports terrestres	
Carburants et lubrifiants	25,0
Communications	
Services d'information et de publication	36,0
Santé	
Services médicaux	5,0
Fournitures médicales	20,0
Fournitures, services et matériel divers	
Rations	885,0
Fret	115,0
Programmes de lutte contre la violence de proximité	1 500,0
Total	3 086,0

142. Pendant l'exercice 2021/22, la MONUSCO appuiera le renforcement des processus de désarmement et de démobilisation et prendra, de concert avec le Gouvernement, les autorités locales, les organisations non gouvernementales locales, les entités des Nations Unies et les partenaires internationaux, des mesures visant à réduire durablement les activités des groupes armés, notamment dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, du Tanganyika et de l'Ituri. La Mission aidera le Gouvernement à mettre en œuvre son programme national de désarmement et de réintégration, en particulier les activités visant à faciliter la réinsertion communautaire. Ce programme ciblera les groupes armés qui représentent la principale menace pour les civils et les opérations, là où les possibilités de réduction durable de l'action de ces groupes sont les plus grandes.

143. Les priorités de la Mission au cours de l'exercice resteront d'aider le Gouvernement à mettre en œuvre le cadre national révisé de désarmement, démobilisation et réintégration au moyen de ses bons offices, d'un engagement stratégique, d'un soutien technique et de la coordination de l'aide de la communauté internationale dans ce domaine ; d'aider le Gouvernement dans les efforts qu'il fait pour nouer des contacts avec des groupes armés particuliers, qui représentent la principale menace pour les civils, afin de les amener à une reddition négociée ; d'aider le Gouvernement à gérer le processus de désarmement et de démobilisation des groupes armés, ainsi que la phase de réinsertion ; et de désarmer, aider à titre provisoire et rapatrier 100 combattants étrangers et les personnes à leur charge.

144. En soutien au Gouvernement, la Mission continuera à gérer quatre camps principaux de désarmement, démobilisation et réintégration, à Beni, Goma, Bukavu et Uvira, et six camps de transit secondaires, à Kiwanja, Nyamilima, Nyanzale, Kanyabayonga, Kitchanga, Minembwe, où est organisée la reddition de membres de groupes armés étrangers et congolais. En outre, elle se tiendra prête à apporter son concours au Gouvernement pour la mise en œuvre du cadre révisé de désarmement, de démobilisation et de réintégration avec trois camps de désarmement, de démobilisation et de réintégration, d'une capacité de 200 personnes, prêts à être déployés dans de nouveaux sites si la situation l'exigeait. Elle renforcera également sa capacité d'offrir des solutions souples et réactives en matière de ressources pour compléter sa capacité actuelle de désarmement, de démobilisation et de réintégration et fournir un appui adapté et ciblé.

145. Le démantèlement complet des groupes armés étrangers et la reddition négociée des groupes armés congolais ainsi que la réussite et la viabilité de leur transition et

de leur intégration ultérieure dans la société sont des conditions préalables indispensables au retrait progressif et à la sortie responsable de la Mission. Sans progrès notables dans la lutte contre la présence et les activités des groupes armés, notamment dans les provinces de l'Ituri, du Sud-Kivu et du Nord-Kivu, la situation en matière de sécurité n'a guère de chances de s'améliorer au point de pouvoir être gérée efficacement par les forces de sécurité nationales. Le flux continu de reditions spontanées (d'individus et de petits groupes) est une indication de la volonté actuelle de désarmement, démobilisation et réintégration.

H. Services de détection des mines et de déminage

146. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2021/22 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	3 444,7

147. Au cours de l'exercice 2021/22, pour renforcer la protection des civils et écarter la menace que représentent les engins explosifs, la Mission continuera à : a) localiser, neutraliser et détruire des engins explosifs ; b) proposer une assurance et un contrôle qualité pour épauler les moyens dont disposent les autorités nationales pour faire face à la menace des engins explosifs ; c) détruire les armes et les munitions dangereuses ou inutilisables, y compris les stocks de munitions des FARDC et de la Police nationale congolaise, ainsi que les munitions qui ont été rendues pendant le processus de désarmement, démobilisation, réintégration, réinstallation ou rapatriement ; d) évaluer et détruire les munitions inutilisables, obsolètes ou excédentaires pour les contingents et les unités de police constituées ; e) sécuriser les camps de la MONUSCO avant leur transfert au Gouvernement ou à l'équipe de pays des Nations Unies ; f) organiser à l'intention du personnel civil et en uniforme de la Mission des sessions de sensibilisation à la menace des engins explosifs ; g) déployer deux experts des engins explosifs improvisés afin de mieux préparer la Mission à faire face à la menace que représentent ces engins, en dispensant une formation et en procédant à leur élimination.

I. Autres activités relatives aux programmes

148. Les dépenses prévues au titre des autres activités relatives aux programmes pour l'exercice 2021/22 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant proposé</i>
Renforcement de la confiance	320,4
Projets de stabilisation des communautés	171,4
Lutte contre la violence de proximité	4 000,0
Droits humains	728,0
Consolidation de la paix	353,2

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant proposé</i>
État de droit et institutions chargées de la sécurité	3 628,0
Mesures d'aide transitoire à la réinsertion	250,0
Gestion des armes légères et de petit calibre	800,0
Embargo sur les armes	800,0
Total	11 051,0

149. Les ressources demandées au titre des activités relatives aux programmes pour la période 2021/22 soutiendront l'exécution des mandats portant sur la réforme institutionnelle, y compris les institutions chargées de la sécurité et l'État de droit ; les droits humains ; et l'aide à la stabilisation et à la protection des civils. Dans l'ensemble, la MONUSCO concentrera ses activités relatives aux programmes sur les domaines et les activités qui favorisent une transition efficace et responsable et qui jettent les bases d'un retrait définitif et durable de la Mission.

150. Dans le domaine de la protection des civils, la Mission s'attachera à développer la capacité de l'État et des communautés locales de renforcer et de gérer leur propre protection et de progresser dans les efforts de lutte contre l'impunité et dans la promotion des droits humains afin d'améliorer les conditions de protection et de dissuader les actes de violence. Dans cette optique, un programme sera mis en œuvre pour encourager la protection de proximité au moyen du renforcement des systèmes d'alerte rapide et de la gouvernance participative de la sécurité au niveau communautaire, afin d'encourager l'implication active des femmes et des jeunes et d'apporter un soutien aux organisations de la société civile pour qu'elles interviennent efficacement et exercent des fonctions de surveillance et de plaidoyer en faveur de la protection de proximité (320 400 dollars).

151. Pour soutenir la stabilisation et la consolidation de la paix, la Mission mettra en œuvre un programme visant à favoriser la résolution des conflits intercommunautaires depuis longtemps enracinés dans les provinces du Tanganyika, de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, qui sont considérés comme les principaux moteurs et les causes profondes du conflit (171 400 dollars).

152. La Mission poursuivra son programme de réduction de la violence de proximité dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, de l'Ituri et du Tanganyika afin d'aider les communautés à combattre ce fléau et à renforcer la résilience et les moyens de subsistance locaux. Le programme se concentrera sur les communautés où des ex-combattants pourraient revenir à l'issue d'un processus communautaire convenu de désarmement, de démobilisation et de réintégration ou dans lesquelles des groupes armés sont actifs, afin d'aider les jeunes et d'autres groupes vulnérables à s'assurer d'autres moyens de subsistance, de façon à réduire les incitations à rejoindre les groupes armés et à faire reculer la violence (4 000 000 dollars).

153. La Mission mettra également en œuvre un programme visant à soutenir les institutions nationales en matière de justice transitionnelle ainsi que les efforts de lutte contre l'impunité et de protection des victimes, y compris les victimes de violences sexuelles et de violences sexistes liées au conflit. Le programme encouragera les initiatives de justice transitionnelle, notamment par la création d'une commission dédiée au niveau national, le renforcement de la capacité du système judiciaire de lutter contre l'impunité et l'aide aux victimes de violence et de crimes graves, dans le cadre de la transition du maintien de la paix à la consolidation de la paix dans les zones sortant du conflit et dans les provinces où le conflit armé et les violences perdurent (728 000 dollars).

154. La Mission entreprendra un projet conjoint avec le Programme des Nations Unies pour le développement et l'office public de statistique afin d'organiser des sondages semestriels pour recueillir les avis de la population sur l'accès à la justice, la sécurité, la stabilisation, la cohésion sociale et la participation communautaire, dont les résultats seront utilisés par la Mission pour déterminer si les critères de retrait sont atteints et par les autorités pour développer et orienter leurs actions (353 200 dollars).

155. Dans le domaine du soutien au renforcement des institutions nationales, la Mission continuera à investir dans des programmes en faveur de l'État de droit et des institutions de sécurité, avec notamment pour objectif de favoriser la consolidation du système de justice civile, y compris la chaîne de justice pénale dans les provinces du Tanganyika, de l'Ituri, du Sud-Kivu et du Nord-Kivu (560 000 dollars), et d'apporter un soutien au Gouvernement pour la mise en œuvre de la politique nationale de réforme de la justice dans le cadre du Programme conjoint d'appui à la réforme de la justice de l'ONU (300 000 dollars). Un programme sera aussi mis en œuvre pour aider la Police nationale congolaise à améliorer la formation des officiers de police en matière de commandement et de contrôle ainsi que de direction et de gestion ; renforcer l'obligation redditionnelle en soutenant le mécanisme de contrôle de l'inspecteur général ; mieux prévenir les violences sexuelles et protéger plus efficacement les victimes de ces violences ; et rénover des locaux essentiels, notamment l'école de formation de la police nationale (200 000 dollars). Un soutien sera par ailleurs apporté au processus national de réforme des prisons. Dans cette optique, des missions d'évaluation seront réalisées dans les établissements pénitentiaires et des actions seront engagées pour professionnaliser le personnel et développer la capacité des autorités pénitentiaires nationales d'améliorer la gestion du système pénitentiaire (445 000 dollars).

156. En outre, dans quatre provinces, la Mission renforcera la capacité de la Police nationale congolaise de protéger les civils en dispensant des formations spécifiques sur la police de proximité, en encourageant la mise en œuvre continue de ce concept dans les villes et villages concernés, en renforçant les capacités d'intervention, en rationalisant les procédures et en assurant un soutien logistique et une remise en état des infrastructures (1 600 000 dollars). La Mission s'attachera également à assurer l'intensification des efforts de lutte contre l'impunité en apportant un soutien logistique, technique et financier aux autorités judiciaires militaires et civiles pour les enquêtes et les poursuites concernant les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les violations graves des droits humains, notamment les violences sexuelles et le recrutement et l'utilisation d'enfants, dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Tanganyika (300 000 dollars). Elle soutiendra l'amélioration de la sécurité dans les prisons des quatre provinces grâce à la mise en place d'infrastructures plus sûres et de meilleure qualité, de murs supplémentaires et de systèmes de sécurité et de surveillance plus performants ; à la réduction de la surpopulation carcérale par des transferts de prisonniers ; à l'amélioration des conditions de base afin de réduire les risques d'incidents de sécurité interne et d'évasions de prisonniers ; et à une meilleure protection des prisons contre les attaques des groupes armés tentant de libérer des membres ou d'obtenir des recrues supplémentaires (223 000 dollars).

157. Dans l'optique de la stratégie de transition conjointe et du départ progressif de la MONUSCO de la région du Kasaï, la Mission, conjointement avec l'équipe de pays des Nations Unies, continuera de soutenir le resserrement des liens entre l'humanitaire, la paix et le développement, en s'appuyant sur les réalisations de la Mission et en assurant la continuité du soutien de l'ONU aux autorités dans les provinces du Kasaï et du Kasaï central afin de renforcer les efforts de consolidation de la paix. Parallèlement à l'intensification par l'équipe de pays de sa présence et de ses activités dans la région, pour autant que le contexte sécuritaire permette un

déploiement supplémentaire, l'ensemble des mesures transitoires contribuera à ancrer les dividendes de la paix afin de poursuivre les progrès en matière de stabilisation, notamment la réconciliation communautaire, le dialogue, la réintégration des ex-combattants et le soutien au retour sûr et durable des personnes déplacées (250 000 dollars).

158. Enfin, un programme visera à soutenir les efforts entrepris par les autorités pour contrôler les armes légères et de petit calibre en contribuant à l'expansion et à l'amélioration de la gestion des armes et des stocks ainsi que des systèmes de stockage des FARDC et de la Police nationale congolaise et en facilitant l'élaboration de normes nationales et de procédures opérationnelles standard pour les engins explosifs improvisés (800 000 dollars). En outre, un programme aura pour objectif d'utiliser la surveillance et le suivi pour réduire la menace posée par les groupes armés et améliorer les conditions de protection, en désorganisant les trafics auxquels se livrent les groupes armés et la circulation illégale d'armes et de matériels associés qui leur sont destinés, à destination et à l'intérieur de la République démocratique du Congo (800 000 dollars).

J. Projets à effet rapide

159. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2021/22, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Période</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
2019/20 (effectif)	1 485,6	40
2020/21 (approuvé)	1 500,0	65
2021/22 (proposé)	1 500,0	65

160. Les ressources prévues pour l'exercice 2021/22 resteront inchangées par rapport à celles approuvées pour l'exercice 2020/21. L'exécution des projets à effet rapide restera un outil efficace de renforcement de la confiance entre la population congolaise et la Mission grâce à l'élaboration et à l'exécution conjointes de projets répondant aux besoins immédiats des populations locales, dans les zones où la Mission est présente. Les projets à effet rapide ont eu un impact positif au niveau local et ont renforcé la confiance entre la population et les autorités et entre la population et la Mission.

Pendant l'exercice 2021/22, les projets à effet rapide continueront de porter notamment sur : la fourniture de lumière par l'installation de panneaux solaires dans les marchés et les principaux espaces publics ; la construction ou la remise en état de centres de santé essentiels, de bâtiments scolaires et de points d'eau ; la construction de centres de formation professionnelle et leur dotation en matériel ; la réparation des ponts ; la remise en état des prisons, des bâtiments judiciaires, des commissariats de la police nationale et des bâtiments occupés par l'administration.

III. Analyse des variations¹

162. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Contingents	4 812,8	1,2 %

• Gestion : moyens et produits revus à la hausse

163. La variation des crédits demandés à cette rubrique est principalement due à : a) l'augmentation des dépenses prévues au titre du matériel appartenant aux contingents en raison du déploiement de quatre forces de réaction rapide, dont le matériel est plus coûteux que celui des bataillons qu'elles remplacent, de l'amélioration de l'état de fonctionnement opérationnel et de la diminution des facteurs de non-déploiement du matériel majeur, et de l'amélioration des résultats par rapport aux normes fixées dans les mémorandums d'accord concernant le soutien logistique autonome ; b) l'augmentation des dépenses prévues au titre des voyages pour le déploiement, la relève et le rapatriement des effectifs, en raison d'une augmentation du coût horaire des vols affrétés de 270 dollars par heure, et d'un allongement du temps de vol de trois heures par rotation à la suite du changement de l'aéroport d'arrivée, qui est désormais celui de Goma au lieu de celui d'Entebbe.

164. L'augmentation globale des dépenses prévues est en partie compensée par : a) la réduction des dépenses prévues au titre du fret en raison de la suppression de la provision en vue du déploiement de deux forces de réaction rapide et du rapatriement d'un bataillon ; b) la réduction des dépenses prévues pour les remboursements au titre des contingents, en raison d'une réduction du nombre moyen de soldats qu'il est proposé de déployer et d'une augmentation des sommes déduites des remboursements au titre du matériel manquant ou défectueux appartenant aux contingents pendant l'exercice 2021/22 par rapport à l'exercice 2020/21. Le nombre moyen de soldats qu'il est proposé de déployer pendant l'exercice 2021/22 est de 12 866 hommes, contre un effectif moyen de 13 065 soldats inscrit au budget au cours de l'exercice 2020/21. Le coefficient délais de déploiement proposé pour l'exercice 2021/22 est de 5,7 % pour un effectif autorisé de 13 640 militaires (effectif maximum autorisé de 14 000 militaires, minoré de 360 militaires affectés aux effectifs augmentés des unités de police constituées), contre 4,2 % au cours de l'exercice 2020/21.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	(4 438,0)	(13,5 %)

• Mandat : retards dans le déploiement du personnel de police

165. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient principalement à la réduction du nombre moyen de policiers des Nations Unies qu'il est proposé de déployer au cours de l'exercice 2021/22. Ce nombre s'élève à 455, contre un nombre moyen budgétisé de 532 policiers des Nations Unies au cours de l'exercice 2019/20. Le coefficient délais de déploiement proposé pour l'exercice 2021/22 est de 23 %, contre un coefficient de 10 % approuvé pour l'exercice 2020/21.

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	(4 204,5)	(9,5 %)

• **Mandat : retards dans le déploiement du personnel de police**

166. La variation des crédits demandés à cette rubrique s'explique principalement par : a) la réduction des dépenses prévues au titre du fret en raison de la suppression de la provision pour le déploiement du matériel appartenant à trois unités de police constituées ; b) la réduction des dépenses prévues afférentes aux remboursements au titre des unités de police constituées, en raison d'une diminution du nombre moyen de membres de ces unités qu'il est proposé de déployer et d'une augmentation des sommes déduites des remboursements au titre du matériel manquant ou défectueux appartenant aux effectifs de police pendant l'exercice 2021/22 par rapport à l'exercice 2020/21. Le nombre moyen de membres d'unités de police constituées qu'il est proposé de déployer au cours de l'exercice 2021/22 est de 1 230 personnes, contre un effectif moyen budgétisé de 1 320 membres d'unités de police constituées au cours de l'exercice 2020/21. Le coefficient délais de déploiement proposé pour l'exercice 2021/22 est de 12,8 % pour un effectif maximum autorisé de 1 410 membres, contre un coefficient approuvé de 6,4 % au cours de l'exercice 2020/21.

167. La diminution globale des ressources nécessaires est en partie contrebalancée par l'augmentation des prévisions de dépenses au titre du matériel appartenant aux contingents et du matériel majeur, étant donné qu'il est prévu de déployer du matériel supplémentaire, notamment des véhicules blindés de transport de troupes, des transporteurs de troupes à roues, des remorques, des groupes électrogènes, des véhicules de maintien de l'ordre, des camions et des canons à eau.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	(945,1)	(0,6 %)

• **Gestion : effectifs civils revus à la baisse**

168. La variation des crédits demandés à cette rubrique s'explique principalement par la combinaison des propositions de supprimer 23 postes soumis à recrutement international en raison de la fermeture des bureaux locaux de Kananga et de Chikapa et de la réduction de la présence de la Mission à Entebbe, de créer 2 postes soumis à recrutement international et de transformer 1 poste soumis à recrutement international en poste soumis à recrutement national, dont résulte une réduction nette de 22 postes soumis à recrutement international. La réduction globale des ressources demandées est en partie contrebalancée par l'augmentation du montant estimatif moyen des traitements appliqué pour l'exercice 2021/22.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	6 169,5	7,3 %

• **Paramètres budgétaires : modification du montant moyen des traitements**

169. La variation des crédits demandés à cette rubrique s'explique principalement par l'augmentation du montant estimatif moyen des traitements appliqué pour l'exercice 2021/22, compte tenu des derniers barèmes des traitements applicables au personnel recruté sur le plan national en République démocratique du Congo et à Entebbe, et du changement de l'échelon de référence du barème des traitements des agents locaux utilisés pour calculer les dépenses liées au personnel recruté sur le plan national (le calcul est effectué à partir de l'échelon XI de la classe AN-B et de l'échelon VIII de la classe G-5 pour l'exercice 2021/22, alors qu'il était effectué à

partir de l'échelon X de la classe AN-B et de l'échelon XI de la classe G-4 pour l'exercice 2020/21).

170. L'augmentation globale des ressources demandées est en partie compensée par la suppression proposée de 66 postes soumis à recrutement national (6 postes d'administrateur(trice) et 60 postes d'agent(e) des services généraux) en raison de la fermeture des bureaux locaux de Kananga et de Chikapa, de la réduction de la présence de la Mission à Entebbe et de la transformation d'1 poste soumis à recrutement international en poste soumis à recrutement national (poste d'agent(e) des services généraux), ce qui aboutit à la suppression nette de 65 postes soumis à recrutement national (6 postes d'administrateur(trice) et 59 postes d'agent(e) des services généraux).

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	2 739,4	16,4 %

• Gestion : modification des taux de vacance

171. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient principalement à : a) l'augmentation du montant moyen de l'indemnité de subsistance des Volontaires, qui passe d'un montant de 2 414 dollars par mois budgétisé pour l'exercice 2020/21 à un montant de 2 853 dollars par mois budgétisé pour l'exercice 2021/22 ; b) la proposition d'appliquer pour l'exercice 2021/22 des taux de vacance inférieurs aux taux approuvés au titre de l'exercice 2020/21 (2,7 % contre 9,6 % pour les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international et 9,1 % contre 18,2 % pour ceux recrutés sur le plan national).

172. L'augmentation globale des ressources demandées est en partie compensée par la combinaison des propositions de supprimer 23 postes de Volontaire des Nations Unies et d'en créer 4 (1 poste de Volontaire recruté sur le plan international et 3 postes de Volontaire recruté sur le plan national), dont résulte une réduction nette de 19 postes de Volontaire des Nations Unies.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	241,3	4,6 %

• Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés

173. La variation des crédits demandés à cette rubrique s'explique principalement par l'augmentation de la part revenant à la Mission dans les dépenses afférentes au personnel temporaire (autre que pour les réunions) aux fins des activités d'appui à la mise en service d'Umoja-Extension 2 et d'autres initiatives transversales.

	<i>Variation</i>	
Personnel fourni par des gouvernements	(501,4)	(12,8 %)

• Gestion : modification des taux de vacance

174. La variation des crédits demandés à cette rubrique est principalement due au fait qu'il est proposé d'appliquer pour l'exercice 2021/22 un taux de vacance supérieur au taux approuvé pour l'exercice 2020/21 (38,9 % contre 30,0 %).

	<i>Variation</i>	
Voyages officiels	(632,5)	(11,6 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

175. La variation des crédits demandés à cette rubrique s'explique principalement par le recours accru aux réunions et à la formation en ligne, ce qui réduit la nécessité de déplacements en personne.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	(10 791,7)	(18,5 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

176. La variation des crédits demandés à cette rubrique s'explique principalement par : a) la non-reconduction d'un crédit exceptionnel pour le traitement des demandes de remboursement reçues des pays fournisseurs de contingents au titre des munitions utilisées ; b) la réduction des dépenses prévues au titre des carburants et lubrifiants, en raison d'une baisse du prix unitaire moyen du litre de diesel et de kérosène au cours de l'exercice 2021/22 par rapport aux prix en vigueur au cours de l'exercice 2020/21 : 0,7017 dollars le litre de diesel contre 1,007 dollar en 2020/21, et 0,5885 le litre de kérosène contre 0,899 dollar le litre en 2020/21, et en raison de la non-reconduction d'un crédit exceptionnel pour couvrir les frais de mise en route du nouveau contrat clés en main d'approvisionnement en carburant ; c) l'arrêt du remplacement des groupes électrogènes, étant donné qu'un plus grand nombre de sites de la Mission sont connectés au réseau électrique national et que les équipements fonctionnels des bureaux locaux de Kananga et de Chikapa, qui sont en train de fermer, seront redéployés ; d) une réduction des achats de matériel de plomberie et de stations d'épuration des eaux usées en raison de la fermeture des bureaux locaux de Kananga et de Chikapa.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(3 465,3)	(25,4 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

177. La variation des crédits demandés à cette rubrique s'explique principalement par : a) une réduction des dépenses prévues au titre du carburant, elle-même liée à une baisse du volume de carburant (4 954 248 litres au cours de l'exercice 2021/22 contre 5 573 796 litres au cours de l'exercice 2020/21) en raison de la non-reconduction d'un crédit exceptionnel pour les réserves de carburant et de la diminution de la consommation de carburant, sur la base des tendances en matière de consommation observées pendant l'exercice précédent, à un prix unitaire moyen du litre inférieur à celui en vigueur pendant l'exercice 2020/21 – 0,7017 dollar le litre pendant l'exercice 2021/2022 contre 1,0007 dollar le litre en 2020/21 –, et à la non-reconduction d'un crédit exceptionnel pour couvrir les frais de mise en route du nouveau contrat clés en main d'approvisionnement en carburant ; b) la non-reconduction de la provision pour la location de véhicules compte tenu de la suppression des relèves des militaires et du personnel de police via Kigali et Bujumbura, pour lesquelles des véhicules de location étaient nécessaires pour effectuer les trajets vers la République démocratique du Congo.

178. La réduction globale des ressources demandées est en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses à prévoir pour le remplacement des camions-citernes à eau et des camions de vidange qui ont dépassé leur durée d'utilité. Ces camions sont utilisés pour l'assainissement dans les camps et installations militaires, et leur

remplacement est nécessaire pour assurer la continuité de ces services dont dépendent la santé et la sécurité du personnel et la protection de l'environnement.

	<i>Variation</i>	
Opérations aériennes	(15 428,6)	(12,3 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

179. La variation des crédits demandés à cette rubrique s'explique principalement par : a) une réduction des dépenses prévues au titre du carburant, elle-même liée à une baisse du volume de carburant (18 070 236 litres au cours de l'exercice 2021/22 contre 18 116 039 litres au cours de l'exercice 2020/21), essentiellement en raison de la non-reconduction d'un crédit exceptionnel pour les réserves de carburant, à un prix unitaire moyen du litre inférieur à celui en vigueur pendant l'exercice 2020/21 – 0,6537 dollar le litre pendant l'exercice 2021/2022 contre 0,962 dollar le litre en 2020/21 –, et à la non-reconduction d'un crédit exceptionnel pour couvrir les frais de mise en route du nouveau contrat clés en main d'approvisionnement en carburant ; b) une réduction des dépenses prévues au titre de la location d'hélicoptères en raison de l'arrêt de l'utilisation de 1 hélicoptère Mi-8 et du remplacement de 4 hélicoptères Mi-24 par 4 Mi-8 blindés dont le coût par heure de vol est nettement inférieur ; c) une réduction des dépenses prévues au titre de la location d'avions en raison de la réduction du nombre d'appareils, ramené de 10 à 9, du remplacement de 1 appareil DHC-8 par un SAAB-340B, dont les coûts fixes sont moins élevés, et de la réduction du nombre d'heures de vol.

	<i>Variation</i>	
Opérations maritimes ou fluviales	356,5	103,3 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

180. La variation des crédits demandés à cette rubrique s'explique principalement par l'augmentation des dépenses prévues au titre de l'acquisition de conteneurs maritimes, conformément aux tendances en matière de dépenses constatées au cours des trois exercices précédents et compte tenu du volume d'achats proposé pour l'exercice 2021/22.

	<i>Variation</i>	
Communications et informatique	4 771,0	12,5 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

181. La variation des crédits demandés à cette rubrique s'explique principalement par le coût, sur un an, des services de communication fournis pour appuyer les travaux de l'unité d'analyse des menaces par géolocalisation sur la base de la lettre d'attribution pertinente, alors que ces services n'avaient été pris en compte dans le budget que pour une durée de six mois au cours de l'exercice 2020/21.

182. L'augmentation globale des ressources demandées est en partie compensée par la réduction des prévisions de dépenses au titre des services de télécommunications et de réseau, qui découle de la rationalisation et de la consolidation des services Internet dans l'ensemble de la Mission et de l'utilisation, dans la mesure du possible, d'un accès à Internet par voie terrestre, ainsi que du moindre coût du répéteur de satellite et des liaisons louées, gérés, l'un comme les autres, de manière centralisée.

	<i>Variation</i>	
Santé	750,1	48,1 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

183. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient principalement aux facteurs suivants : a) l'acquisition d'incinérateurs et d'autres équipements de gestion des déchets, notamment des déchiqueteurs et des broyeurs d'ampoules, nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action pour l'environnement de la Mission ; b) l'augmentation des prix des fournitures médicales ; c) l'acquisition de fournitures supplémentaires pour faire face à la pandémie de COVID-19.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(162,8)	(0,4 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

184. La variation des crédits demandés à cette rubrique s'explique principalement par : a) la baisse des frais bancaires suite à de longues négociations entre l'ONU et la banque, et suite à la diminution du nombre d'opérations bancaires, due à la réduction des effectifs ; b) la réduction des dépenses prévues au titre du fret en raison de l'arrêt des relèves de militaires et de personnel de police et de leur équipement via Kigali et Bujumbura, puis par la route en direction de la République démocratique du Congo, étant donné que toutes les relèves de militaires et de personnel de police se feront désormais par voie aérienne via Goma.

185. La réduction des ressources demandées est en partie contrebalancée par : a) l'augmentation des prévisions de dépenses au titre de la formation étant donné qu'il est prévu de remplacer les formations externes par des formations en ligne ; b) l'augmentation des prévisions de dépenses au titre des mesures de sensibilisation et de l'administration des camps dans le cadre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

186. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo portent sur les points suivants :

a) ouverture de crédits de 1 054 608 600 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 ;

b) mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission, à raison de 87 884 050 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/286 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

A. Assemblée générale

Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

(Résolution 74/286)

Décision ou demande

Prie le Secrétaire général d'établir des cadres et des lignes directrices clairs pour déterminer la procédure d'appel à la concurrence (appel d'offres ou invitation à soumissionner) à utiliser, entre autres, pour l'acquisition de différents types de biens et services, notamment les services de transport aérien, et d'actualiser en conséquence le Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies (par. 9).

Prie également le Secrétaire général de prendre des mesures pour que l'Organisation se conforme aux meilleures pratiques en matière de transparence des marchés publics, notamment en rendant publiques plus d'informations sur l'issue des opérations d'achat, y compris dans le domaine des services de transport aérien, afin d'accroître encore la transparence des opérations d'achat de l'Organisation, et d'actualiser en conséquence le Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies (par. 10).

Mesures prises

Les méthodes d'appel à la concurrence sont décrites au chapitre 6 (Appel à la concurrence) du Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies mis à jour au 30 juin 2020, et plus particulièrement au paragraphe 6.3 (Méthodes d'appel à la concurrence) ; on y trouve aussi des lignes directrices précisant quand elles doivent être utilisées.

Le Secrétariat a chargé une société de conseil d'évaluer les pratiques d'achat de l'Organisation dans le domaine de l'aviation et de formuler des recommandations pour renforcer les capacités dans ce domaine. L'étude porte essentiellement sur les différentes méthodes d'appel à la concurrence (appel d'offres ou droit de première offre) utilisées dans le domaine du transport aérien et sur les enseignements tirés de l'expérience acquise à ce jour. Ses résultats devraient être disponibles sous peu.

Il est indiqué au paragraphe 1.4 du Manuel des achats que la transparence signifie que toutes les informations relatives aux politiques, procédures, possibilités et processus en matière d'achat sont clairement définies, rendues publiques ou communiquées simultanément à toutes les parties intéressées. Un système transparent repose sur des mécanismes clairs permettant de garantir le respect des règles établies (spécifications impartiales, critères d'évaluation objectifs, dossiers d'appel à la concurrence normalisés, informations identiques fournies à toutes les parties, confidentialité des offres, etc.). Les informations concernant l'adjudication des marchés et les commandes de toutes les entités du Secrétariat sont désormais disponibles sur le site Web et sur l'application mobile de la Division des achats de l'ONU.

Cette disposition apparaît également dans les orientations figurant dans le Manuel des achats, en particulier au paragraphe 10.2.1 (Publication des marchés attribués). Le site Web de la Division des achats a été mis à jour, l'objectif étant de le rendre plus accessible et de fournir des informations supplémentaires, notamment en ce qui concerne la prévision des besoins des missions politiques spéciales et les marchés attribués par celles-ci. Il sera de nouveau mis à jour avec des informations complémentaires d'ici au deuxième trimestre de 2021.

Les fournisseurs qui ont participé à des appels à la concurrence ayant abouti à des attributions supérieures à 200 000 dollars et dont la proposition n'a pas été retenue ont la possibilité d'obtenir des informations supplémentaires sur les raisons de ce rejet lors d'une séance de bilan. Les soumissionnaires qui restent insatisfaits peuvent déposer une réclamation, qui est examinée par un comité indépendant.

Depuis le 1^{er} août 2020, les fournisseurs qui ont soumis des offres ou des propositions peuvent assister virtuellement à toutes les cérémonies d'ouverture des plis. De plus, conformément aux procédures prévues au chapitre 7 du Manuel des achats (Gestion des soumissions), les rapports d'ouverture des offres présentées en réponse aux appels d'offres et aux invitations à soumissionner peuvent être consultés par les soumissionnaires pendant une période de 30 jours à compter de la date d'ouverture des plis.

Au chapitre 13 (Gestion et administration des contrats) du Manuel des achats, il est indiqué que, conformément aux principes de transparence et de responsabilité en matière de passation de marchés, et afin de faciliter les audits internes et externes, les responsables des achats doivent tenir, pour chaque appel à la concurrence et chaque contrat, des dossiers complets recensant toutes les étapes du processus.

En ce qui concerne les services de transport aérien, lors des appels d'offres, les fournisseurs sont informés à l'ouverture des plis des types d'appareils offerts par tous les soumissionnaires ainsi que du prix de chaque appareil. Une fois le marché adjudgé, les informations concernant le prix de l'offre retenue sont publiées sur le site Web de la Division des achats.

Prend note de l'élaboration d'indicateurs d'impact dans le cadre du Système complet d'évaluation de la performance et, à cet égard, prie le Secrétaire général d'indiquer dans son prochain rapport les résultats obtenus par la Mission au regard des tâches prescrites et l'impact de l'allocation des ressources sur ces résultats, mesurés à l'aune de ces indicateurs, et d'expliquer comment ceux-ci aideront à déterminer les ressources nécessaires à l'exécution des différentes tâches (par. 11).

Prie le Secrétaire général de fournir dans son prochain rapport un plan de mise en service du nouveau Système complet d'évaluation de la performance, assorti d'une analyse, portant notamment sur les liens qui existent entre le Système, la planification de la Mission et l'établissement du budget, afin de faciliter l'examen qu'elle consacrera aux ressources demandées pour le Système (par. 12).

La MONUSCO organise aussi, sur demande, des séances de bilan pour les soumissionnaires non retenus, conformément à ce qui est prévu au paragraphe 10.2.2 du Manuel des achats. La Mission respecte ou surpasse les meilleures pratiques en allant proactivement au-delà des exigences minimales énoncées dans le Manuel pour donner des informations supplémentaires aux fournisseurs mécontents ou insatisfaits dans les cas où cela peut permettre d'assurer une plus grande transparence ou de veiller aux intérêts et à l'image de l'Organisation.

Le Système complet de planification et d'évaluation de la performance est utilisé à la MONUSCO depuis avril 2019. Grâce à lui, la Mission peut : a) élaborer un plan à l'échelle de la Mission tenant compte du contexte local et axé sur la manière dont elle pourrait obtenir les meilleurs résultats possibles dans le cadre de l'exécution de son mandat ; b) évaluer les effets et l'efficacité de ses activités, en se fondant sur des données et des analyses ; c) réviser et mettre à jour régulièrement le plan à la lumière de l'évolution de la situation au niveau local et des éléments probants concernant l'efficacité de ses activités.

La MONUSCO a progressé dans la mise en service du Système complet de planification et d'évaluation de la performance et adopté un cadre de résultats qui s'appuie sur les stratégies provinciales et les plans opérationnels des bureaux locaux pour mener en continu des évaluations de la performance et un suivi de progrès. Ces efforts s'inscrivent dans la stratégie adoptée conjointement en 2020 par la Mission et le Gouvernement de la République démocratique du Congo et comprennent un ensemble d'indicateurs permettant de mesurer la performance ainsi que l'impact de l'allocation des ressources.

Pour renforcer la planification intégrée et l'évaluation de la performance, la Mission a avancé dans la mise en service du Système complet de planification et d'évaluation de la performance, ce qui lui a permis de mieux définir les priorités stratégiques et de mieux séquencer les activités prescrites grâce à la mise en correspondance avec les mécanismes plus généraux de planification, de budgétisation et de prise de décision.

La MONUSCO a élaboré un plan d'exécution pour guider la mise en service du Système, l'accent étant mis sur le cadre de résultats, qui est aligné sur les stratégies provinciales et les plans opérationnels. Le plan d'exécution prévoit un recours progressif au Système pour éclairer le cadre de budgétisation axée sur les résultats.

Souligne l'importance du dispositif d'application du principe de responsabilité mis en place par le Secrétariat et prie le Secrétaire général de continuer de renforcer la gestion des risques et les contrôles internes pour ce qui est des budgets des opérations de maintien de la paix afin de faciliter l'exécution des mandats et d'améliorer la transparence, et de rendre compte de la question dans son prochain rapport (par. 13).

Prend note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie environnementale pluriannuelle visant à réduire l'empreinte des opérations de maintien de la paix et prie le Secrétaire général de renforcer les mesures prises pour la mettre en œuvre dans toutes les missions de maintien de la paix, compte tenu des cinq piliers qui y sont énoncés, en fonction des conditions régnant sur le terrain et dans le plein respect des règles et règlements applicables, et de lui rendre compte de la question dans son prochain rapport d'ensemble (par. 17).

Les travaux portant sur les moyens de maximiser les liens complémentaires existant entre le Système, la planification de la Mission et l'établissement du budget se poursuivent dans le cadre d'une consultation étroite entre le Département des opérations de paix, le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et les missions sur le terrain.

La Mission a conscience de l'importance du dispositif d'application du principe de responsabilité mis en place par le Secrétariat et a pris des mesures visant à soutenir les initiatives mises en œuvre par le Secrétaire général pour renforcer la gestion des risques et les contrôles internes. Elle examine régulièrement son inventaire des risques et se penche sur les principaux domaines de risque de façon à déterminer les mesures qu'il convient de prendre pour gérer les risques liés à l'exécution du mandat, à la gestion des ressources humaines et financières et à la prévention des actes répréhensibles, conformément à la politique de tolérance zéro du Secrétaire général à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Afin d'appuyer la mise en œuvre de la réforme de la gestion entreprise par le Secrétaire général, la Mission a examiné le dispositif d'application du principe de responsabilité et confirmé les procédures de contrôle interne en vue de la mise en œuvre complète du dispositif de délégation de pouvoirs au (à la) Chef de la Mission. La Mission a également revu ses inventaires de risques et ses plans de traitement afin de les adapter au dispositif de contrôle interne relatif à la délégation de pouvoirs.

La MONUSCO a pris plusieurs mesures pour améliorer la mise en œuvre des cinq piliers de la stratégie environnementale pluriannuelle en renforçant ses capacités de gestion, de coordination et de contrôle en matière d'environnement.

Deux agents recrutés sur le plan national et un(e) militaire spécialiste des questions d'environnement ont rejoint le Groupe de l'environnement, ce qui a permis d'en accroître la visibilité et d'en améliorer les capacités de coordination et de contrôle. Cela a aussi permis d'accroître la fréquence des inspections environnementales et le taux de mise en œuvre des recommandations. L'intégration d'un(e) spécialiste des questions d'environnement a également renforcé les liens entre le Groupe et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Des coordonnateurs pour les questions environnementales ont en outre été désignés au niveau des bataillons pour toutes les composantes Personnel en tenue et pour les

bureaux du (de la) commandant(e) de la force et du (de la) chef de la police civile.

La Mission s'est également attachée à améliorer son système de gestion de l'environnement en créant, au niveau de la haute direction, un comité de l'environnement présidé par le (la) Directeur(trice) de l'appui à la Mission et comprenant les chefs des services techniques. Le comité, chargé de superviser le respect par la Mission des exigences figurant dans la stratégie environnementale et correspondant aux cinq piliers, se réunit périodiquement pour examiner l'état d'avancement des initiatives environnementales et tire parti des informations fournies dans le rapport environnemental qui est produit chaque mois par la Mission.

L'amélioration de la gestion, de la coordination et du contrôle a permis de renforcer la mise en œuvre des cinq piliers de la stratégie environnementale pluriannuelle, comme en témoignent les progrès enregistrés par la Mission en matière d'environnement.

Conformément aux directives formulées en 2017 par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions concernant les activités relatives aux programmes relevant du mandat qui sont financées au moyen des budgets statutaires des opérations de maintien de la paix, les activités relatives aux programmes de la Mission sont pleinement prises en compte dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats et elles s'accordent avec les réalisations escomptées et les indicateurs de succès. La Mission a mis en place des mécanismes de supervision, de gestion, d'exécution, de contrôle et de communication de l'information, comme les outils de contrôle financier et de communication de l'information financière qui permettent d'établir le rapport annuel sur l'exécution du budget.

Le projet de budget de la Mission contient généralement des informations sur les activités relatives aux programmes. Des informations détaillées sur la manière dont ces activités ainsi que les résultats qu'elles ont permis d'obtenir ont contribué à la mise en œuvre du mandat sont collectées tout au long de la période évaluée et présentées dans le rapport annuel sur l'exécution du budget.

Souligne que les activités relatives aux programmes sont importantes pour l'exécution du mandat de la Mission, y compris sur le plan de la prévention et du règlement des conflits, et que toutes ces activités doivent être directement en rapport avec les mandats de la Mission (par. 18).

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que la Mission ait la latitude voulue pour utiliser les fonds consacrés aux activités relatives aux programmes et à ce qu'elle rende compte de l'emploi qu'elle en fait, conformément aux directives applicables et compte tenu du contexte dans lequel elle évolue, et de faire figurer dans le prochain projet de budget et dans le rapport sur l'exécution du budget des renseignements détaillés sur les activités de la Mission relatives aux programmes, notamment sur la façon dont elles ont contribué à l'exécution des mandats, sur les liens existant entre les activités et les mandats, sur les entités de réalisation et

sur la mise en place par la Mission des contrôles voulus (par. 19).

Se déclare préoccupée par les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles signalées dans les missions de maintien de la paix et prie le Secrétaire général de continuer d'appliquer sa politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles concernant l'ensemble du personnel civil, des contingents et des effectifs de police, et de lui rendre compte à ce sujet dans son prochain rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (par. 20).

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que le personnel des missions de maintien de la paix des Nations Unies ait les moyens d'assurer la supervision technique de l'utilisation des systèmes de drone aérien et d'aéronef sans pilote (par. 21).

Est consciente des problèmes de sécurité croissants auxquels fait face le personnel de maintien de la paix des Nations Unies, réaffirme sa volonté d'améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de la Mission, notamment celles du personnel en tenue, et prie le Secrétaire général de renforcer encore les mesures prises à cet égard et de lui faire rapport sur la question dans le prochain projet de budget de la Mission (par. 22).

Il sera fait état dans le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles des mesures prises par les missions de maintien de la paix, dont la MONUSCO, pour donner suite aux demandes formulées.

L'exploitation de systèmes de drone aérien et d'aéronef sans pilote est un domaine émergent qui repose sur des technologies en constante évolution. La Mission s'appuie sur les programmes de formation disponibles et l'expérience interne pour renforcer les capacités du personnel. Les besoins de la Mission en matière de technologies sont définis dans le cahier des charges qu'elle a établi en coordination avec le Siège de l'ONU. Le personnel de la Mission qui contribue à l'élaboration du cahier des charges est le même que celui qui assure la supervision technique des technologies sous contrat.

La MONUSCO évalue régulièrement les risques opérationnels importants et elle a pris des mesures pour améliorer la sûreté et la sécurité de son personnel. Conformément aux recommandations figurant dans une évaluation indépendante connue sous le nom de « rapport Santos Cruz », des mesures ont été mises en œuvre et les ressources nécessaires ont été indiquées dans le projet de budget de la Mission afin d'avoir une meilleure appréciation de la situation et de renforcer la protection de la force. Ces mesures comprennent l'amélioration de la collecte de renseignements grâce à un meilleur système de drone aérien, la réorganisation du quartier général de la brigade d'intervention de la force et le renforcement de ses capacités, le financement des efforts de remise en état des routes et l'appui renforcé aux opérations des FARDC (planification conjointe, échanges de renseignements, organisation de patrouilles conjointes, collaboration dans les travaux d'ingénierie et l'évacuation sanitaire primaire). Les évaluations périodiques se poursuivent dans le cadre de la directive du (de la) commandant(e) de la force relative à la mise en œuvre du plan d'action visant à appliquer les recommandations figurant dans le rapport Santos Cruz sur l'amélioration de la sécurité du personnel de maintien de la paix. Ces évaluations sont réalisées en étroite coordination avec la Division de l'appui à la mission. L'idée est de veiller à ce que la protection de

Réaffirme les dispositions de la section XVIII de sa résolution 61/276, considère toujours que les projets à effet rapide concourent notablement à la mise en œuvre des mandats de la Mission, souligne qu'il faut exécuter en temps voulu tous les projets de ce type dans le respect du principe de responsabilité et prie le Secrétaire général de renforcer l'effet de ces projets tout en s'attaquant aux problèmes sous-jacents (par. 23).

Prie le Secrétaire général d'envisager, dans le cadre de l'établissement des projets de budget, de faire davantage appel à du personnel recruté sur le plan national, compte étant tenu du mandat et des besoins de la Mission (par. 24).

Redit sa préoccupation face au nombre élevé de postes vacants dans la composante civile et prie de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que ces postes soient pourvus rapidement (par. 25).

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement (par. 26).

Prie le Secrétaire général de passer en revue les postes qui sont vacants depuis 24 mois ou plus et de proposer, dans le prochain projet de budget, soit leur maintien, sur justification de leur utilité, soit leur suppression (par. 28).

la force soit une priorité essentielle au moment de planifier les déploiements de contingents.

La MONUSCO confirme qu'il est important, pour soutenir la mise en œuvre de son mandat, de prendre des mesures permettant d'exécuter des projets à effet rapide en temps voulu et dans le respect du principe de responsabilité.

Des mesures ont donc été prises pour renforcer le contrôle et le suivi des progrès et de la situation financière, ainsi que l'établissement de rapports à ce sujet. Les rapports sont examinés par le comité de gestion des ressources de la Mission.

Les propositions de projet sont approuvées à la suite d'un examen effectué par l'équipe de gestion de l'assurance qualité, qui est présidée par le (la) responsable du bureau où le projet est mis en œuvre. Le comité d'examen des programmes donne l'aval final et s'assure que les projets et les décaissements de fonds sont indiqués dans le mémorandum d'accord. Des missions de contrôle sont organisées périodiquement afin de fournir comme il se doit une assurance qualité tout au long de la réalisation et du transfert du projet.

La Mission adopte une approche durable de la transformation de postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement local, ce qui est particulièrement important dans le contexte de la réduction des effectifs et du transfert des responsabilités aux homologues nationaux. Dans le projet de budget pour l'exercice 2021/22, il est proposé de transformer quatre postes et emplois de temporaires soumis à recrutement international en postes et emplois temporaires soumis à recrutement national.

Les taux de vacance effectifs au 31 janvier 2021 pour les différentes catégories de personnel étaient très proches des taux de vacance approuvés. La Mission veille à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement.

La Mission s'efforce d'accélérer le pourvoi des postes vacants depuis longtemps. Sur les 19 postes vacants depuis 24 mois ou plus, des candidats ont été sélectionnés pour un poste P-3 et un poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; le (la) titulaire de 1 poste P-3 peut prétendre à être réintégré(e) à son poste ; des candidats ont été sélectionnés pour 4 postes d'administrateur(trice)

Prie également le Secrétaire général de procéder à une évaluation comparative des services fournis par les différentes entités qui s'occupent d'activités de lutte antimines et d'en présenter les résultats dans son prochain rapport (par. 29).

recruté(e) sur le plan national et 1 poste P-5 et entrent actuellement en fonctions ; 5 postes doivent encore être approuvés par le groupe d'examen de la mission/Directeur(trice) de l'appui à la mission (3 postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national, 1 poste d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national et 1 poste P-3) ; des candidatures sont en cours d'examen pour 1 poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 3 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; rien n'a été entrepris pour pourvoir 1 poste P-3 et 1 poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national.

Le Service de la lutte antimines du Département des opérations de paix a entrepris, avec le concours de la MONUSCO, une évaluation comparative des services fournis par les différentes entités qui participent aux activités de lutte antimines de la Mission. Les services de lutte antimines fournis à l'appui de l'exécution du mandat de la Mission comprennent les relevés techniques et non techniques, l'évaluation des risques d'explosion, la cartographie des pièces présentant un risque d'explosion, le déminage, la dépollution de zones, la neutralisation des explosifs et munitions, la destruction des munitions et des armes saisies, la formation préalable au déploiement, la formation en cours de mission pour les contingents et la police des Nations Unies, la gestion des armes et des munitions et le développement des capacités nationales. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), partenaire d'exécution du Service de la lutte antimines, offre plusieurs de ces services : les relevés techniques, la cartographie des pièces présentant un risque d'explosion, le déminage, la dépollution de zones, la neutralisation des explosifs et munitions, la destruction des munitions et des armes, la formation préalable au déploiement et la formation en cours de mission pour les contingents et la police des Nations Unies. L'UNOPS et la police des Nations Unies s'occupent, ensemble, de la réalisation de relevés non techniques, de la gestion des armes et des munitions et du développement des capacités nationales. La brigade d'intervention de la force et l'UNOPS s'emploient à évaluer les risques d'explosion. Les capacités limitées de la Mission en matière de neutralisation des explosifs et munitions ne lui permettent pas de mettre en œuvre l'ensemble des tâches prescrites en matière de lutte antimines dans la vaste zone placée sous sa responsabilité. L'UNOPS mène toutes les activités liées au déminage et à la neutralisation des explosifs et munitions ; la force

*Décision ou demande**Mesures prises*

Est consciente du rôle majeur joué par les acteurs régionaux et sous-régionaux dans les opérations de maintien de la paix et, à cet égard, encourage le Secrétaire général à approfondir les partenariats, la coopération et la coordination entre l'Organisation des Nations Unies et ces acteurs conformément aux mandats définis et à faire figurer dans ses prochains rapports des informations sur l'approfondissement de ces relations (par. 30).

s'occupe quant à elle d'escorter les équipes de l'UNOPS.

Compte tenu du rôle majeur joué par les acteurs régionaux et sous-régionaux, la Mission a, au fil des ans, renforcé sa collaboration avec les institutions régionales et sous-régionales. Des réunions d'information et d'échange sont ainsi régulièrement organisées en vue de recenser les domaines se prêtant à la collaboration et à l'action. En outre, dans le cadre de sa collaboration avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, la Mission s'intéresse régulièrement à des aspects stratégiques de l'exécution du mandat, l'accent étant mis sur les engagements régionaux et nationaux pris dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

([A/74/737/Add.12](#))

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif souligne l'importance du renforcement des capacités nationales, en particulier en vue de la transition et de la stratégie de retrait de la Mission et met l'accent sur la nécessité de redoubler d'efforts pour recruter du personnel sur le plan national (par. 15).

La Mission adopte une approche durable de la transformation de postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement local, ce qui est particulièrement important dans le contexte de la réduction des effectifs et du transfert des responsabilités aux homologues nationaux. Dans le projet de budget pour l'exercice 2021/22, il est proposé de transformer quatre postes et emplois de temporaires soumis à recrutement international en postes et emplois de temporaires soumis à recrutement national.

Le Comité consultatif réaffirme qu'il estime que les taux de vacance proposés doivent être conformes, dans la mesure du possible, aux taux effectifs. Lorsque les taux proposés sont différents des taux effectifs, la raison doit toujours en être systématiquement et clairement indiquée dans le projet de budget et les documents connexes (voir également [A/73/755/Add.1](#), par. 29) (par. 16).

Les taux de vacance proposés tiennent compte des taux de vacance effectifs du dernier trimestre de l'exercice budgétaire en cours ainsi que des projections de déploiement et des informations disponibles sur la tendance des années précédentes.

Le Comité consultatif rappelle que, dans ses résolutions sur les budgets des opérations de maintien de la paix, l'Assemblée générale demande systématiquement au

Les taux de vacance effectifs au 31 janvier 2021 pour les différentes catégories de personnel étaient très proches des taux de vacance approuvés. La Mission

Demande ou recommandation

Secrétaire général de pourvoir les postes vacants rapidement (A/71/836, par. 108) (par. 17).

Le Comité consultatif espère que les informations sur la mesure efficace de l'utilisation et de la disponibilité des systèmes de drones aériens, notamment sur le mécanisme de recouvrement des coûts en cas de faible utilisation et/ou de faible disponibilité par rapport aux services prévus dans le contrat, figureront dans les futurs projets de budget (par. 24).

Mesures prises

veille à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement.

Le contrat afférent au système de drone aérien conclu par la MONUSCO inclut une disposition sur la mesure, au moyen d'une « matrice de fiabilité », de la fiabilité et du niveau d'utilisation du système. La fiabilité du système est mesurée mensuellement. Si la fiabilité annuelle moyenne est inférieure à ce qui est prévu dans le contrat, des pénalités financières s'appliquent.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport) :

- **Création de poste** : Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste** : Trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu ;
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution [59/296](#) de l'Assemblée générale;
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

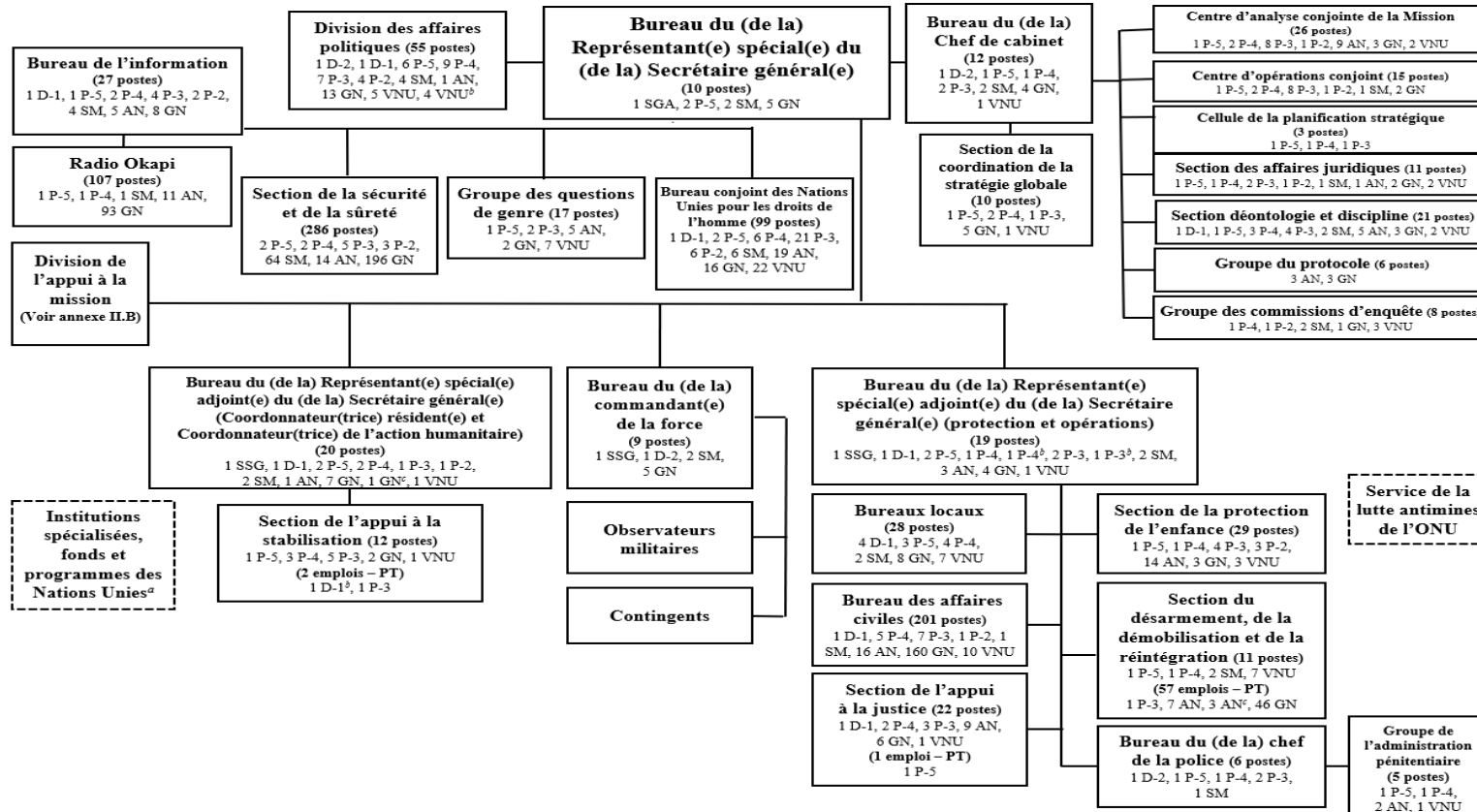
- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat.

- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation.
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation.
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Organigrammes

A. Services organiques



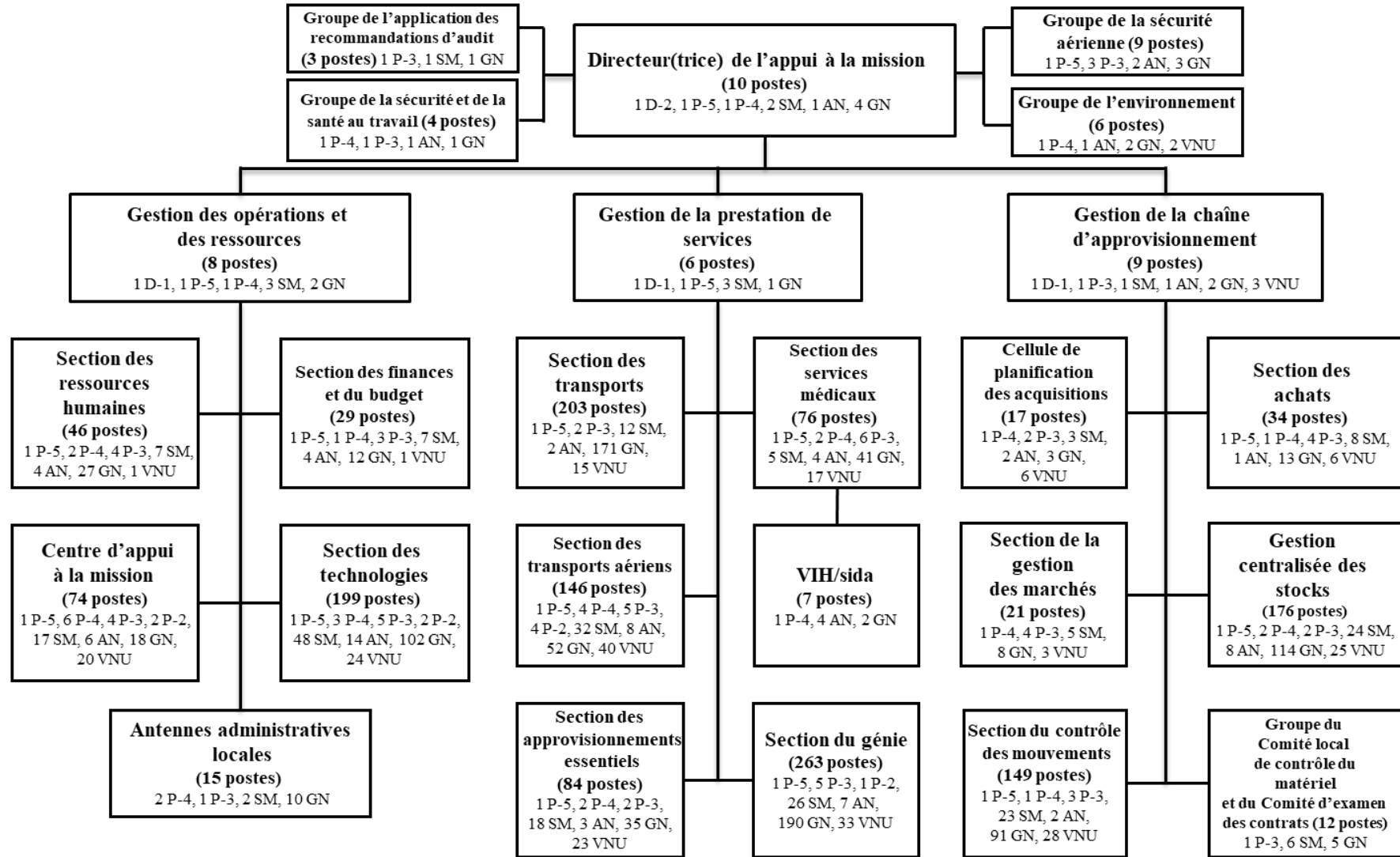
Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; PT = personnel temporaire (autre que pour les réunions) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e) ; VNU = Volontaires des Nations Unies.

^a Comprend les entités suivantes : Banque mondiale ; Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat (OCHA) ; Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) ; Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ; Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ; Fonds monétaire international (FMI) ; Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) ; Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ; Organisation internationale du Travail (OIT) ; Organisation internationale pour les migrations (OIM) ; Organisation mondiale de la Santé (OMS) ; Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) ; Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

^b Création.

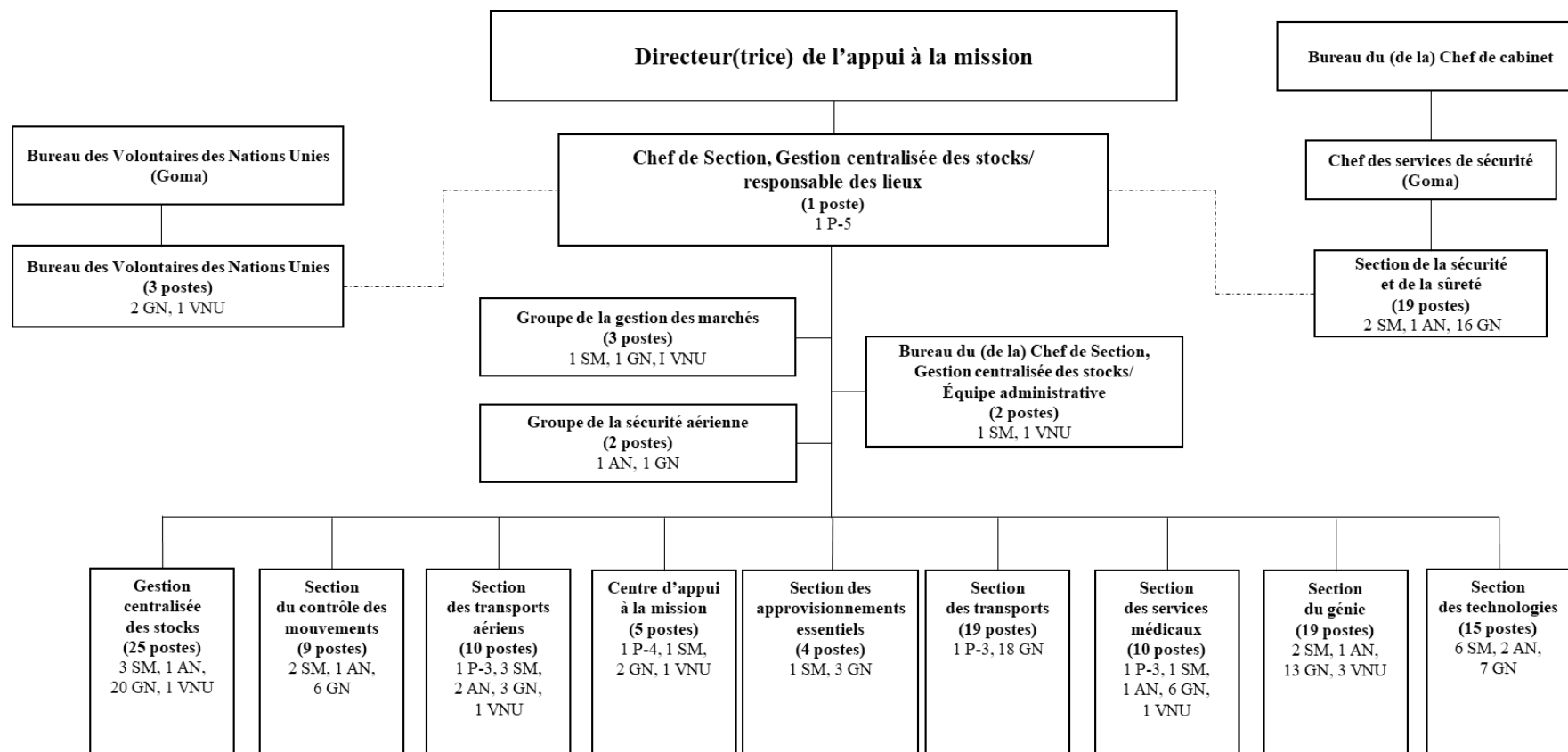
^c Transformation.

B. Appui



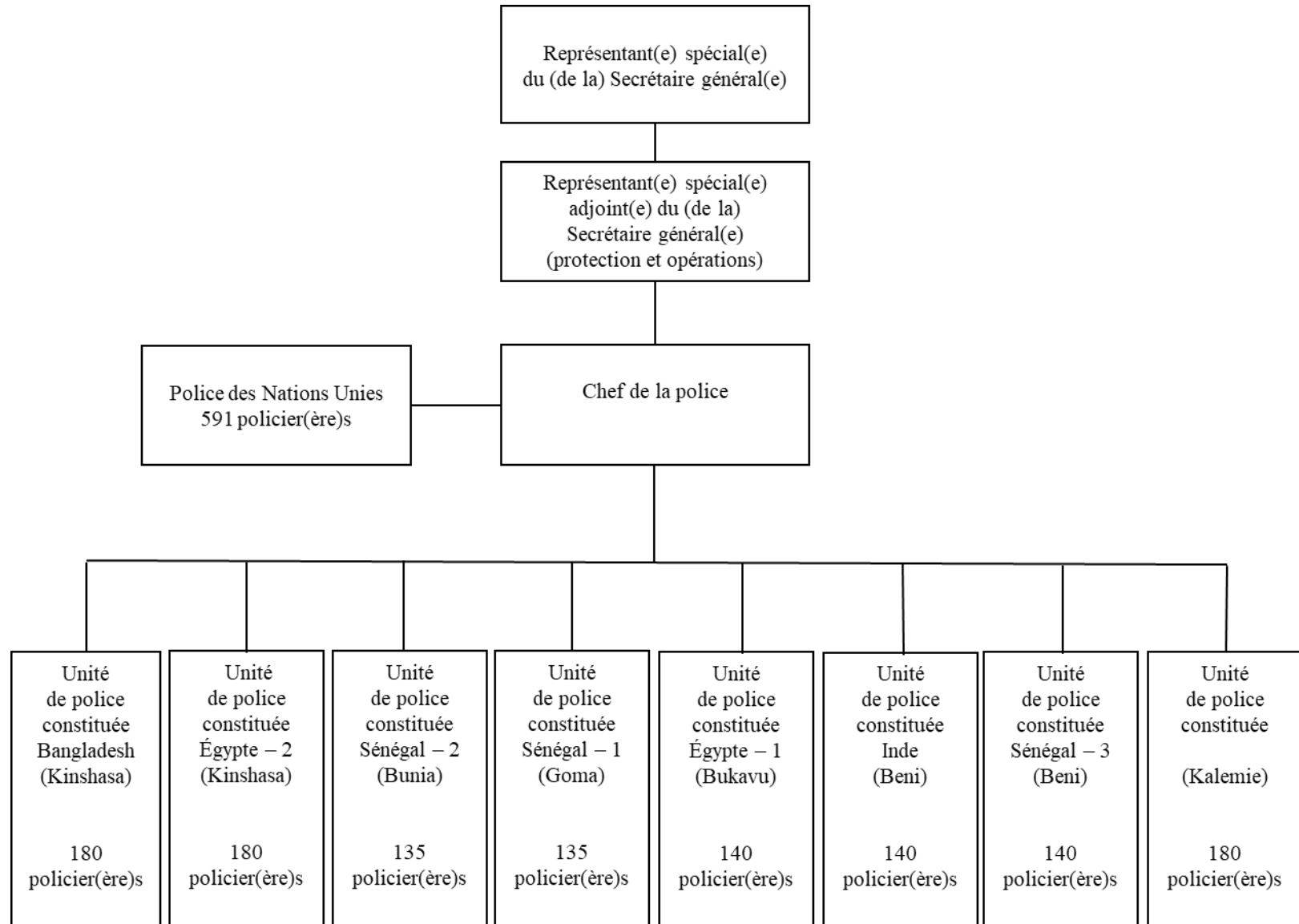
Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; SM = agent(e) du Service mobile ; VNU = Volontaires des Nations Unies.

C. Base d'appui d'Entebbe

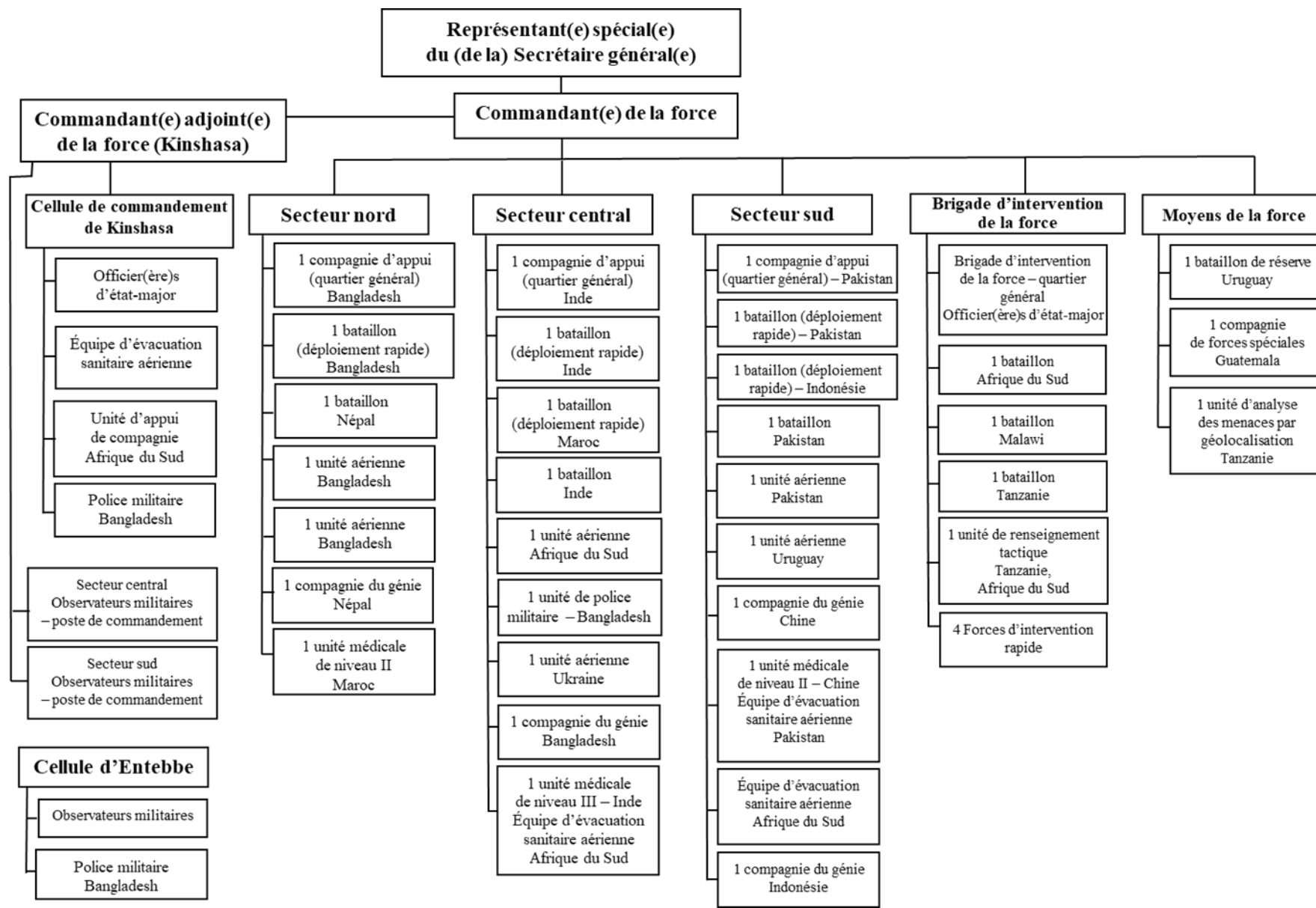


Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; SM = agent(e) du Service mobile ; VNU = Volontaires des Nations Unies.

D. Police des Nations Unies



E. Contingents et observateurs militaires



Annexe III

Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires, mécanisme</i>
1. Consolidation de la paix, respect des droits de l'homme, protection des civils, cohésion sociale et démocratie	1.1 La violence et les conflits armés s'amenuisent, tandis que la sécurité des personnes, en particulier des personnes vulnérables, des femmes et des jeunes, et des biens s'améliore	1.1.1 L'autorité de l'État est rétablie dans toute la République démocratique du Congo par l'intermédiaire d'institutions publiques fonctionnelles et efficaces suscitant la confiance	MONUSCO, BCNUDH, PNUD, OIM et FNUAP
	Coût total de la réalisation 1.1 (toutes entités des Nations Unies confondues et MONUSCO) : 155,8 millions de dollars/an	1.1.2 Les forces de sécurité de l'État assurent la sécurité et la protection de toute la population, ainsi que des biens privés et publics, d'une manière efficace et centrée sur les droits humains	MONUSCO, BCNUDH, PNUD, OIM, ONUSIDA, UNICEF et Service de la lutte antimines de l'ONU
		1.1.3 Les dialogues politiques aux niveaux national, régional et local et les négociations intra et intercommunautaires sont encouragés pour mettre fin à la violence et promouvoir une culture de la paix	MONUSCO, BCNUDH, PNUD, OIM, FENU, UNESCO, ONUSIDA, HCR et ONU-Femmes
			1.1.4 Les communautés et les institutions élaborent ensemble des stratégies multisectorielles, participatives et inclusives et de nouveaux mécanismes de règlements des conflits afin de favoriser la réconciliation et la cohésion nationale
	1.2 D'ici à 2024, la population congolaise, en particulier les personnes plus vulnérables (femmes, enfants, personnes réfugiées et déplacées), jouira davantage de ses	1.2.1 Les mécanismes relatifs aux droits humains, en particulier aux droits des personnes vulnérables, sont renforcés et la population est informée de ses droits	ONU-Femmes, UNICEF, HCR et OIM

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires, mécanisme</i>
	droits et bénéficiera d'un accès équitable à la justice, y compris pour mineurs, et d'un plus grand respect des droits humains, grâce au renforcement du système judiciaire et du système de sécurité et à la consolidation des moyens de suivi dont disposent les organisations de la société civile en matière de droits humains, ainsi que par l'application du principe de responsabilité par toutes les institutions	et est en mesure de les exercer	
	Coût total de la réalisation 1.2 (toutes entités des Nations Unies confondues et MONUSCO) : 106,3 millions de dollars/an	1.2.2 L'état de droit est rétabli grâce à l'accès à une justice équitable pour l'ensemble de la population, en particulier les personnes les plus vulnérables, permettant une lutte efficace contre la corruption et l'impunité	BCNUDH, FNUAP, PNUD, ONU-Femmes, MONUSCO et UNICEF
		1.2.3 La capacité de l'État à remplir ses obligations en matière de respect et de protection des droits humains et de prévention des violations des droits humains est renforcée grâce à l'établissement effectif de mécanismes et d'outils d'application du principe de responsabilité et de protection	BCNUDH, FNUAP, PNUD, ONU-Femmes, OIT, FENU, MONUSCO et UNICEF
	1.3 D'ici à 2024, les institutions publiques, les médias et la société civile, aux niveaux central et décentralisé, exerceront effectivement leurs fonctions relatives à la gouvernance démocratique pacifique, efficace et inclusive, avec des effets sur la participation citoyenne et le renforcement de l'état de droit	1.3.1 La population, en particulier les personnes les plus vulnérables, ont accès à des informations et participent à des organes de décision aux niveaux national, provincial et local	ONU-Femmes, PNUD, UNESCO, HCR, OIT et FENU
	Coût total de la réalisation 1.3 (toutes entités des Nations Unies confondues et MONUSCO) : 20,8 millions de dollars/an	1.3.2 Des élections libres, transparentes et démocratiques se tiennent à tous les niveaux et dans un environnement sûr, conformément au dispositif réglementaire et aux normes internationales	PNUD et ONU-Femmes
		1.3.3 Les mécanismes institutionnels d'application du principe de responsabilité en ce qui concerne les questions de genre permettent d'améliorer et d'appuyer la participation des femmes et des jeunes aux	UNICEF, PNUD, ONU-Femmes et FENU

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires, mécanisme</i>
		organes publics de décision	
		1.3.4 Les organisations de la société civile, notamment les organisations locales, jouent un rôle central dans l'amélioration de l'efficacité des institutions et des communautés dans la satisfaction des besoins de la population et l'application du principe de responsabilité	PNUD, ONU-Femmes, BCNUDH, UNESCO, FENU et MONUSCO
2. Croissance économique inclusive, développement agricole, capture du dividende démographique, protection sociale et gestion durable des ressources naturelles	2.1 D'ici à 2024, la population congolaise bénéficiera d'une croissance économique inclusive créant des emplois décents, portée par la transformation de l'agriculture, la diversification de l'économie, l'ouverture à l'innovation et la promotion de la capacité d'insertion professionnelle et de l'esprit d'entreprise des jeunes et des femmes Coût total de la réalisation 2.1 (toutes entités des Nations Unies confondues et MONUSCO) : 661,7 millions de dollars/an	2.1.1 Les capacités des institutions publiques et privées travaillant dans les secteurs porteurs de croissance sont renforcées pour permettre l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de politiques sectorielles efficaces (concernant le secteur agricole, les petites et moyennes entreprises, les services financiers inclusifs, la question du genre dans l'agriculture et l'emploi), selon une trajectoire de croissance économique inclusive et durable 2.1.2 L'agrobusiness et la construction d'infrastructures de qualité permettent d'établir des chaînes de valeur agricoles fructueuses dans le cadre d'une transformation structurelle dynamique de l'économie	PNUD, FENU, ONU-Habitat, OIT, FNUAP, OMS, UNICEF, ONUDI, ONU-Femmes, FAO et FIDA FAO, PNUD, ONU-Femmes, OIT et FIDA
		2.1.3 La coordination et l'efficacité des politiques sectorielles et économiques sont renforcées afin d'améliorer la gestion de	PNUD, MONUSCO, FNUAP et FENU

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires, mécanisme</i>
		l'espace et de promouvoir les pôles de croissance	
	2.2 D'ici à 2024, la population congolaise bénéficiera d'une protection sociale inclusive et d'un dividende démographique plus avantageux, grâce au contrôle démographique et à l'autonomisation des jeunes et des femmes	2.2.1 Les capacités institutionnelles d'élaboration de politiques sociales et économiques sont renforcées pour offrir à la population un accès facilité à un système efficace de protection et de couverture sociale	MONUSCO, FNUAP, PNUD et UNICEF
	Coût total de la réalisation 2.2 (toutes entités des Nations Unies confondues et MONUSCO) : 157,0 millions de dollars/an	2.2.2 Les capacités des institutions nationales et provinciales (ministères sectoriels, réseaux et associations de jeunes) sont renforcées pour permettre de tirer parti du dividende démographique	PNUD, FNUAP, UNICEF, ONU-Femmes et OIT
	2.3 D'ici à 2024, la population bénéficiera d'une gestion responsable et durable des ressources naturelles (forêts, ressources minières et terres) par l'État, les entités décentralisées, les communautés et le secteur privé, dans le contexte des changements climatiques et de la préservation de la diversité biologique	2.3.1 Le zonage des ressources naturelles (forêts, ressources minières et terres) et le Système national de surveillance des forêts sont mis en place pour permettre une gestion durable des forêts	PNUD, FNUAP, ONU-Habitat, ONU-Femmes et FAO
	Coût total de la réalisation 2.3 (toutes entités des Nations Unies confondues et MONUSCO) : 135,8 millions de dollars/an	2.3.2 Des mécanismes transparents et efficaces de gestion des ressources naturelles sont mis au point pour améliorer le dispositif d'application du principe de responsabilité pour tous les acteurs travaillant dans la gestion des ressources naturelles	FAO, PNUD et ONU-Habitat
		2.3.3 La gestion durable des forêts et la bonne gouvernance du secteur forestier par les entités locales décentralisées sont encouragées pour que les conditions de vie et la sécurité alimentaire des populations rurales et des peuples autochtones puissent être améliorées	FAO, PNUD et ONU-Habitat

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires, mécanisme</i>
		2.3.4 La résilience et les capacités d'adaptation face aux changements climatiques et aux catastrophes sont renforcées au niveau des institutions et des communautés	PNUD, FNUAP et UNICEF
3. Accès aux services sociaux de base et assistance humanitaire	3.1 Les populations, en particulier les plus vulnérables, bénéficient d'un accès équitable, de qualité et durable aux services sociaux de base, notamment aux services de prévention, de dépistage et de traitement du VIH/sida Coût total de la réalisation 3.1 (toutes entités des Nations Unies confondues et MONUSCO) : 1 059,1 millions de dollars/an	3.1.1 D'ici la fin de 2024, les populations, en particulier les plus vulnérables, notamment les enfants, les adolescentes et adolescents et les mères, bénéficieront d'un accès équitable, de qualité et durable à la santé, à la nutrition et à l'eau, ainsi qu'aux services d'hygiène et d'assainissement 3.1.2 D'ici à 2024, tous les enfants, les adolescentes et adolescents et les jeunes acquerront des compétences scolaires et professionnelles grâce à un accès inclusif à une éducation et une formation de qualité 3.1.3 D'ici à 2024, les populations, en particulier les personnes vivant avec le VIH, les enfants, les adolescentes et adolescents et les populations clés, auront accès à des services de prévention, de dépistage et de traitement du VIH et bénéficieront d'une protection contre la violence fondée sur le genre	UNICEF, PAM, FNUAP, OMS, HCR et FENU UNICEF, UNESCO, OCHA et FNUAP ONUSIDA, ONU-Femmes, UNICEF, FNUAP, OMS, UNESCO, PNUD et OIT
	3.2 Les populations et les communautés touchées par des situations d'urgence reçoivent une assistance	3.2.1 Les capacités des acteurs nationaux (administration centrale, provinces, organisations non gouvernementales,	UNICEF, HCR, OCHA, PAM, FAO, OIM et FNUAP

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires, mécanisme</i>
	<p>efficace et opportune grâce à une plus grande efficacité des services publics en matière d'anticipation des catastrophes humanitaires, d'intervention et de coordination des secours, ce qui contribue à renforcer leur résilience</p> <p>Coût total de la réalisation 3.2 (toutes entités des Nations Unies confondues et MONUSCO) : 2 634,2 millions de dollars/an</p>	<p>communautés, etc.) qui contribuent à l'aide humanitaire sont renforcées pour améliorer la préparation, la coordination et la réponse aux urgences</p> <p>3.2.2 Les capacités de résilience des populations, des communautés et des institutions locales sont renforcées</p>	<p>OCHA, PAM, PNUD, OIT, UNICEF, ONU-Femmes, FAO et HCR</p>

Abréviations : BCNUDH = Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme en République démocratique du Congo ; FAO = Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; FENU = Fonds d'équipement des Nations Unies ; FIDA = Fonds international de développement agricole ; FNUAP = Fonds des Nations Unies pour la population ; HCR = Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ; MONUSCO = Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo ; OCHA = Bureau de la coordination des affaires humanitaires ; OIM = Organisation internationale pour les migrations ; OIT = Organisation internationale du Travail ; OMS = Organisation mondiale de la Santé ; ONUDI = Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ; ONU-Femmes = Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; ONU-Habitat = Programme des Nations Unies pour les établissements humains ; ONUSIDA = Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ; PAM = Programme alimentaire mondial ; PNUD = Programme des Nations Unies pour le développement ; UNESCO = Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ; UNICEF = Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

